

Collection

Mouvements sociaux

no MS0604

**La lutte contre l'incinérateur
de Québec**

Mathieu Cook

sous la direction de
Yvan Comeau

avec la collaboration de
Luu Thuy-Diep

mars 2006

Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Mouvements sociaux - no MS0604
« **La lutte contre l'incinérateur de Québec** »
Mathieu Cook

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada – 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec - 2006

ISBN-10 : **2-89605-225-9**
ISBN-13 : **978-2-89605-225-7**
EAN : **9782896052257**

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales et territoire

- Les chercheurs de l'axe territoire s'intéressent principalement aux rôles des acteurs sociaux, et à leurs pratiques innovatrices, dans les recompositions territoriales contemporaines. Ils étudient notamment l'émergence de réseaux sociaux et leurs liens avec de nouvelles formes de territorialité ; les relations entre les entreprises, les acteurs sociaux et les instances politiques locales ; les identités locales et leurs liens avec le développement économique et social ainsi que les modalités de gouvernance territoriale.

Axe innovations sociales et conditions de vie

- Les chercheurs de l'axe conditions de vie s'attardent à repérer, décrire et analyser des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

- Les membres de l'axe travail et emploi centrent leurs travaux sur l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les recherches portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles de l'emploi et du travail. Elles concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, la formation et l'économie du savoir.

LES ACTIVITÉS DU CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires post-doctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

Denis Harrison
Directeur

NOTES SUR L'AUTEUR

Mathieu COOK est originaire de la ville de Québec. Au cours de ses études de baccalauréat en anthropologie à l'Université Laval, il développe un intérêt pour la défense des droits humains et la démocratie. D'ailleurs, il effectue son stage de baccalauréat en accompagnement international au Guatemala pour le compte du Projet Accompagnement Québec-Guatemala, un organisme dans lequel il milite toujours. En 2004, il obtient son diplôme de maîtrise en travail social, dans le champ de spécialisation « mouvements sociaux et intervention communautaire ». Son intérêt pour les luttes collectives l'a amené à orienter son mémoire sur les stratégies d'organisation communautaire déployées dans le cadre de la lutte contre l'incinérateur de Québec. Depuis septembre 2004, il occupe un poste de professionnel de recherche au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉPAS).

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES CARTE ET TABLEAUX	xi
LISTE DES ACRONYMES	xiii
RÉSUMÉ	xv
INTRODUCTION	1
1. LES SOURCES DES DONNÉES	3
1.1. Les sources documentaires	3
1.2. Les entrevues, entretiens et observations	3
2. LE MILIEU	5
2.1. Les caractéristiques générales de Limoilou	5
2.2. Les données historiques sur Limoilou	6
2.2. Les données historiques sur Limoilou	7
2.3. Les données statistiques sur la population de Limoilou	7
3. QUELQUES PRÉCISIONS.....	11
3.1. Les données historiques sur l'incinérateur	11
3.2. Les adversaires de la lutte.....	11
3.3. La chronologie des événements.....	12
4. LA PREMIÈRE PHASE (1975 À 1986)	21
4.1. La présentation générale de la lutte	21
4.1.1. Les acteurs et intérêts en présence.....	21
4.1.2. Les enjeux de la lutte	28
4.2. L'émergence de la lutte	30
4.2.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord	30
4.2.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	31
4.2.3. La constitution et le maintien de l'identité collective.....	33
4.2.4. Les courts-circuits de solidarité.....	34

4.3.	Le développement de la lutte	35
4.3.1.	Les opportunités	35
4.3.2.	La conduite de la lutte	38
4.4.	Le dénouement de la lutte.....	43
4.5.	L'évaluation de la lutte	43
4.5.1.	Sur le plan de la répartition	43
4.5.2.	Sur le plan de l'organisation.....	45
4.6.	Des pistes de renouvellement	48
5.	LA DEUXIÈME PHASE (1989 à 1994).....	49
5.1.	La présentation générale de la lutte	49
5.1.1.	Les acteurs et intérêts en présence.....	49
5.1.2.	Les enjeux de la lutte.....	51
5.2.	La résurgence de la lutte	52
5.2.1.	La situation de privation, de conflit ou de désaccord	53
5.2.2.	La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	53
5.2.3.	La constitution et le maintien de l'identité collective.....	54
5.2.4.	Les courts-circuits de solidarité.....	54
5.3.	Le développement de la lutte.....	54
5.3.1.	Les opportunités	55
5.3.2.	La conduite de la lutte	56
5.4.	Le dénouement de la lutte.....	59
5.5.	L'évaluation de la lutte	60
5.5.1.	Sur le plan de la répartition	60
5.5.2.	Sur le plan de l'organisation.....	61
5.6.	Des pistes de renouvellement	62
6.	LA TROISIÈME PHASE (2001-2005).....	65
6.1.	La présentation générale de la lutte	65
6.1.1.	Les acteurs et intérêts en présence.....	65
6.1.2.	Les enjeux de la lutte.....	68
6.2.	La résurgence de la lutte	69
6.2.1.	La situation de privation, de conflit ou de désaccord	69
6.2.2.	La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs.....	71
6.2.3.	La constitution et le maintien de l'identité collective.....	74
6.2.4.	Les courts-circuits de solidarité.....	74

6.3.	Le développement de la lutte.....	75
6.3.1.	Les opportunités	75
6.3.2.	La conduite de la lutte	77
6.4.	Le dénouement de la lutte.....	80
6.5.	L'évaluation de la lutte	81
6.5.1.	Sur le plan de la répartition	81
6.5.2.	Sur le plan de l'organisation.....	82
6.6.	Des pistes de renouvellement	83
CONCLUSION.....		85
BIBLIOGRAPHIE.....		87

LISTE DES CARTE ET TABLEAUX

CARTE 1	Vue d'ensemble de Limoilou	6
TABLEAU 1	Population totale.....	8
TABLEAU 2	Pourcentage de personnes avec une scolarité inférieure ou égale à une treizième année sans DÉs	8
TABLEAU 3	Proportion de logements loués et de logements possédés.....	8
TABLEAU 4	Taux de chômage.....	9
TABLEAU 5	Revenu moyen des ménages.....	9
TABLEAU 6	Organisations militantes de la première phase	25
TABLEAU 7	Synthèse des acteurs et intérêts en présence – Phase 1	29
TABLEAU 8	Synthèse des acteurs et intérêts en présence – Phase 2	52
TABLEAU 9	Synthèse des acteurs et intérêts en présence – Phase 3	68

LISTE DES ACRONYMES

ADQ	Action démocratique du Québec
ATQ	AmiEs de la Terre de Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques en environnement
CCL	Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou
CMQ	Communauté métropolitaine de Québec
CRE	Conseil régional de l'environnement
CUQ	Communauté urbaine de Québec
FCQGÉD	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
FCRGÉD	Front commun régional pour une gestion écologique des déchets
MAPL	Mouvement d'action populaire de Limoilou
MEL	Mouvement Environnement Limoilou
MENVIQ	Ministère de l'Environnement du Québec
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PLQ	Parti libéral du Québec
PQ	Parti québécois
PVQ	Parti vert du Québec
RMQ	Renouveau municipal de Québec
RP	Rassemblement populaire de Québec
RRQ	Réseau des ressourceries du Québec
SQ	Sûreté du Québec
UFP	Union des forces progressistes

RÉSUMÉ

Cette monographie décrit la lutte des citoyennes et des citoyens du quartier Limoilou, à Québec, contre l'incinérateur. Cette lutte a connu trois phases : de 1975 à 1986, de 1989 à 1994 et de 2001 à nos jours. La première phase coïncide avec la création du premier comité de citoyens du quartier et comporte une mobilisation populaire. La deuxième phase de la lutte concerne un très petit groupe de militants qui donnent, à la lutte, la coloration d'un conflit entre experts. La troisième phase renoue avec la mobilisation populaire dans un contexte où la gestion des déchets représente un enjeu préoccupant pour les autorités et une partie de la population. Le texte met en évidence plusieurs phénomènes favorables à la lutte comme par exemple les opportunités (l'importance du mouvement écologiste et l'action gouvernementale en faveur de l'environnement), l'identité territoriale, la présence d'un réseau local d'associations, l'implication d'alliés et la contribution de ressources spécialisées.

Mathieu Cook

INTRODUCTION

Un peu partout sur la planète, la question de l'environnement suscite des mobilisations nombreuses et fréquentes. En effet, il est possible de constater que plusieurs problématiques environnementales, tant locales que globales, font l'objet d'actions collectives. Et, parmi ces problématiques, la gestion des matières résiduelles occupe une place importante.

Dans la ville de Québec, la présence d'un incinérateur à déchets municipaux aux abords d'un quartier résidentiel fait l'objet d'une lutte qui dure depuis trente ans. Cette lutte a été menée en trois phases : de 1975 à 1986, de 1989 à 1994 et de 2001 à nos jours. La première phase de la lutte a été le fait d'organisations issues du mouvement populaire de l'époque, et la problématique qui l'a vu naître était l'émission abondante de suie et de particules imbrûlées dans les airs de Limoilou. La deuxième phase a, pour sa part, été menée par une poignée d'écologistes et portait principalement sur l'aspect anti-écologique de l'incinération des déchets. La troisième phase représente, à notre avis, un hybride des deux premières : elle regroupait des écologistes tout en étant le fruit d'une démarche d'organisation des résidents¹ de Limoilou ; elle portait à la fois sur les désagréments de l'incinérateur et sur l'aspect anti-écologique de l'incinération.

Mais, que pouvons-nous apprendre de cette lutte ? Quels en sont les enseignements pour l'organisation communautaire ? Un des buts de cette étude de cas est de rendre hommage aux efforts des militants qui se sont investis corps et âme dans une action collective à laquelle ils ont cru. Mais, puisque rendre hommage n'est pas synonyme de glorifier, nous avons tenu à poser le regard le plus objectif possible sur cette lutte. C'est en s'appuyant principalement sur des faits historiques et le point de vue des militants que nous avons tenté de comprendre comment la lutte avait été menée ainsi que les raisons qui avaient motivé son enclenchement.

La présente étude de cas est divisée en six sections : 1) un regard sur les sources des données ; 2) une étude du milieu ; 3) des précisions sur la lutte ; 4) une description de la première phase ; 5) de la deuxième et 6) de la troisième.

¹ À cause d'un emploi fréquent des termes « militants », « citoyens » et « résidents », nous avons choisi de n'utiliser que le masculin afin d'alléger le texte. Toutefois, il est important de souligner l'importance des femmes dans cette lutte, plus particulièrement lors des première et dernière phases.

1. LES SOURCES DES DONNÉES

Pour mener à bien cette recherche, une cueillette de données à plusieurs sources a été effectuée. Les données recueillies sont majoritairement qualitatives et ont été repérées dans les documents écrits ainsi que dans les entrevues formelles, conversations informelles et observations de terrain.

1.1. Les sources documentaires

Plusieurs sources documentaires ont été utilisées pour procéder à cette étude de cas. Premièrement, la littérature académique traitant de près ou de loin de la lutte contre l'incinérateur a été mise à profit, et deux publications de ce type ont été recensées (Tremblay, 1987 ; Martin, 1985). Deuxièmement, des documents (mémoires, demandes d'injonction, pétitions, tracts, etc.) produits par les groupes ayant mené la lutte ont été recueillis. Troisièmement, des articles de journaux divers (*Droit de Parole*, *Le Soleil*, *Le Journal de Québec*, etc.) figurent parmi les sources documentaires utilisées. Quatrièmement, pour procéder à l'étude du milieu, nous avons dû utiliser les données quantitatives du recensement canadien et des données historiques venant des publications sur Limoilou (Viau, 1987 ; Laflamme, 2003 ; Gallichan, 1996a et 1996b). Et cinquièmement, nous avons ajouté à tous ces documents des publications produites par des instances telles que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) Rive-Nord et la Communauté urbaine de Québec (CUQ).

1.2. Les entrevues, entretiens et observations

Nous avons procédé, entre les mois de mars et de mai 2004, à quatre entrevues formelles avec des militants de chacune des phases de la lutte. Pour des raisons de confidentialité, des codes seront utilisés tout au long du présent document afin d'identifier à quelles entrevues correspondent les informations. Ces codes sont les suivants :

- IN-1 : Personne ayant milité lors de la deuxième phase ;
- IN-2 : Personne ayant milité lors de la troisième phase ;
- IN-3 : Personne ayant milité lors de la première phase ;
- IN-4 : Deux personnes (« Militant 1 » et « Militant 2 ») ayant milité lors de la première phase.

Ces informateurs ont été ciblés puisqu'ils pouvaient nous fournir une information riche en détails sur le déroulement de la lutte et nous donner un regard de l'intérieur sur la planification et l'exécution de celle-ci. Les entrevues ont duré environ une heure et les questionnaires ont été bâtis à l'aide des rubriques de la *Grille pour la réalisation de monographies portant sur des luttes collectives* (Comeau, 2004). Notons également que des conversations plus informelles ont été

effectuées avec des témoins de la première phase et des personnes ayant fait des interventions lors du déroulement des deux dernières phases.

Outre les entrevues, l'observation participante (dans des réunions, actions, assemblées, soirées d'information et autres types d'événements organisés par le comité de la troisième phase) compte également parmi les techniques de collecte de données non écrites retenues pour la recherche. D'ailleurs, nous avons assisté à ce type d'événements lors de la dernière phase de la lutte, plus précisément pour une période allant de l'automne 2002 au printemps 2004. Les précisions sur les sources des données étant faites, une courte étude du milieu est maintenant nécessaire afin de permettre une meilleure compréhension de cette action collective.

2. LE MILIEU

Le milieu au sein duquel la lutte contre l'incinérateur a pris forme comprend des caractéristiques particulières qu'il nous est possible d'identifier par une exposition de données géographiques, historiques, démographiques et socio-économiques. C'est d'ailleurs ce à quoi nous nous emploierons dans les pages qui suivent.

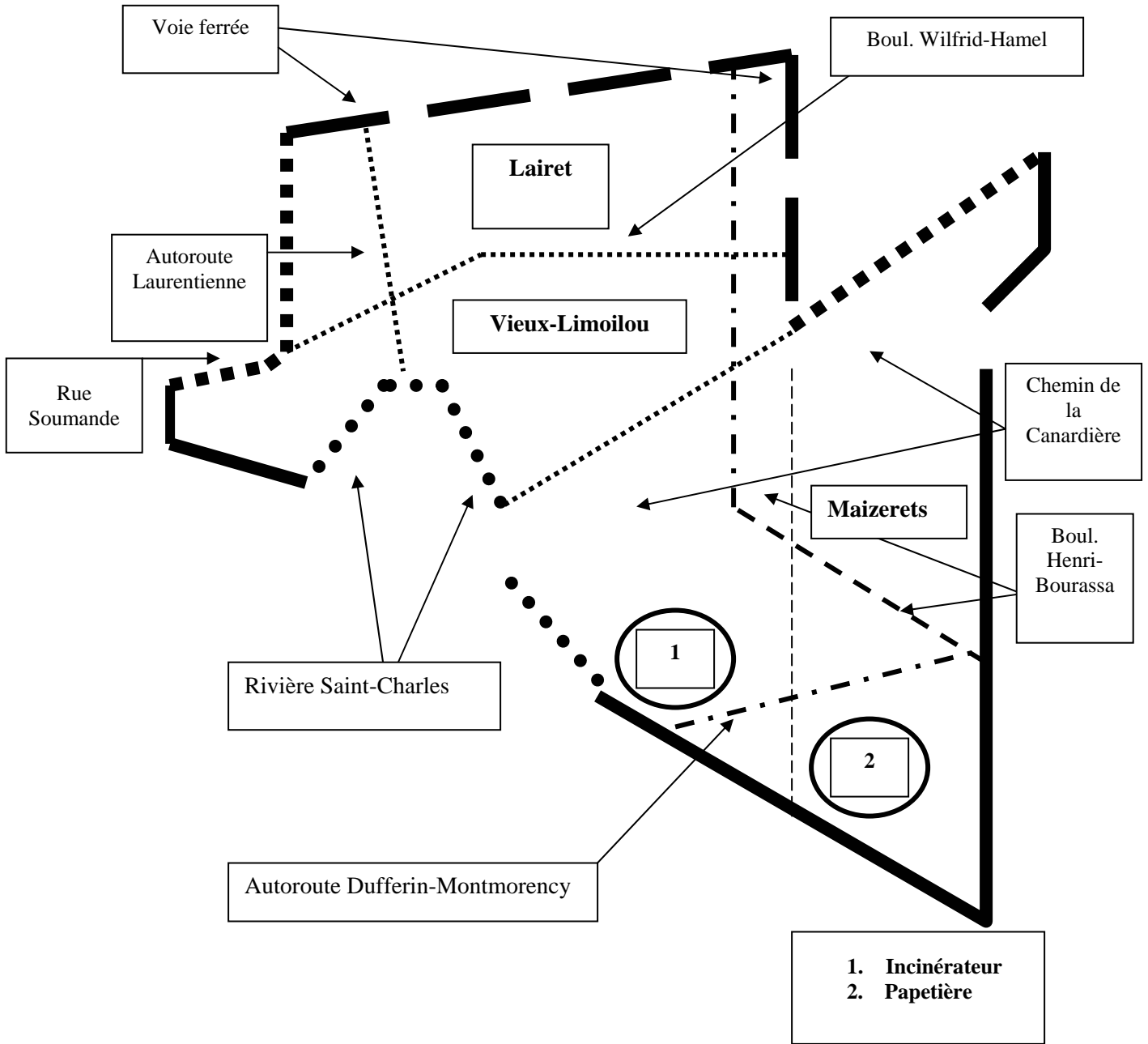
2.1. Les caractéristiques générales de Limoilou

Aujourd'hui arrondissement de la grande ville de Québec, Limoilou comprend trois quartiers : Vieux-Limoilou, Maizerets et Lairet (Laflamme, 2003). De plus, il est composé de 11 paroisses : Ste-Odile, St-Albert-le-Grand, St-Pie-X, Stadacona, Ste-Claire-d'Assise, St-Paul-Apôtre, St-François-d'Assise, St-Fidèle, St-Pascal-de-Maizerets, St-Esprit et St-Charles-de-Limoilou (Viau, 1987).

De manière globale, disons que l'on y trouve au **nord** l'arrondissement de Charlesbourg, au **sud** la rivière Saint-Charles, à l'**est** l'arrondissement de Beauport et à l'**ouest** l'arrondissement Les Rivières (dont l'ancienne ville de Vanier). Limoilou est aussi traversé par d'importantes voies de circulation routière dont l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Henri-Bourassa, l'autoroute Laurentienne, le boulevard Wilfrid-Hamel et le chemin de la Canardière.

En ce qui a trait aux entreprises et institutions que l'on y retrouve, notons la proximité du port de Québec et de la papetière (qui a pris successivement les noms de Anglo Canadian Pulp and Paper Mills, Reed Paper Company, Daïshowa et Stadacona), l'usine de produits laitiers Natrel, le cégep de Limoilou, l'hôpital Saint-François-d'Assise, l'hôpital de l'Enfant-Jésus, un point de service du CLSC-CHSLD Basse-Ville-Limoilou-Vanier, le domaine de Maizerets, le parc Cartier-Brébeuf, le parc ExpoCité (avec l'hippodrome de Québec, le Colisée Pepsi et le centre de foires) et bien sûr, l'incinérateur de Québec. En fait, on estime à près de 1 200 le nombre d'entreprises implantées sur le territoire. À elles seules, ces entreprises emploient au-delà de 24 000 personnes (source consultée le 25-01-2005 : http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/ma_ville).

CARTE 1
Vue d'ensemble de Limoilou



2.2. Les données historiques sur Limoilou

Comme le relate Laflamme (2003), c'est lors de son deuxième voyage en Amérique que l'explorateur français Jacques Cartier foula le sol de ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Limoilou. En effet, alors qu'il emprunta le fleuve Saint-Laurent afin de trouver un passage vers l'Orient, il fut surpris par l'arrivée de l'hiver et décida d'emprunter la rivière Saint-Charles pour trouver un lieu où passer la saison froide. Il accosta à l'endroit où se trouve aujourd'hui le parc Cartier-Brébeuf. Le nom de Limoilou a été donné à l'endroit pour commémorer le nom du manoir où Jacques Cartier s'est retiré à la fin de sa carrière. Sur ce territoire naquit notamment la seigneurie Notre-Dame-des-Anges (1652), important lieu de peuplement, d'évangélisation et d'agriculture (Bédard, 1996 ; Laflamme, 2003).

Or, si l'on se rapporte à l'histoire plus récente, on associe généralement la naissance de Limoilou avec deux événements qui eurent lieu à la toute fin du dix-neuvième siècle : 1) la création de la municipalité de Limoilou (1893) par le regroupement des agglomérations de Hedleyville, New Waterford, Stadacona, Gros-Pin, Parkeville et La Canardière ; 2) la fondation de la paroisse de Saint-Charles de Limoilou (1896) pour marquer la division religieuse du territoire de Saint-Roch (Gallichan, 1996b). La municipalité de Limoilou eut toutefois la vie courte car elle fut annexée à la ville de Québec en 1909 (Gallichan, 1996a).

Limoilou a été l'objet d'un intense peuplement dans la première moitié du vingtième siècle. Ce peuplement est en grande partie explicable par le développement du port de Québec et du réseau ferroviaire, ainsi que par l'implantation de la papetière en 1927 (Gallichan, 1996b, Laflamme, 2003). Toutefois, certains facteurs tels que la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le développement des banlieues, la restructuration des industries de guerre et la consommation de masse d'automobiles par la classe moyenne ainsi que la construction d'un important réseau d'autoroutes contribueront au renversement de la tendance de peuplement croissant des quartiers centraux (Laflamme, 2003). Notons finalement que Limoilou est désormais un des huit arrondissements de la nouvelle ville de Québec et ce, depuis la fusion municipale en vigueur depuis janvier 2002.

2.3. Les données statistiques sur la population de Limoilou

Au regard du Tableau 1, il est possible de constater que la population de Limoilou a tendance à décroître de manière importante, alors que celle de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec augmente. En plus d'être décroissante, cette population est sujette au vieillissement et à la dénatalité. En effet, une étude de 1993 sur les zones défavorisées de la CUQ constatait : 1) une dénatalité et un vieillissement de la population dans Maizerets; 2) une accentuation du même phénomène dans Lairet et 3) une dénatalité et un vieillissement important dans Vieux-Limoilou (Bureau régional de Québec du SAR, 1993).

TABLEAU 1
Population totale

	LIMOILOU	QUÉBEC
1976	62 877	542 158
1981	55 058	576 075
1991	48 077	645 550
2001	45 978	682 757

Statistique Canada, 1976 ; 1983 ; 1992 ; 2004

Le Tableau 2 nous instruit sur la part de la population qui a une scolarité inférieure ou égale à une treizième année sans détenir de diplôme d'études secondaires. Bien que la proportion qu'occupe cette tranche de la population tend à décroître autant dans Limoilou que dans la RMR de Québec, on peut constater qu'elle est toujours plus élevée à Limoilou pour chacune des années de référence.

TABLEAU 2
Pourcentage de personnes avec une scolarité inférieure ou égale à une treizième année sans DÉs

	LIMOILOU	QUÉBEC
1981	54,1 %	37,6 %
1991	43,5 %	30,3 %
2001	35,4 %	23,6 %

Statistique Canada, 1983 ; 1992 ; 2004

En ce qui a trait cette fois à la proportion de propriétaires et de locataires, le Tableau 3 démontre qu'elle est stable à Limoilou, alors qu'elle tend à changer dans la RMR de Québec. Néanmoins, on retrouve un taux beaucoup plus important de locataires que de propriétaires dans Limoilou, contrairement à la RMR où ces proportions sont plus équilibrées.

TABLEAU 3
Proportion de logements loués et de logements possédés

	LOGEMENTS LOUÉS		LOGEMENTS POSSÉDÉS	
	Limoilou	Québec	Limoilou	Québec
1976	79,4 %	53,8 %	20,6 %	46,2 %
2001	80,1 %	44,5 %	19,8 %	55,5 %

Statistique Canada, 1976 ; 2004

La proportion des hommes de quinze ans et plus faisant partie de la population active décroît tant dans Limoilou que dans la RMR de Québec. Ce phénomène est toutefois plus marqué dans Limoilou (71 % en 1981, 63,9 % en 1991, 59,7 % en 2001) que dans la RMR de Québec (77,4 % en 1981, 76,8 % en 1991, 71,9 % en 2001). Pour ce qui est des femmes, le pourcentage de la population active augmente dans la RMR de Québec (49,7 % en 1981, 58,6 % en 1991, 59,8 % en 2001) alors qu'il est plutôt stable à Limoilou (47,1 % en 1981, 47,5 % en 1991, 48 % en 2001).

TABLEAU 4
Taux de chômage

	FEMMES		HOMMES	
	Limoilou	Québec	Limoilou	Québec
1981	12,9 %	12,5 %	15,2 %	9,7 %
1991	12,2 %	9,7 %	13,5 %	8,7 %
2001	12,9 %	6,7 %	13,3 %	7,1 %

Statistique Canada, 1983 ; 1992 ; 2004

Tel que l'indique le Tableau 4, le taux de chômage est un autre élément qui défavorise Limoilou par rapport à la RMR de Québec. Notons, entre autres, que celui des femmes, en plus d'être plus élevé à Limoilou depuis 1991, est relativement stable alors qu'il décroît de manière importante dans la RMR de Québec. Pour ce qui est du taux de chômage des hommes, il est, lui aussi, beaucoup plus élevé à Limoilou que dans la RMR de Québec. De plus, il s'est stabilisé en 1991 à Limoilou, alors qu'il a continué à décroître dans la RMR.

TABLEAU 5
Revenu moyen des ménages

	LIMOILOU	QUÉBEC
1981	17 460 \$	24 511 \$
1991	27 192 \$	42 164 \$
2001	28 647 \$	50 230 \$

Statistique Canada, 1983 ; 1992 ; 2004

Le revenu moyen des ménages est beaucoup moins important à Limoilou que dans la RMR de Québec et ce, pour chacune des années de référence. C'est ce que tend à démontrer le Tableau 5. D'ailleurs, entre 1981 et 2001, la proportion des familles économiques à faible revenu a beaucoup augmenté à Limoilou (24,6 % en 1981, 34,4 % en 2001), alors qu'elle a un peu diminué dans l'ensemble de la RMR (15 % en 1981, 13,8 % en 2001). Toutefois, pour les mêmes années de référence, la fréquence des personnes seules à faible revenu a diminué à Limoilou (58 % en 1981, 51,4 % en 2001) et a légèrement augmenté dans la RMR de Québec (44,6 % en 1981, 46,2 % en 2001). Or, il est possible de constater que celle-ci est toujours plus importante à Limoilou.

Ce regard partiel sur un ensemble de données statistiques démontre donc que Limoilou a une situation particulière sur plusieurs plans (géographique, historique, démographique et socio-économique). D'ailleurs, Limoilou peut être considéré à certains égards comme un arrondissement désavantagé par rapport à l'ensemble de la RMR de Québec. Tel qu'il en sera question dans les sections suivantes, ce désavantage s'est également exprimé au niveau de la qualité de l'environnement. Néanmoins, avant d'explorer plus en détail la lutte en tant que telle, nous devons exposer quelques précisions sur cette action collective.

3. QUELQUES PRÉCISIONS

Cette section de l'étude de cas vise à fournir quelques éléments permettant une meilleure compréhension de la lutte contre l'incinérateur. Premièrement, est esquissé un portrait historique de l'incinération des matières résiduelles à Québec. Deuxièmement, nous précisons l'évolution des instances responsables de la gestion de l'incinérateur. Troisièmement, est présentée la chronologie des événements significatifs de la lutte contre l'incinérateur.

3.1. Les données historiques sur l'incinérateur

Au cours des années 1930, la région de Québec regorgeait de dépotoirs à ciel ouvert (Lortie, 2002c). C'est pour faire face aux désagréments de ce type de gestion des matières résiduelles ainsi que pour prolonger la vie des dépotoirs (CUQ, 1995) que la Ville prit une entente avec les entrepreneurs Demers et Nolin, en 1937, pour la construction du tout premier incinérateur (CUQ, 1995). La période de rodage de cet incinérateur, qui se situait sur un terrain de la Pointe-aux-Lièvres, fut amorcée en 1939 (CUQ, 1995 ; Gagné, 2004).

Un deuxième incinérateur fut construit en 1955 pour remplacer le premier, puisque celui-ci était devenu désuet (CUQ, 1995). Ce deuxième incinérateur, qui était également situé à la Pointe-aux-Lièvres, fonctionna jusqu'au tout début des années 1970 et fut détruit en 1976 (Gagné, 2004). La décision de construire un nouvel incinérateur à Limoilou a été prise en 1971, suite à la création de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) et à l'intérêt porté par d'autres municipalités des alentours pour l'incinération des déchets (CUQ, 1995).

Ce sont donc trois incinérateurs qui ont été construits sur le territoire de la ville de Québec. L'incinérateur qui est au centre de la lutte étudiée dans le présent document est le dernier des trois. Or, bien que la lutte se soit concentrée sur un seul incinérateur, l'instance politique qui en était responsable n'a pas toujours été la même. Nous nous devons donc d'examiner le rôle de la CUQ, de la Ville de Québec et de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (CMQ Rive-Nord).

3.2. Les adversaires de la lutte

La CUQ fut créée par le gouvernement provincial en 1969 pour faire face à certains besoins liés au développement rapide de la région. Cette instance regroupait 13 municipalités de la région de Québec et avait le mandat de s'occuper de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire la composant (Côté, 2004). Lors des deux premières phases de la lutte, la CUQ était l'instance responsable de l'incinérateur et donc, l'adversaire principal des militants.

Cependant, en 2000, le gouvernement provincial procéda à la fusion des municipalités des principales régions urbaines du Québec. L'épisode des fusions municipales, qui fut vécue à l'échelle de la province, s'exprima localement par la création de la nouvelle ville de Québec dont le territoire comprend les treize municipalités de la CUQ (Côté, 2004 ; CMQ, 2004). Du même coup, la Ville devint responsable de l'incinérateur et adversaire principal dans la troisième phase de la lutte.

Pour ce qui est de la CMQ Rive-Nord, elle est une instance qui regroupe la Ville de Québec, la MRC de l'Île-d'Orléans, la MRC de la Côte-de-Beaupré et la MRC de la Jacques-Cartier. Nous utilisons le terme « CMQ Rive-Nord » puisque la CMQ inclut également la ville de Lévis qui se trouve sur la Rive-Sud de Québec. Cette organisation supra-municipale, créée le 1^{er} janvier 2002, s'est vue conférer la responsabilité de l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par le Gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Politique de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Ce processus est composé de cinq étapes : le démarrage, la confection du projet de plan de gestion, la consultation du public, l'approbation par le ministre de l'Environnement et l'adoption du plan de gestion. Le rôle de l'instance est d'effectuer la planification et le suivi de la gestion des matières résiduelles sur le plan régional. Face à la CMQ Rive-Nord, la Ville demeure la première gestionnaire des matières résiduelles sur son territoire, détient la propriété de l'incinérateur et a l'obligation de mettre en œuvre des mesures qui concordent avec les orientations du PGMR (CMQ, 2004). La prochaine chronologie des événements permet, entre autres, de mieux percevoir ces quelques éléments de contexte historique.

3.3. La chronologie des événements

Le but de la présente chronologie est de détailler le déroulement des événements les plus importants de la lutte contre l'incinérateur. D'ailleurs, il serait important pour le lecteur de s'y référer régulièrement, tout au long de l'étude de cas, afin de bien saisir l'ensemble des subtilités de l'évolution de la lutte. Soulignons que, puisque toute l'information relative aux événements et aux dates où ceux-ci se sont déroulés n'était pas disponible pour chacune des phases, certaines omissions sont inévitables.

Maires de la ville de Québec durant la lutte

- ▶ **Lamontagne, J.-Gilles** (Progrès civique de Québec), du 1^{er} décembre 1965 au 1^{er} décembre 1977 ;
 - ▶ **Pelletier, Jean** (Progrès civique de Québec), du 1^{er} décembre 1977 au 5 novembre 1989 ;
 - ▶ **L'Allier, Jean-Paul** (Rassemblement populaire de Québec et Renouveau municipal de Québec), du 5 novembre 1989 au 6 novembre 2005 ;
 - ▶ **Boucher, Andrée**, du 6 novembre 2005 à ce jour.
-

CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

- 1971 – juillet** La CUQ annonce la construction de l'incinérateur au coût de vingt millions de dollars et la signature prochaine d'une entente avec la papetière pour la vente de vapeur (CUQ, 1995).
- 1971- 14 juillet** Première mobilisation concernant le projet d'incinérateur : un front commun désire obtenir des précisions de la part de la CUQ (Anonyme, 1971).
- 1972 - 20 janvier** La CUQ signe un contrat avec la Dominion Bridge pour la construction de l'incinérateur à quatre fours (CUQ, 1995).
- 1972 - 15 mars** Première pelletée de terre sur le site de l'incinérateur (CUQ, 1995).
- 1974 - mars** Dépôt du Rapport sur la qualité de l'air à Québec et ses environs, résultat d'une étude effectuée par les Services de protection de l'environnement du gouvernement du Québec. Dans cette étude, il est constaté que Limoilou est le quartier de Québec le plus touché par la pollution de l'air (Mailhot, 1974).

Début de la première phase de la lutte

- 1975 - été** L'incinérateur fonctionne maintenant à plein régime (CUQ, 1995). Ce moment coïncide également avec le début des plaintes par les citoyens de Limoilou pour cause de pollution aérienne (Routhier, 1975c).
Premières réunions des quatre membres fondateurs du Mouvement d'action populaire de Limoilou (MAPL) (Tremblay, 1987).
- 1975 - 5 octobre** Fondation du Mouvement Environnement Limoilou (MEL) (Arteau, 1981).
- 1975 - 14 octobre** Tenue de la première assemblée du MEL au cours de laquelle 350 personnes sont présentes et où est élu un comité de direction composé d'un président, de deux vice-présidents et de 12 directeurs (Routhier, 1975b ; Tremblay, 1987).
- 1975 - 21 octobre** Le MEL fait parvenir à la CUQ une mise en demeure dûment enregistrée exigeant de faire cesser la pollution de l'incinérateur dans un délai de 48 heures, tout en déposant une pétition signée par 1 500 citoyens de Limoilou (Routhier, 1975b).
- 1975 - 24 octobre** Dépôt d'un rapport sur la pollution de l'incinérateur de Québec, résultat d'une enquête menée par les Services de protection de l'environnement du Québec. Ce rapport fait suite aux plaintes des citoyens (plaintes dont

- le rapport confirmera les fondements) et a pour but de vérifier le respect des normes d'émission par l'incinérateur (Routhier, 1975c).
Le MEL est toutefois insatisfait des conclusions et réclame un enquêteur (Routhier, 1975a).
- 1976 - mars** Incorporation du MAPL (Tremblay, 1987).
- 1976 - 29 avril** Rassemblement convoqué par le MEL à laquelle est présent Armand Trottier, président de la CUQ. Cent cinquante (150) citoyens prennent part à l'événement. Monsieur Trottier y affirme sa volonté d'enrayer le problème, tout en avançant que les réparations pourraient coûter jusqu'à un million de dollars (Routhier, 1976b).
- 1976 – 3 mai** Conférence de presse par les militants du MAPL annonçant la naissance de l'organisme (Routhier, 1976c).
- 1976 - 3 juin** Nouvelle mise en demeure à la CUQ de la part du MEL exigeant la fermeture de l'incinérateur jusqu'à l'exécution complète des travaux de réparation prévus depuis le rapport du 24 octobre 1975 (Routhier, 1976a).
- 1976 - 15 juin** Rencontre entre la CUQ et le MEL, à l'issue de laquelle le MEL annonce une trêve jusqu'à l'automne (Tanguay, 1976a). Il s'agit de la dernière intervention publique du MEL (Tremblay, 1987).
- 1976 – 15 novembre** Élection du Parti québécois (PQ) à l'Assemblée nationale, ainsi que celle du candidat péquiste dans la circonscription de Limoilou.
- 1976 – 22 novembre** Annonce du lancement de l'enquête-participation par le MAPL (Tanguay, 1976b). Cette enquête a pour but de visiter 525 foyers de Limoilou afin de connaître les principales insatisfactions des résidents et de former des comités de travail sur les problèmes identifiés (Tremblay, 1987 ; Entrevue IN-4).
- 1977 – 15 février** Publication des résultats de l'enquête à l'issue de laquelle la pollution est identifiée comme étant le problème prioritaire (Beaudin, 1977). La création de comités de travail (notamment le comité anti-pollution) suit de près cet événement (Martin, 1985).
- 1977 – 9 mars** Assemblée générale du MAPL où sont entérinés le « passage à l'action » et le choix d'un nouvel exécutif (Beaudin, 1977).
- 1977 - 11 mai** Réanimation de la mobilisation autour de la question de l'incinérateur par le comité anti-pollution du MAPL : proclamation de la semaine anti-pollution dans Limoilou et marche sur le Parlement d'environ 80 à 100 citoyens de Limoilou. L'objectif de la marche est d'aller rencontrer les députés Jean-François Bertrand, Raymond Gravel et le ministre de l'Environnement Marcel Léger (Routhier, 1977a ; Tremblay, 1987). Par la suite, Marcel Léger exige de la CUQ qu'elle accélère la recherche d'une solution (Routhier, 1977b).

- 1978** – 21 mars Émission par Marcel Léger d'une ordonnance afin de forcer la CUQ à se conformer aux normes environnementales. La première échéance de l'ordonnance est le 1^{er} janvier 1979, mais elle est ensuite reportée à l'automne, puis au 31 décembre de la même année (Anonyme, 1980a ; Bennet, 1978 ; Routhier, 1978b ; Tremblay, 1987).
- 1978** – 11 octobre Présentation d'un mémoire par le MAPL aux audiences publiques sur l'aménagement des battures de Beauport. Le groupe y défend qu'un développement industriel dans ce secteur signifierait encore plus de pollution pour Limoilou (Anonyme, 1978 ; Routhier, 1978a). On apprend par la suite que les cendres de l'incinérateur sont utilisées pour faire du remblayage sur les berges (Entrevue IN-3).
- 1979** - année Suite à la prise en charge du dossier par le ministère de l'Environnement, à l'obtention par le MAPL d'être tenu au courant de l'évolution des travaux et à des déclarations encourageantes de la part de la CUQ, la lutte change d'allure : moins de mobilisation et plus de surveillance de l'application de l'ordonnance. Notamment, il y aura des plaintes, des téléphones à la CUQ et des pressions auprès du ministre, suite à l'observation de l'émission de particules (Anonyme, 1980a ; Martin, 1985 ; Tremblay, 1987).
- 1980** - janvier Formation d'un comité de vigilance au MAPL, suite à d'autres retombées de particules imbrûlées dans les airs de Limoilou. Deux des quatre fours de l'incinérateur sont toutefois réparés (Anonyme, 1980a).
- 1980** - avril Réparation des deux derniers fours de l'incinérateur (Anonyme, 1980a).
- 1980** – 12 octobre Le MAPL organise un événement, la « fête populaire », pour souligner les cinq ans de lutte contre l'incinérateur et ce qu'on croit être la fin de l'émission de particules imbrûlées. Au-delà d'une centaine de personnes y assistent (Anonyme, 1980b ; Anonyme, 1980c).
- Diminution importante de la mobilisation des citoyens autour de l'enjeu et de l'appui des groupes alliés (Entrevues IN-3 et IN-4 ; Tremblay, 1987).
- 1980** - décembre Début des nouvelles émissions d'imbrûlés (Anonyme, 1981a).
- 1980** - 4 mars Coup d'envoi de la reprise de la lutte contre l'incinérateur lors d'une conférence de presse donnée par le Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou (CCL), nouvelle identité du MAPL. La lutte ne repose plus sur la réparation des fours (celle-ci étant effectuée) mais plutôt sur la surproduction de vapeur. Cette surproduction signifie la surcharge des fours et donc l'émission subséquente d'imbrûlés (Anonyme,

- 1981a ; Gagné 1981).
- 1981** - 28 avril Appui donné au CCL par le syndicat des employés de l'incinérateur régional. Ce dernier annonce son intention d'informer le CCL lorsque l'incinérateur ne respecte pas les normes du ministère de l'Environnement (Anonyme, 1981b).
- 1985** – 2 décembre Élection du Parti libéral du Québec (PLQ) à l'Assemblée nationale.
- 1986** - 16 juin Dépôt du mémoire par le CCL devant le Bureau d'étude environnementale concernant l'emplacement de la future station d'épuration des eaux usées (Viger, 1986).
- 1986** – 15 août Dépôt de la requête en injonction devant la Cour supérieure (Gagné, 1986a). Le but de cette requête est d'obtenir la fermeture de l'incinérateur et d'empêcher la CUQ d'y brûler les boues des futures usines d'épuration.
- 1986** – 22 octobre Entente à l'amiable entre les deux parties, la CUQ s'engageant à terminer des travaux sur l'incinérateur le 1^{er} septembre 1989. Suspension sine die de la requête en injonction et de la poursuite en injonction (Gagné, 1986a ; Entrevue IN-3). La fermeture du CCL suit de près cet événement.

Fin de la première phase de la lutte

- 1987** La CUQ décide d'installer un système plus performant d'épuration des gaz suite au règlement à l'amiable (CUQ, 1995).
- 1989** - automne Le système d'épuration des gaz, au coût de 33 millions de dollars, est désormais en opération (CUQ, 1995). Cette date coïncide avec les dernières émissions massives de particules imbrûlées (Entrevue IN-3).
- 1989** - 5 novembre Élection du Rassemblement populaire (RP) à l'Hôtel de Ville de Québec avec, dans ses rangs, l'ancienne permanente du CCL.

Début de la deuxième phase de la lutte

- 1989** - année Arrivée d'un des leaders de la lutte à la coordination des ATQ et reprise du dossier de l'incinérateur par l'organisme (Entrevue IN-1).

- 1991 - année** Reprise des « hostilités » dans la lutte (Entrevue IN-1).
- 1991 - printemps** Création du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGÉD) par diverses organisations du mouvement environnemental, dont Greenpeace et des militants du noyau dur de la lutte. Cette période correspond également avec celle de la création du Front commun régional pour une gestion écologique des déchets (FCRGÉD) (Entrevue IN-1 ; Marois, 1995).
- 1992 - décembre** On découvre que Claude Ryan, alors ministre de la Sécurité publique dans le gouvernement du Parti libéral du Québec (PLQ), a commandé une enquête à la Sûreté du Québec (SQ) sur les groupes écologistes de la province (April, 1992 ; Francoeur, 1992).
- 1993- printemps** Consultations publiques du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) à propos de l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps (Corbeil, 1993b ; Corbeil, 1993d ; Francoeur, 1993).
- 1993 - été** Requête en recours collectif de deux citoyens de Beauport contre Ciment St-Laurent ; une lutte qui est intimement liée à celle qui est menée contre l'incinérateur de Québec (Anonyme, 1993 ; Corbeil, 1993a ; Corbeil, 1993c).
- 1994 - année** Départ successif de deux militants centraux du FCRGÉD, fermeture de l'organisme et abandon de la lutte (Entrevue IN-1).

Fin de la deuxième phase de la lutte

- 1994 - 12 septembre** Élection du Parti québécois (PQ) à l'Assemblée nationale.
- 2000 – 20 décembre** Adoption du projet de loi 170 sur les fusions municipales par l'Assemblée municipale. Le gouvernement du PQ avait alors imposé le bâillon et suspendu les règles de procédures à la chambre.

Début de la troisième phase de la lutte

- 2001 - automne** Première campagne électorale de la nouvelle ville de Québec et réélection de Jean-Paul L'Allier en novembre de la même année. Le Rassemblement populaire de Québec (RP) change alors de nom pour

celui de Renouveau municipal de Québec (RMQ).

La campagne électorale est le moment choisi par une citoyenne de Limoilou pour envoyer au maire une lettre signée de plusieurs noms (à titre de pétition). Le maire répond favorablement aux inquiétudes des citoyens dans une lettre envoyée directement à l'adresse des pétitionnaires. Suite à cet événement, les ATQ rencontrent l'instigatrice de la démarche et c'est le début du comité (Entrevue IN-2).

- 2001 - décembre** Première réunion du comité Air, atmosphère, changements climatiques. Le comité change de nom au printemps 2002 pour celui de comité Consommation, productivisme et gestion écologique des ressources, et finalement au tout début de 2004 pour celui de Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur (Entrevue IN-2).
- 2002 – 1^{er} janvier** Entrée en vigueur de la nouvelle ville de Québec et création de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- 2002 - septembre** Annonce, faite par Normand Chatigny, alors responsable des infrastructures, équipements et approvisionnements de la Ville de Québec, de la mobilisation de 360 000 \$ pour enrayer les problèmes de bruit de l'incinérateur (Moreault, 2002). Les travaux seront effectués de décembre 2003 à mars 2004 (Blouin et al., 2004).
- Début de la tournée porte-à-porte de Limoilou par le comité afin d'obtenir des signatures à la pétition et diffuser de l'information (Entrevue IN-2 ; Lortie 2002c).
- 2003 – mars-avril** Campagne électorale au Québec à l'issue de laquelle le Parti libéral du Québec (PLQ) est élu à l'Assemblée nationale. Cette campagne est l'occasion d'une démonstration d'appuis de la part du Parti vert du Québec (PVQ) dans Taschereau, de l'Union des forces progressistes (UFP) dans Taschereau et d'un candidat indépendant dans Jean-Lesage (Limoilou) (Marcoux, 2003 ; Lapointe, 2003 ; Champagne, 2003).
- 2003 – 3 novembre** Action théâtrale au conseil de Ville de Québec à l'issue duquel un des membres du comité est expulsé. Cet événement est également l'occasion de distribuer un communiqué de presse aux journalistes (ATQ, 2003) et de faire plusieurs interventions au micro lors de la période de questions (Mathieu, 2003).
- 2004 – 26-27 mars** Conférences du Dr Paul Connet à l'auditorium du cégep de Limoilou et au centre Lucien-Borne (Houle, 2004 ; Lortie, 2004a).
- 2004 – 20 avril/5mai** Audiences publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ Rive-Nord. Le comité y présente son

- mémoire le soir du 28 avril (Blouin et al., 2004 ; Champagne, 2004).
- 2004 - 7 juin** Dépôt, par le comité, de la pétition signée de 2 000 noms lors de la séance du conseil de Ville de Québec (É.M., 2004).
- 2004 - 28 août** Le comité organise une épiluchette de blé d'Inde au parc Sylvain-Lelièvre à Limoilou pour réclamer la fermeture de l'incinérateur (Croteau, 2004).
- 2004 - 23 septembre** Dépôt final du PGMR par la CMQ Rive-Nord. Bien que la fermeture de l'incinérateur n'y soit pas envisagée, il est possible de constater que les interventions du comité ont influencé le contenu du document (Anonyme, 2004).
- 2004 - 17 décembre** Adoption de la version finale du PGMR par la Ville de Québec et les trois MRC de la Rive-Nord (Mathieu, 2004).
- 2005 - janvier** Suite à une réorientation, le comité reprend le nom de comité Consommation, productivisme et gestion écologique des ressources, et entreprend d'organiser une réflexion et des activités sur la décroissance.

Fin de la collecte des données

Les événements associés à cette lutte concernent donc le dernier de trois incinérateurs qui se sont succédés sur le territoire de la ville de Québec. De plus, les acteurs qui ont mené la lutte ont dû composer avec la présence de la CUQ, la Ville de Québec et la CMQ. Suite à ces quelques précisions, il est maintenant possible de procéder à l'étude approfondie de chacune des phases de la lutte.

4. LA PREMIÈRE PHASE (1975 À 1986)

La première phase de la lutte a été la plus longue des trois. Elle a duré, en tout, plus d'une décennie. Elle a débuté avec la création du Mouvement Environnement Limoilou (MEL) à l'automne 1975 et s'est terminée en 1986 avec l'implication du Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou (CCL) dans le dossier des usines d'épuration des eaux usées. En fait, la lutte contre l'incinérateur a été dirigée successivement par le MEL, le Mouvement d'action populaire de Limoilou (MAPL), notamment au travers du comité anti-pollution et d'un comité de vigilance, et par le CCL. Cette dernière organisation n'étant en fait que la nouvelle identité du MAPL.

Cette lutte s'est de plus exprimée par un temps fort de mobilisation populaire entre les années 1975 et 1980, un creux de vague qui s'est étendu du début des années 1980 jusqu'aux environs de 1986, et un point culminant avec une action légale contre la CUQ. Enfin, la lutte concernait la pollution de Limoilou ; une pollution qui était créée par le port, la papetière, l'intense circulation routière et l'incinérateur. Mais, puisque la papetière fournissait de nombreux emplois aux résidents et que la pollution de l'incinérateur était celle qui causait le plus de nuisances, la lutte contre la pollution a surtout été dirigée contre l'incinérateur.

Six grandes rubriques, divisées à leur tour en plusieurs parties, forment l'étude de cette phase de la lutte. Il s'agit de la présentation générale de la lutte, de son émergence, des caractéristiques de son développement, du dénouement, de l'évaluation et des pistes de renouvellement.

4.1. La présentation générale de la lutte

Cette phase de la lutte a mis en scène plusieurs acteurs, dont des organismes communautaires, les résidents de Limoilou, la CUQ et la Ville de Québec. Par cette lutte, des intérêts politiques, idéologiques, économiques et individuels étaient mis en jeu. Cette rubrique de l'étude de la première phase procède en deux temps. Tout d'abord, les acteurs et les intérêts y sont examinés en profondeur et, ensuite, un bref regard est porté sur les enjeux de la lutte.

4.1.1. Les acteurs et intérêts en présence

Tout d'abord, il est important de mentionner qu'un premier front commun avait été formé à la suite de l'annonce de la construction de l'incinérateur. Ce front commun regroupait des représentants de la Ligue des citoyens de Saint-Pascal, du Parti québécois, du Congrès du travail du Canada, du Conseil central de Québec (CSN), de l'Association des professeurs du Québec métropolitain, du Groupement des locataires de la région de Québec et de la Compagnie des jeunes Canadiens. L'intention de ces acteurs était d'obtenir des explications de la part de la CUQ à propos du projet d'incinérateur, ainsi qu'une meilleure circulation d'informations puisque celles-ci se faisaient trop rares. Ils affirmaient notamment qu'ils étaient préoccupés par la protection de

l'environnement et la santé des résidents du quartier, qui étaient déjà largement touchés par la proximité de nombreuses industries et la forte circulation automobile (Anonyme, 1971). En conférence de presse, la CUQ expliqua qu'elle allait vendre la vapeur de la combustion des déchets à la papetière voisine, baissant ainsi le coût de l'incinérateur. De plus, elle affirma que, par la fermeture du deuxième incinérateur, la pollution diminuerait (Tremblay, 1987). Pour la suite des événements, Tremblay note :

Insatisfaits de ces explications, les groupes insistèrent pour rencontrer le président du comité exécutif de la CUQ, qui leur présenta les mêmes arguments. Les groupes organisèrent ensuite une manifestation sur la Colline parlementaire afin d'obliger le ministre responsable des questions environnementales à les rencontrer. Celui-ci appuya les arguments de la CUQ et ajouta que de toutes façons, il n'avait pas les moyens d'empêcher la construction de l'incinérateur. Mal préparés et incapables de répondre aux avalanches de chiffres que leur présentaient les experts, sans appui véritable dans la population (il n'y eut que 20 personnes à la manifestation), les manifestants n'eurent d'autre choix que de se déclarer satisfaits des explications qui leur étaient fournies.

Tremblay, 1987 : 424

Si l'on fait exception de ce bref épisode qui précéda le véritable enclenchement de la première phase, il est possible de constater que le noyau dur qui a initié et coordonné la lutte était, dans un premier temps, regroupé au sein du MEL. Ce mouvement était composé en partie de notables (Martin, 1985), et les leaders étaient tous des résidents de Limoilou. Plus particulièrement, ces derniers étaient des propriétaires mus en grande partie par leur indignation face aux désagréments des émissions de particules imbrûlées. Tel que le note cet informateur :

Militant 1 : Alors, [les] trois poteaux du MEL, ils venaient de Saint-François d'Assise. Et eux autres, ils étaient partis de leur propre initiative parce que, et c'était clair, c'était des propriétaires, trois propriétaires. Et ces gens-là étaient très affectés par ça [...]. Quand on parle de suie, il y en avait de la suie! Ça couvrait les galeries, les balcons, le linge, c'était vraiment désagréable. Et ces gens-là, c'était des propriétaires du quartier, des gens très identifiés au quartier Limoilou, dont deux demeuraient en face du parc. Donc, ils avaient toujours eu une qualité de vie quand même, c'étaient des bonnes maisons.

Entrevue IN-4

On peut donc conclure qu'à l'origine, les fondateurs du MEL avaient mis sur pied le mouvement afin de créer un tremplin pour la défense de leurs intérêts. Et, par rapport à la taille de cette entité, deux informateurs notent :

Militant 2 : Il n'y avait pas une grosse structure. C'était un petit comité. Quand on est arrivé en 1975. [...] Moi je me rappelle qu'ils étaient cinq, six personnes. Ils n'avaient pas de permanence, pas de local.

Militant 1 : Non, non ! Le MEL c'était six citoyens, du monde qui, à la sortie de l'église, se parlait entre eux autres, puis se disaient : « Ça n'a pas de bon sens. »

Entrevue IN-4

En tout, la lutte a été coordonnée par le MEL de 1975 à 1977, année à laquelle elle fut reprise par le MAPL. Martin (1985) affirme plusieurs choses concernant cette première tranche de la première phase : 1) le MEL et le MAPL étaient en conflit, à cause d'un manque de clarté des rôles entre les deux organismes ; 2) l'opposition timorée face aux représentants politiques locaux de la part de certains membres du MEL donna lieu à un détachement de la base militante de cet organisme au profit du MAPL ; 3) le MEL disparut suite à la reprise du dossier par le MAPL.

Les entrevues que nous avons menées auprès des militants nous permettent de nuancer ces propos. Notons tout d'abord que plusieurs militants du MAPL, dans l'optique de s'impliquer dans une lutte porteuse, ont également milité au sein du MEL. De plus, des piliers du MEL ont ensuite milité au sein du comité anti-pollution du MAPL (Entrevue IN-4). Enfin, il semble que le MEL ne soit pas « mort », mais plutôt qu'il fut, suite aux résultats de l'enquête-participation, intégré au sein du MAPL en tant que comité de travail :

Militant 1 : Et, à l'intérieur du MAPL, on a comme réintégré ce dossier-là dans un sous-comité : le comité anti-pollution. Puis tout le monde [du MEL] a intégré le comité [anti-pollution], puis ça s'est élargi, on a ajouté d'autre monde.

Entrevue IN-4

Plusieurs faits sont à souligner concernant le MAPL et ses intérêts. Tout d'abord, tel que le note Tremblay (1987), quatre personnes désireuses de s'impliquer dans l'action politique locale, mais dont aucune ne résidait dans Limoilou, se sont réunies à l'été 1975. Il s'agissait alors de l'embryon du MAPL. Les intérêts de ces personnes étaient à la fois politiques et idéologiques : 1) rassembler et s'appuyer sur les gens exclus par les réseaux établis de pouvoir afin de faire contrepoids à l'élite locale (Tremblay, 1987) et 2) créer un comité de citoyens tel qu'il en existait ailleurs à Québec :

Militant 1 : Nous autres, on est arrivés, on ne demeurait pas dans ce quartier-là. [...] Il faut se reporter dans les années 1970, il y avait des comités de citoyens dans la Basse-Ville, dans Saint-Sauveur, il y avait le comité de citoyens de Saint-Roch. [...] Et on se disait : « Ça n'a pas de bon sens qu'il n'y ait pas la même structure à Limoilou ». Et, il y avait eu des tentatives avec la Compagnie des jeunes Canadiens dans Limoilou, et ça n'avait jamais levé. C'était toujours resté un petit groupe de personnes qui n'avait jamais réussi à créer une liaison organique avec la population. Alors, en 1975, on avait mûri le projet, on s'est dit : « On va partir un comité de citoyens ».

Entrevue IN-4

Dans les intérêts du MAPL, à propos de la lutte contre l'incinérateur, il y avait bien sûr la nécessité de s'attaquer à la pollution, problème jugé prioritaire lors de l'enquête-participation. Mais, ce groupe était aussi guidé par la nécessité d'obtenir une crédibilité suffisante pour s'implanter dans le milieu, devenir un organisme influent et ainsi obtenir du succès dans la défense de l'ensemble des dossiers. La lutte contre l'incinérateur était, en ce sens, une lutte idéale, car elle s'accordait avec des intérêts idéologiques de défense des intérêts des citoyens et des intérêts plus politiques d'implantation dans Limoilou :

On doit aussi ajouter qu'un enjeu comme la pollution avait l'utilité de s'adresser à tout le quartier et non à une catégorie particulière de résidents. Il semble que cette raison fut déterminante dans la décision du MAPL. Elle s'accordait bien avec l'idéologie « communautaire » des fondateurs, qui voulurent toujours prendre en charge les intérêts généraux de ce quartier ouvrier et refusèrent continuellement de se transformer en comité de locataires. Comme les cendres retombaient sur tout le monde sans distinction de statut résidentiel ou de revenu, le MAPL y voyait la démonstration du bien-fondé de son point de vue. En permettant un « ralliement multiclassiste » (Martin 1985: 103), la lutte donnait l'occasion au groupe d'élargir sa base sociale [...].

Tremblay, 1987 : 434

De plus, concernant les intérêts politiques relatifs à l'implantation et à la crédibilité, des militants de l'époque fournissent quelques précisions intéressantes :

Militant 1 : C'est-à-dire que ce dossier-là, parce qu'il était très public, il avait la sympathie du public, il avait la sympathie des journalistes. Il nous donnait une maudite belle carte de visite.

Militant 2 : [...] Ça a comme canalisé aussi l'opposition que les gens pouvaient faire à la Ville de Québec, qui était très autoritaire : absence de démocratie à l'époque, [...]. Ils étaient très autoritaires, il n'y avait pas de possibilité de poser de question [...].

Militant 1 : [...] Donc, pour avoir une place, il fallait être capable de créer un rapport de force. Il fallait avoir des dossiers de base assez solides. Puis ça [l'incinérateur], c'en était un.

Militant 2 : [...] Dès qu'on faisait une action, c'était très facile de mobiliser parce qu'on s'était donné cette crédibilité-là.

Entrevue IN-4

Il va sans dire que la composition du MAPL a évolué au fil des années et que de nombreuses personnes sont venues se greffer aux quatre membres fondateurs du début. Le noyau dur de la lutte à cette époque, soit le comité anti-pollution, réunissait environ huit personnes, dont des militants des premières heures du MEL (Entrevue IN-4). Or, avec la délégation du dossier en 1980 à un comité de vigilance du MAPL, qui avait pour mandat de surveiller la CUQ dans sa gestion de l'incinérateur, et la décroissance de la mobilisation caractéristique du début des années 1980, le nombre de personnes menant une véritable lutte contre l'incinérateur avait chuté

considérablement. À la toute fin, soit lors de l'épisode de la requête en injonction contre la CUQ en 1986, la lutte n'impliquait plus que la permanence du CCL et un avocat (Entrevue IN-3). D'ailleurs, l'organisme avait décidé de se saborder, faute de mobilisation :

Dans les alentours de 1986, [...] ces années-là, on n'était plus capable de recruter. Le monde s'intéressait plus à grand-chose. Il n'y avait plus d'élément poignant pour rassembler le monde. L'incinérateur c'était une vieille affaire [...].

[...] C'était toujours les mêmes qui étaient là, puis on tenait ça à bout de bras. Donc, on a décidé que ça ne servait plus à grand-chose de mettre un comité sur place puis de garder le comité de citoyens ouvert. Ça fait qu'on a décidé de fermer.

Entrevue IN-3

Trois organisations ont donc mené la lutte contre l'incinérateur. Afin d'éviter toute confusion, certaines caractéristiques de chacune d'entre elles ainsi que les années où elles ont coordonné la lutte sont présentées dans le tableau suivant.

TABLEAU 6
Organisations militantes de la première phase

ORGANISME	ANNÉES	QUELQUES CARACTÉRISTIQUES
Mouvement Environnement Limoilou (MEL)	1975 à 1977	Formé de résidents, principalement des notables et des propriétaires
Mouvement d'action populaire de Limoilou (MAPL)	1977 à 1981	Coordonne une enquête-participation en 1976-1977, intègre les militants du MEL dans le comité anti-pollution, s'intéresse simultanément à plusieurs dossiers (logement, garderie, zonage, aménagement urbain, pollution).
Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou (CCL)	1981 à 1986	Nouvelle identité du MAPL, ferme ses portes suite à une victoire légale et faute de mobilisation.

La base sociale de la lutte était composée des résidents de Limoilou qui étaient incommodés par les retombées d'imbrûlés. Cependant, il semble que la pollution de l'incinérateur soit circonscrite, de par la direction des vents dominants, dans une portion bien définie de Limoilou :

On n'en avait quasiment pas dans Saint-Pascal. Les quartiers les plus pris avec le problème étaient Saint-Charles, Saint-Fidèle, Saint-Esprit, à cause de l'axe des vents dominants. Parce que quand les vents étaient d'ouest en est, c'était le fleuve qui recevait les poussières. Le quartier ici [Saint-Pascal] n'en avait pas beaucoup. Mais quand le vent était d'est en ouest, ou du nord-est, c'était le quartier de l'autre côté qui recevait. Et la majeure partie du temps, le vent est d'est en ouest. Alors, on avait souvent des retombées.

Entrevue IN-3

Les intérêts de la base sociale étaient sans doute de sources diverses, mais les intérêts individuels prédominaient sûrement. Tout d'abord, les résidents voulaient que cessent les retombées d'imbrûlés et, conséquemment, la détérioration de leurs biens et de leur qualité de vie :

La minute qu'ils voulaient s'asseoir sur leur galerie, tout était à laver : les bras de galerie, les rebords de fenêtre, les fenêtres, c'était tout collant, c'était plein de suie, les petites graines noires un peu partout [...]. Les vieilles madames âgées disaient : « Moi je ne m'assieds plus sur ma galerie l'été [...]. Je rentre dans la maison, puis des fois j'ai de la suie noire dans mes cheveux ». Ça paraît, les personnes âgées avec des cheveux blancs ! [...] Les gens rentraient leur linge, puis des fois ils étaient obligés de relaver leur linge blanc qui était sur la corde à linge, parce qu'il y avait de la suie dessus, puis ça tâche [...].

Entrevue IN-3

Parmi les alliés et les sympathisants, notons qu'un nombre relativement important de militants et sympathisants du MAPL étaient également impliqués dans le Rassemblement populaire (RP), parti politique municipal visant à contrer l'autoritarisme et le clientélisme du Progrès civique (Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4 ; Martin, 1985). Ensuite, l'École de service social de l'Université Laval, de par les professeurs en organisation communautaire, était intéressée par la démarche du MAPL et « fournissait » des stagiaires au groupe (Entrevue IN-4). De plus, en 1981, le syndicat des employés de l'incinérateur régional avait annoncé son intention d'informer le CCL lorsque l'incinérateur ne respecterait pas les normes du ministère de l'Environnement (Anonyme, 1981b). Le Parti québécois (PQ), de par l'implication du député Raymond Gravel et du ministre de l'Environnement Marcel Léger², est également considéré comme un allié, à partir de l'élection de 1976 (Entrevue IN-3).

Parmi les organisations du milieu qui appuyaient la démarche, Tremblay (1987) note que le dépôt d'une pétition au député Raymond Gravel en juin 1977 avait été soutenu par vingt-six organismes. Concernant les organisations plus traditionnelles comme les clubs de l'âge d'or ou les groupes religieux, les appuis ne venaient pas des organisations mais bien des individus au sein de ces organisations. Deux informateurs font remarquer :

² Il en sera question plus en détail dans la partie sur les opportunités.

Militant 2 : Tu sais, les clubs de l'âge d'or, la communauté paroissiale, ça, c'était très conservateur. On a fini par avoir la confiance de ces gens-là.

Militant 1 : Il y avait des gens qui se mobilisaient avec nous, il y en avait d'autres qui ne voulaient pas se mobiliser avec nous parce qu'ils se méfiaient de nous [...].

Militant 2 : Ils étaient comme dans un dilemme [...].

Militant 1 : Mais qui endossaient la bataille et qui, au fond, allaient sur leur propre initiative, par leur propre réseau interne, qui allaient mettre de la pression par en arrière. Ces gens-là [La CUQ et le Progrès civique], ils avaient de la pression par leur base propre, puis par l'externe.

Entrevue IN-4

Pour ce qui est, cette fois, des spectateurs, il semble que de nombreux résidents ne s'impliquèrent pas au sein de la lutte, par crainte d'afficher ouvertement leurs couleurs³. Toutefois, aucune information ne nous permet de conclure que ces personnes restaient impassibles, voire indifférentes, face à cette lutte.

Les opposants à la démarche étaient principalement la CUQ et, dans une moindre mesure, la Ville de Québec, dirigée à l'époque par les élus du Progrès civique. Dans un passage très intéressant et révélateur sur le rôle de ces deux acteurs, Tremblay souligne : « Ainsi qu'on l'aura sûrement remarqué, la Ville de Québec évita soigneusement toute implication dans le débat ; compte tenu de son poids dans la CUQ, il est peu probable que le maire de Québec soit demeuré simple spectateur, mais jamais il ne s'offrit aux critiques directes du MAPL » (Tremblay, 1987 : 433).

Notons d'ailleurs que, dans le cas de la demande d'injonction en 1986, la Ville s'était imposée à titre d'intervenante ayant des intérêts dans l'incinération des matières résiduelles et a donc pris position en faveur de la CUQ devant la Cour supérieure du Québec (Gagné, 1986b).

Un des intérêts principaux (que l'on pourrait qualifier de politico-administratif) de ces opposants a trait à la gestion des matières résiduelles. Par exemple, la construction du troisième incinérateur est attribuable à la performance insuffisante du deuxième, à l'intérêt manifesté par d'autres municipalités de la CUQ pour l'incinération, et à la croissance de la population (CUQ, 1995). De plus, dans sa déclaration d'intervention en 1986 à la Cour supérieure, la Ville faisait valoir que, s'il y avait fermeture de l'incinérateur, un grand problème surviendrait du fait qu'il n'y aurait plus de site d'enfouissement réglementaire à proximité pour recevoir l'ensemble des déchets.

Des intérêts économiques, relatifs à la vente de vapeur ainsi qu'au coût des réparations nécessaires pour enrayer la pollution, guidaient également les opposants dans leurs interventions. Dans le premier cas, la CUQ avait un contrat depuis 1971 avec la papetière voisine de l'incinérateur, à qui elle fournissait toute la vapeur non nécessaire aux besoins internes de l'installation. L'Anglo Pulp and Paper était, par conséquent, client exclusif. Le prix consenti pour toute cette vapeur était établi

³ Il en sera question plus loin dans la partie sur les courts-circuits de solidarité.

en fonction de celui qu'elle aurait dû défrayer pour les autres formes d'énergie, telles que l'huile ou l'électricité (CUQ, 1995). Ce contrat avait, entre autres, le but de faire baisser le poids des coûts de gestion des matières résiduelles (Tremblay, 1987). Tel qu'il était noté par Marcel Pageau, alors président de la CUQ :

La population dit que l'incinérateur pollue, qu'il en coûte 15,29 \$ la tonne pour y faire brûler ses déchets et que cette bâtisse a coûté 26 000 000 \$.

M. Pageau veut dire, lui, que le Centre de récupération produit une énergie [...] en ces temps de crise. L'incinérateur produit de la vapeur qu'elle vend à la compagnie Reed Paper. Il en produit pour 1 900 000 \$ par année.

Routhier, 1978b : A3

Conséquence des revendications, des sommes importantes ont dû être déboursées au courant des années pour effectuer des réparations sur un incinérateur, qui ne devait coûter originalement que vingt millions de dollars (CUQ, 1995). La Ville de Québec avait également fait valoir dans son intervention devant la Cour supérieure que la fermeture de l'incinérateur occasionnerait un coût additionnel de 11 800 000 \$ par année et engendrerait une augmentation de la taxe foncière de près de 10 %. C'est donc dire que les opposants n'avaient ni intérêt à investir davantage dans l'équipement, ni à se passer de celui-ci, en raison de ce qu'il leur avait coûté.

4.1.2. Les enjeux de la lutte

Le tableau suivant fait une synthèse des affirmations faites dans la partie précédente. De plus, il permet de mettre en relief les enjeux de cette phase de la lutte.

TABLEAU 7
Synthèse des acteurs et intérêts en présence – Phase 1

	MEL, MAPL, CCL	RÉSIDENT-E-S	VILLE DE QUÉBEC - CUQ
Intérêts économiques			<ul style="list-style-type: none"> - Coût de la gestion des matières résiduelles - Contrat avec la papetière - Somme investie dans l'incinérateur - Coût des réparations
Intérêts politico-administratifs	<ul style="list-style-type: none"> - S'implanter dans le milieu - Avoir plus de crédibilité - Faire contrepoids à l'élite locale et à l'autoritarisme de la Ville et de la CUQ - Faire la promotion des intérêts des résidents touchés 		Gestion des matières résiduelles
Intérêts idéologiques	Susciter la participation des exclus par la création d'un comité de citoyens		
Intérêts individuels		Faire cesser les désagréments de l'incinérateur	

Le premier enjeu que nous pouvons relever est celui d'une gestion des matières résiduelles qui est non polluante pour les citoyens de Limoilou. D'un côté, prenaient place les citoyens qui étaient victimes de la pollution de l'incinérateur et, de l'autre, les opposants à qui profitait le *statu quo* pour des questions politico-administratives et économiques. On peut dire que cet enjeu a été partiellement remporté lors de l'installation d'un système d'épuration efficace en 1989 et par la disparition de la partie visible de la pollution : les émissions d'imbrûlés.

Le second et dernier enjeu que nous pouvons relever est celui de la démocratisation de l'administration municipale et supra-municipale. En effet, il y avait, aux deux antipodes : 1) des personnes qui souhaitaient faire contrepoids au pouvoir, tout en donnant une voix aux personnes qui en étaient exclues, et 2) une administration hermétique qui semblait prendre des décisions en fonction des intérêts d'une minorité, négligeant du même coup les intérêts de la majorité. La création d'un parti politique d'opposition, le RP, visait certainement à faire face à cet enjeu.

L'exposition des acteurs, intérêts et enjeux a permis de mieux comprendre le « qui » et le « pourquoi » de la première phase de la lutte contre l'incinérateur. Nous avons donc pu constater que la lutte opposait des groupes, qui rassemblaient des organisateurs et des résidents, puis la CUQ et la Ville de Québec. L'ensemble de ces acteurs défendait des intérêts économiques, politiques, idéologiques et individuels. Les prochaines rubriques, dont la suivante, s'attardent plus en détail au « comment » et au « quoi » de cette lutte.

4.2. L'émergence de la lutte

Dès le début de la mise en opération de l'incinérateur et ce, pour une période qui va au-delà de la fin de la première phase, il y a eu émission régulière et abondante de suie et de particules imbrûlées. Des résidents de Limoilou, sans distinction de sexe, d'âge, de classe ou de revenu, étaient touchés par cette pollution. Ces faits ont été à l'origine d'une situation de désaccord et ils ont orienté le travail de cadrage et de construction identitaire. Tous les résidents n'ont toutefois pas mené la lutte et certaines influences ont fait en sorte que de nombreuses personnes n'ont pas emboîté le pas aux instigateurs.

Cette deuxième rubrique de l'étude de la première phase est constituée de quatre parties. Il s'agit de la situation de privation, de conflit ou de désaccord, de la construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs, de la constitution et du maintien de l'identité collective et des courts-circuits de solidarité.

4.2.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

La situation à l'origine de la lutte est précisément la pollution aérienne d'un incinérateur à déchets municipaux situé aux abords d'un secteur résidentiel déjà largement touché par la pollution. Routhier résume assez bien le problème dans ce passage :

Le fonctionnement de l'incinérateur cause une foule d'inconvénients à plusieurs citoyens du quartier Limoilou. Notamment, dans un vaste corridor qui s'étend de la 5^e rue à la 24^e rue environ, dans la ligne nord-sud ; et de la 8^e avenue jusqu'à Saint-François-d'Assise et Stadacona, dans la ligne est-ouest. Dans ce corridor, l'incinérateur « émet et répand des particules carbonisées en grande abondance ainsi que des vapeurs lourdes, dont la condensation forme un liquide gluant couvrant toutes les surfaces extérieures, maisons, immeubles, automobiles, affectant la santé des citoyens et causant des dommages considérables à leurs biens ».

Routhier, 1975b : F1

Le journaliste rappelle également que, à toute heure du jour et de la nuit, ainsi que dans toute la périphérie de l'incinérateur, des bruits « stridents et perturbants » se faisaient entendre lorsque la vapeur s'échappait des cheminées. D'ailleurs, lors de l'enquête-participation du MAPL, la pollution fut qualifiée de problème prioritaire par une grande majorité de résidents interrogés.

Or, la problématique se modifia quelque peu au courant de cette phase de la lutte. Tout d'abord, avec les réparations qui faisaient suite à l'ordonnance du gouvernement du PQ, il était estimé qu'aucune retombée ne devait être constatée si on tenait la production de vapeur sous les 76 000 ou 77 000 lbs par heure (Anonyme, 1981a : 16). Conséquemment, de nouvelles retombées avaient poussé le CCL à accuser la CUQ de mauvaise gestion de l'incinérateur pour cause de surcharge (Gagné, 1981 : A1). De plus, l'annonce faite par la CUQ de son intention de brûler les boues des futures usines d'épuration des eaux usées avait été le prétexte pour la reprise de la lutte en 1986. En effet, puisqu'il y avait toujours émission importante d'escarbilles par l'incinérateur, les militants ne voulaient pas que la CUQ y brûle de surcroît les boues des stations d'épuration. Ceci aurait, croit-on, entraîné le renvoi de particules d'origine fécale dans les airs de Limoilou (Entrevue IN-3).

4.2.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

L'enquête-participation, moyen utilisé par le MAPL pour découvrir les problèmes prioritaires sur lesquels créer des comités de travail, avait donc révélé que le principal problème tel que ressenti par les résidents de Limoilou était la pollution (Beaudin, 1977). Il ne s'agissait pas du problème prioritaire tel qu'identifié préalablement par les militants du MAPL (qui préféraient de loin se pencher sur celui du logement), mais ceux-ci durent se rallier à la force de l'opinion populaire et continuer la lutte déjà entamée par le MEL (Tremblay, 1987).

Notons que la situation que vivaient des résidents de Limoilou a parfois été décrite comme étant une aberration. Par exemple, Arteau cite un des militants des premières heures du MEL : « [...] à quoi nous servirait-il de payer pour faire ramasser nos vidanges et les avoir sur la tête ? » (Arteau, 1981 : 3). À cela s'ajoutait une inquiétude par rapport à la partie invisible de la pollution : « Le gros problème [...] à l'époque, je disais que c'était que là, on voit les graines [les imbrûlés]. Mais, si on voit des graines, il y a sûrement d'autres choses qui sortent et qui doivent être nocives » (Entrevue IN-3).

Néanmoins, il y avait une certaine réticence face à l'utilisation d'un langage d'expert dans la constitution du discours. Par exemple, dans le passage qui suit, on peut comprendre que les résidents désiraient affirmer que leur problème n'était pas tellement compliqué à comprendre : ils étaient incommodés par l'émission d'imbrûlés. En effet, Routhier note que, pour eux, « les études scientifiques qu'on leur décrit avec des termes aussi faciles de compréhension que <la calibration des opacimètres> ne change en rien le problème. Des particules <grosses comme des dix sous> qui s'abattent régulièrement sur le quartier les font tiquer beaucoup plus » (Routhier, 1976b : A3).

Dans des entretiens privés, des observateurs de cette lutte font remarquer qu'il ne s'agissait certainement pas d'un hasard si cet incinérateur avait été localisé dans un quartier populaire plutôt que dans un endroit plus cossu tel que Sillery. C'est une observation qui s'accorde bien avec les constatations des militants de l'époque à propos du fait que le quartier était démesurément touché par la pollution (Anonyme, 1978). Il nous est donc permis de penser que le terme « injustice » avait dû brûler les lèvres de plusieurs personnes à l'époque.

Par rapport aux solutions proposées, disons que les revendications se sont modifiées tout au long de la lutte : fermeture temporaire de l'équipement, amélioration du système anti-pollution, exigence du respect des normes de pollution du ministère de l'Environnement, meilleure gestion de l'incinérateur et fermeture complète et définitive. Toutefois, il ne semble pas que l'alternative à l'élimination des matières résiduelles ait fait partie du discours des militants, comparativement à ce qu'on pourra voir dans les phases suivantes. Au contraire, même lorsque la fermeture était exigée, ce n'était que pour un temps : celui qui serait nécessaire pour effectuer des réparations (Routhier, 1976a). De plus, en ce qui a trait à l'épisode de l'injonction de 1986, une personne ayant milité à l'époque affirme que la fermeture complète de l'incinérateur avait été exigée dans un but stratégique : demander plus pour obtenir des concessions intéressantes de la part de la CUQ (Entrevue IN-3).

Loin de revendiquer un nouveau mode de gestion des matières résiduelles, le noyau dur désirait plutôt que les autorités prennent en charge correctement le dossier afin que cessent les désagréments de l'incinérateur (Tremblay, 1987). À ce titre, des militants de cette phase mettent en relief ce qui est, pour eux, un discours dont le radicalisme est un peu faible par rapport à celui qui a été employé dans les phases ultérieures de la lutte :

Militant 1 : C'est pour ça que je disais tantôt, est-ce que c'est une lutte environnementale au sens où on le dit aujourd'hui ? [...] Tu sais, les AmiEs de la Terre aujourd'hui, ce qu'ils veulent, c'est la démolition de l'incinérateur au complet. Nous autres, on n'a jamais demandé la démolition de l'incinérateur.

Militant 2 : [...] Mais, à l'époque, pour monsieur et madame tout le monde, c'était une lutte pour la qualité de l'environnement [...] Mais il n'y a personne qui a dit : « On va faire disparaître l'incinérateur de Limoilou ».

Militant 1 : Il faut être lucide, on n'a jamais été ceux qui ont dit : « On va ramasser les déchets, on veut des bacs ».

Enfin, disons que le choix de mener une lutte centrée plus particulièrement sur la pollution de l'incinérateur était motivé par des éléments de calcul stratégique :

Militant 1 : Parce qu'au début, il y avait une grande réticence dans le quartier à questionner la Daïshowa [la papetière]. Parce qu'il ne faut pas oublier que la Daïshowa, ça fournissait du travail à beaucoup de monde qui demeurait dans le quartier. [...] Je me rappelle, on se disait : « Il faudrait toucher à [la pollution de] la Daïshowa, parce qu'il faudrait lier les deux ». Et, on a fait des tentatives [...]. Mais, on n'a jamais mené une bataille aussi dure parce que c'était plus difficile. Les gens disaient : « La Daïshowa, c'est du travail, c'est des jobs ». [...] Il y avait des facteurs de division. Tandis que, dans le cas de l'incinérateur, il n'y avait aucun facteur de division.

Entrevue IN-4

4.2.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

Il est possible de constater qu'une insistance était mise, dans le discours, sur la provenance populaire de la lutte et de ceux qui la faisaient. Entre autres, à propos de la fête du 12 octobre 1980, on peut lire dans un message du MAPL paru dans le journal *Droit de Parole* qu'il s'agit d'une « fête pour le monde ordinaire parce qu'il s'agit d'une victoire obtenue par le monde ordinaire » (Anonyme, 1980b : 15). D'ailleurs, Tremblay (1987) indique que la création du MAPL était en partie motivée par le désir de donner une voix à ceux qui étaient exclus des sphères de pouvoir, celles-ci étant occupées par une élite locale :

Malgré ses efforts pour être défini par le rapport au quartier plutôt que par la simple opposition à la mairie, il est évident que le comité provisoire se devait de préciser son rapport à la structure du pouvoir. Il est intéressant de constater qu'en le faisant, les informateurs parlent de « l'élite locale » plutôt que des échevins ou du Progrès civique. La première inclut évidemment les deux autres, mais il semble qu'on doive comprendre la nuance comme une indication supplémentaire du poids du discours communautariste : en parlant d'élite locale, on indique bien que l'horizon est toujours donné par le quartier.

Tremblay, 1987 : 419

Mais, suite aux informations recueillies en entrevue, nous pouvons affirmer que cette insistance mise sur une action visant l'ensemble du quartier est due beaucoup plus à une lecture du contexte social (identité communautaire forte et liens sociaux « tissés serrés ») qu'à une analyse orientée idéologiquement (communautarisme). Tous ceux qui étaient touchés par les imbrûlés, c'est-à-dire l'ensemble des résidents, peu importe leurs conditions sociales, constituaient néanmoins le véritable « nous » de la lutte contre l'incinérateur (Tremblay, 1987 ; Entrevue IN-4).

4.2.4. Les courts-circuits de solidarité

En ce qui a trait aux influences contraires à la solidarité, disons que les militants du noyau dur ont été frustrés à quelques reprises par une maigre implication de la part des citoyens. Bien sûr, il y a eu des temps forts de mobilisation lors de cette phase de la lutte, mais l'élargissement du bassin des militants actifs semblait être restreint par la crainte de s'exprimer ouvertement :

On a vu jusqu'à quel point les gens peuvent tout endurer sans rien dire, déplorent Mme Boutin et M. Sirois, et jusqu'à quel point ils ont peur de s'impliquer ouvertement, ne serait-ce que pour signer une pétition. Certains craignaient que l'argent des modifications vienne de nos poches. Des femmes refusaient de signer la pétition sans la permission de leur mari.

Arteau, 1981 : 4

Et, lors de la toute dernière action du CCL (la requête en injonction), les mêmes craintes ont grandement restreint le nombre de personnes impliquées :

Personne ne voulait venir témoigner non plus. Donc, il a fallu rencontrer les gens, faire signer des affidavits. [...] Les gens étaient un peu peureux, encore à cette époque-là. Le fait de dire qu'on s'en va en cour contre la Communauté urbaine [...]. Tout le monde était d'accord mais ils avaient peur de se présenter en se disant : « Je veux pas avoir de problème, ça me tente pas de me déplacer ».

Entrevue IN-3

Le climat idéologique qui prévalait à l'époque dans les groupes populaires peut à quelques égards être considéré comme une influence contraire à la solidarité entre les organisations. Tremblay (1987) reprend les affirmations d'un militant de l'époque qui dit que plusieurs se moquaient en disant : « Alors, toujours sur l'incinérateur ? ». C'est ce qui fait dire à l'auteur que l'enjeu de la pollution sortait du champ habituel des revendications populaires, puisque peu de groupes effectuaient une mobilisation sur un enjeu environnemental et que plusieurs se demandaient s'il s'agissait vraiment d'une bonne bataille. Mais, tel qu'il en sera question plus loin, d'autres groupes populaires ont tout de même appuyé les démarches du noyau dur à plusieurs reprises.

L'étude de l'émergence de la lutte a donc permis de décrire la situation qui était au centre du désaccord, la façon dont étaient conçus les problèmes et les solutions, les éléments fondateurs de l'identité collective et les éléments qui venaient court-circuiter le développement des solidarités. Nous avons donc pu voir que la situation de désaccord avait changé quelques fois lors des longues années de lutte, amenant du même coup un changement dans les schèmes d'interprétation collectifs. L'émergence d'une identité collective a, de plus, été conditionnée par l'aspect « universel » de l'injustice. Pourtant, cette identité collective n'a pu permettre une mobilisation de toutes les organisations et de tous les résidents de Limoilou. Dans la rubrique suivante, soit celle qui traite du développement de la lutte, les caractéristiques fondamentales du déroulement de l'action seront révélées.

4.3. Le développement de la lutte

Au cours du développement de la première phase de la lutte, les groupes de militants ont dû affronter un contexte de fermeture relative de la part des adversaires, de même qu'ils ont vu se créer des opportunités, principalement, au niveau des autorités provinciales. De plus, la façon de conduire la lutte a parfois dû être modifiée afin de permettre aux militants de s'adapter au contexte mouvant. Cette rubrique s'intéresse à l'étude de ces deux dimensions du développement de la lutte : les opportunités avec lesquelles les militants ont dû composer et la conduite de la lutte dans toutes ses particularités.

4.3.1. Les opportunités

Le degré d'ouverture et d'appui aux revendications dans la structure politique provinciale variait au gré des changements de gouvernement. Tremblay (1987) rappelle, entre autres, que le ministre responsable des questions environnementales au sein du gouvernement du Parti libéral du Québec (PLQ) avait appuyé la CUQ durant les événements de 1971, lors desquels cette dernière faisait face à un premier front commun à propos de la construction de l'incinérateur. De plus, selon Routhier (1976b), le ministre Victor Goldbloom (PLQ) avait déjà rejeté une demande d'injonction faite par le MEL pour faire fermer l'incinérateur.

Or, l'arrivée au pouvoir du PQ en 1976 créa un changement drastique dans les appuis à la lutte. De par l'élection de Raymond Gravel, candidat péquiste local, la création d'un véritable ministère de l'Environnement, ainsi que la prise d'engagement par le gouvernement au sujet de la qualité de l'air dans Limoilou (Routhier, 1977b), les opportunités politiques s'étaient ouvertes. D'ailleurs, des militants se rappellent :

Militant 1 : C'est parce qu'en 1976, le ministère de l'Environnement a pris de l'importance au Québec avec l'arrivée du PQ. Or, nécessairement, il y avait comme une ouverture là, donc on est rentrés dans ça, tête baissée. Puis là, le ministère de l'Environnement s'est structuré, donc on appelait au ministère de l'Environnement.
Militant 2 : Les portes étaient ouvertes.

Entrevue IN-4

Les déclarations du PQ à l'époque avaient d'ailleurs donné lieu à une prise de bec entre le ministre Léger et Armand Trottier, le président de la CUQ (Anonyme, 1977). Une situation que l'on pourrait qualifier de coopération conflictuelle s'était néanmoins installée entre le gouvernement provincial et l'administration supra-municipale (la CUQ) puisque le PQ, tout en émettant une ordonnance imposant à la CUQ de réaliser son programme anti-pollution (Tremblay, 1987), dégagea une somme d'un million de dollars devant être utilisée par la CUQ pour la réfection des fours (Anonyme, 1980a ; Arteau, 1981). Cette ouverture, additionnée à l'arrivée d'un nouveau président à la tête de la CUQ, semblait annoncer une modification majeure des opportunités pour les revendications du MAPL (Routhier, 1978b). Tel que l'indique Tremblay :

À l'été 1978, le nouveau président du conseil exécutif de la CUQ avouait que la pollution causée par l'incinérateur était sa première préoccupation. C'était sans doute la première fois que la Communauté urbaine reconnaissait aussi clairement l'urgence du problème.

Le Soleil, 31 juillet 1978

Ces déclarations encourageantes produisirent un temps d'arrêt de la lutte, qui se limita à une correspondance discrète avec la CUQ, échanges qui furent d'ailleurs efficaces, puisqu'au début de 1979, le MAPL obtenait d'être tenu au courant de l'évolution des travaux de réparation tout en recevant une information précise sur le fonctionnement général de l'incinérateur. La responsabilité de la question de la pollution fut alors confiée à un sous-comité du MAPL, judicieusement appelé « comité de vigilance », ce qui démontre assez ce qu'il en était de cet enjeu.

Tremblay, 1987 : 428

On se doit de rappeler toutefois que, autant au niveau municipal qu'au niveau supra-municipal, la situation originelle en était une de fermeture. La Ville, qui avait un mode de gestion autoritaire (Entrevue IN-4) et qui avait nié la gravité du problème jusqu'à la fin des années 1980 (Entrevue IN-3), était accusée de clientélisme politique par le RP :

La ville de Québec est dirigée par une poignée d'hommes d'affaires, pour la plupart en poste depuis 12 ans et qui sont financés par les intérêts économiques de la vieille capitale !

C'est du moins l'avis du Rassemblement populaire de Québec (RPQ) qui déposait, hier, son « dossier noir » sur la démocratie municipale. Aux yeux du RPQ, l'administration du maire sortant, M. Gilles Lamontagne, s'est rendue coupable d'avoir « vendu » la ville de Québec à des multinationales qui contrôlent le capital et le know-how nécessaire au développement urbain de type nord-américain.

[...] Le RPQ souligne également dans son dossier que, lors de la campagne électorale de 1969, l'équipe Lamontagne a cessé d'être un véritable parti municipal pour devenir une « démocratie sur invitation », ouverte aux seuls corps intermédiaires « positifs ».

Angers, 1977 : A3

Cette citation en dit long sur la situation de collusion entre l'élite économique locale et l'administration municipale qui prévalait pendant le règne du Progrès civique. Des militants notent de plus que le Progrès civique était relativement bien implanté dans Limoilou à cause du conservatisme politique ambiant et de son influence dans divers réseaux (Entrevue IN-4). C'est pourquoi on peut considérer l'arrivée du RP à l'Hôtel de Ville en 1989 et l'inclusion d'une ancienne permanente du CCL au comité exécutif de la Ville, à titre de responsable du service de l'Environnement, comme une ouverture des opportunités. En effet, cet événement a pu créer une certaine institutionnalisation des revendications permettant à celles-ci de perdurer au-delà de la première phase (Entrevue IN-3).

Pour ce qui est de l'action légale de 1986, relative à l'incinération des boues des usines d'épuration des eaux, plusieurs choses sont à noter. Soulignons tout d'abord l'attitude jugée manipulatrice de la CUQ et de la firme de consultants engagée par l'instance afin de procéder à l'étude d'impact :

J'ai participé activement à l'étude « dit » d'impact environnemental menée par la firme Poulin et Thériault, en tant que représentante du Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou. Tout au long des ateliers de travail, on a senti que Poulin et Thériault avait plus à cœur de vendre le projet de la CUQ que de le tester. On a senti leur attitude biaisée dès l'élaboration d'une grille de pondération pour évaluer les sites ; outre des critères environnementaux, on y retrouvait des critères économiques. On a vu que les dés étaient pipés dès l'automne 1984. Malgré le dépôt de différents documents et la demande d'études supplémentaires sur différents aspects, nous avons été ignorés, ça ne cadrerait pas dans la démarche style « rouleau compresseur » adopté par la CUQ et Poulin et Thériault.

Viger, 1986 : 10

La suspension sine die de la requête en injonction interlocutoire et de la poursuite en injonction par la Cour supérieure peut être considérée comme une opportunité, puisqu'elle a certainement contribué au règlement du différend (Gagné, 1986a). De plus, l'obtention d'argent pour la réfection de l'incinérateur, dans la somme allouée par le gouvernement du PLQ pour la construction d'usines d'épuration, avait été accueillie comme une bonne nouvelle. (Entrevue IN-3)

Au niveau des alliés, d'autres organisations avaient fourni un appui considérable au début de la démarche, mais Tremblay (1987) suggère qu'elles ont cessé graduellement de s'y impliquer. En effet, comparativement aux 26 organismes qui avaient supporté le dépôt d'une pétition en 1977, l'auteur note que, lors d'une manifestation effectuée au début des années 1980, les autres groupes populaires n'avaient appuyé le CCL que « pour la forme ». Sur ce fait, rappelons ce qui a été mentionné dans la partie sur les courts-circuits de solidarité concernant l'orientation idéologique des groupes populaires de l'époque.

Pour ce qui est des corps intermédiaires, il est important de mentionner que plusieurs études étaient venues appuyer les militants dans leur argumentation et ce, malgré des conclusions jugées parfois insuffisantes. Parmi celles-ci, il y a eu le *Rapport sur la qualité de l'air à Québec et ses environs en 1974*, qui concluait que Limoilou était le quartier le plus touché par la pollution de l'air à Québec (Mailhot, 1974). Il y a eu également la publication des résultats de tests effectués à l'incinérateur par les Services de protection de l'environnement du gouvernement du Québec et qui concluait que l'incinérateur polluait indéniablement (Routhier, 1975c). En ce qui a trait finalement à la couverture médiatique, les militants interrogés s'accordent à dire qu'ils ont pu bénéficier d'un appui sympathique à la cause, de la part d'un bon nombre de journalistes. (Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4)

4.3.2. La conduite de la lutte

Tout au long de la conduite de la lutte, les militants ont fait preuve d'une rationalité particulière concernant le rapport entre les coûts et les bénéfices. Ils ont également diffusé de l'information, tout comme ils ont vu de l'information être diffusée sur eux. Enfin, ils ont élaboré et déployé des stratégies tout en mobilisant les ressources nécessaires pour la conduite de la lutte. Une description plus en profondeur de ces quelques éléments fait l'objet de cette partie sur la conduite de la lutte.

► La rationalité

Arteau (1981) soulève que certains piliers du MEL étaient très motivés à lutter contre la pollution de l'incinérateur. Dans le passage qui suit, on comprend que le calcul du rapport entre les coûts et les bénéfices s'est fait de la façon suivante : « Quand on veut, on peut » :

Quand tout le monde est poigné par les tripes, c'est là qu'ils agissent, de dire Mme Marie Boutin, qui avait expérimenté la force de l'action collective un peu auparavant lors de la résistance des parents de toute la province au projet de dossier scolaire cumulatif du gouvernement. - Et tout le monde ensemble, ça peut tasser n'importe quelle montagne. Si on reste tous sur nos balcons à gueuler parce qu'il y a de la cendre et de la poussière, ça n'arrangera rien. Il faut s'occuper de nos affaires !

Arteau, 1981 : 4

En ce qui a trait cette fois à la récupération de la lutte par le MAPL, Tremblay (1987) avance que les militants de cet organisme ont jugé qu'il s'agissait d'un « bon coup » pour plusieurs raisons. Premièrement, il affirme que le MAPL pouvait profiter de l'expérience du MEL en accueillant ses membres et en utilisant l'information qu'ils avaient amassée. Deuxièmement, le MAPL n'avait qu'à se brancher sur des circuits déjà ouverts, du fait que le MEL avait effectué une partie de la publicité et entamé des contacts avec les médias. Troisièmement, cette lutte semblait être la seule en cours dans Limoilou, et Tremblay affirme que « le MAPL n'avait guère le choix s'il tenait à s'épargner les coûts que représente le démarrage complet d'une lutte » (Tremblay, 1987 : 434). Rappelons finalement que le MAPL devait s'engager dans cette lutte s'il voulait obtenir une crédibilité et ainsi avoir du succès dans ses démarches ultérieures. Il y avait donc une possibilité de se servir des efforts précédents (coûts raisonnables) et une rentabilité à long terme (bénéfices importants) pour le MAPL.

► L'information

Il semble que l'information ait été un élément important dans la démarche du noyau dur et dans les préoccupations des gens à l'époque. Rappelons qu'un des projets principaux du MAPL était de démocratiser l'accès à l'information dans la prise de décisions au niveau municipal (Tremblay, 1987 ; Martin, 1985) et que les résultats de l'enquête-participation avaient révélé que 98 % des gens interrogés jugeaient nettement insuffisante la consultation que l'administration municipale effectuait auprès d'eux avant de mettre ses projets en marche (Beaudin, 1977).

Par rapport à la qualité de la couverture médiatique de la lutte, un militant se souvient :

Militant 1 : Et ce qu'il faut dire aussi, c'est que c'était couvert par les journalistes. C'est-à-dire que c'est l'époque où il y avait des journalistes assez sympathiques à la question. Il y avait une bonne couverture médiatique de ça. [...] Mais il fallait faire les actions pour être couverts aussi !

Entrevue IN-4

Or, cette couverture médiatique pouvait aussi connaître des bas :

Des fois, on envoyait des communiqués de presse et des fois on avait un entrefilet dans les journaux. Mais, c'était pas mal tout. [...] Il y avait des journalistes toujours attirés aux « chiens écrasés », donc on les voyait les fins de semaine. On faisait partie de ça à l'époque ! Tu sais, dans les années 1970, on faisait partie de la gang de « chialeux », nous autres, les groupes de citoyens et les comités de citoyens.

Entrevue IN-3

Et finalement, notons que la diffusion d'informations par le noyau dur était un objectif central, car elle servait d'outil de mobilisation (Entrevue IN-4). Parmi les moyens utilisés, il y avait les conférences de presse (Anonyme, 1981 ; Gagné, 1981), les soirées d'information et les assemblées publiques (Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4), la parution d'articles dans le journal *Droit de Parole* – le journal des groupes populaires – et les pièces de théâtre. (Entrevue IN-3)

► Les ressources

Dans les débuts du MEL, l'organisation était relativement minimale. Malgré les succès de mobilisation aux assemblées convoquées par le mouvement, des militants se souviennent que le MEL ne disposait ni d'un local, ni de permanent (Entrevue IN-4).

Mais, dès les débuts du MAPL, l'accès aux ressources a été facilité par la présence d'un permanent, d'un local et d'un téléphone (Entrevue IN-4), et il en a été ainsi jusqu'à la fin du CCL en 1986 (Entrevue IN-3). D'ailleurs, tout en étant des ressources humaines et matérielles essentielles, ces trois éléments (le permanent ou la permanente, le téléphone et le local) sont également des moyens pour effectuer une mobilisation des ressources.

En termes de ressources humaines mobilisées, on peut noter l'usage fréquent des contacts avec le député péquiste Raymond Gravel et le ministère de l'Environnement dès 1977 (Routhier, 1977a ; Routhier 1977b ; Tremblay, 1987 ; Martin, 1985 ; Entrevue IN-3 ; Entrevue IN4). Au niveau des bénéficiaires rattachés à la mobilisation de ces ressources, Tremblay note :

On peut donc estimer que la qualité de ses contacts avec les preneurs de décision permettait au MAPL de supporter les aléas d'une mobilisation sur le long terme. On

pouvait produire des effets positifs – dont on sait qu'ils aident à attirer et conserver les membres – sans avoir à maintenir un niveau élevé d'agitation.

Tremblay, 1987 : 431

De plus, le MAPL avait su utiliser habilement les réseaux du MEL ainsi que les réseaux de connaissances personnelles que s'étaient créés les militants tout au long de leur implication. À ce sujet, notons l'implication des « piliers » du quartier dans la lutte, soit des gens à la fois respectés et influents, qui avaient fourni une aide précieuse au MAPL (Entrevue IN-4). Rappelons que des stagiaires de l'École de service social de l'Université Laval avaient été une source importante d'énergies. De ce fait, le MAPL avait su s'attirer des ressources humaines qualifiées. Pour ce qui est de la mobilisation d'énergies auprès des autres groupes, Tremblay fait remarquer :

Que ce soit pour organiser une manifestation, une soirée d'information ou pour porter une pétition aux autorités, le groupe s'efforçait d'utiliser au maximum l'écho que pouvait avoir l'appui d'un grand nombre de groupes, comme si le fait d'être approuvé par plusieurs organisations lui conférait une crédibilité supplémentaire.

Tremblay, 1987 : 430

Du temps du MAPL et du CCL, les ressources financières venaient notamment de Centraide, du Fonds de solidarité des groupes populaires, des communautés religieuses *et via* une enveloppe consacrée à l'éducation populaire, du ministère de l'Éducation du Québec (Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4). Si les ressources financières permettaient au noyau dur de continuer ses activités, elles étaient, somme toute, précaires et demandaient un effort de mobilisation important :

Les ressources étaient très faibles. On fonctionnait avec des budgets très très très minimes. Il fallait faire des demandes de subvention. Je pense que la permanence passait le quart de son temps pour faire des demandes de subvention pour subvenir aux besoins du groupe. On avait une personne qui travaillait à la permanence. Ça fait que c'est lourd sur le dos d'une personne.

Entrevue IN-3

Les capacités de recrutement des militants avaient largement décru au tournant des années 1980. Par exemple, certains notent que la lutte était trop longue et qu'il n'y a pas eu de victoires à court terme (Tremblay, 1987) que ce fait avait entraîné peu à peu un désintérêt de la population (Entrevue IN-3) et même qu'une démobilisation générale avait suivi la défaite référendaire de 1980, affectant du même coup les efforts du noyau dur. (Entrevue IN-4)

► La stratégie

Un souci d'implantation dans le milieu guidait la démarche du MAPL dès le tout début. La fameuse enquête-participation, qui consistait en un sondage auprès de 525 foyers et qui avait mobilisé l'énergie de quelque soixante enquêteurs (Tanguay, 1976b), faisait partie de cette tactique d'implantation. Le but explicite était de recueillir de l'information auprès des résidents sur les

problématiques vécues dans Limoilou et de lancer des comités d'action sur les différentes problématiques. Toutefois, l'enquête cachait aussi des buts d'une toute autre nature : encourager les rapports entre sondeurs et sondés, afin d'inciter ces derniers à s'impliquer dans la prise de décisions collectives (Tremblay, 1987). Il s'agissait donc d'une action de départ pour permettre la création de liens avec la population (Entrevue IN-4). L'intégration du MEL au sein d'un comité de travail avait servi le même objectif de tisser des liens avec le milieu (Entrevue IN-4). La lutte contre l'incinérateur était également considérée par le MAPL comme un moyen de s'assurer l'appui de l'ensemble de la population, sans distinction de classe ou de revenu, de gagner une crédibilité et d'acquérir une respectabilité auprès des gens de Limoilou (Tremblay, 1987 ; Entrevue IN-4).

La pression sur les autorités a été prédominante au niveau stratégique tout au long de la lutte. Il s'agissait de pressions directes sur les autorités supra-municipales et provinciales par des manifestations (Routhier, 1977a ; Tremblay, 1987 ; Martin, 1985), le dépôt de pétitions (Routhier, 1975b ; Tremblay, 1987 ; Martin, 1985), des représentations auprès de la CUQ et du ministère de l'Environnement (Entrevue IN-4). Il s'agissait aussi de pressions indirectes sur la CUQ et l'administration municipale par la mobilisation des résidents (Entrevue IN-4) et des députés du PQ comme sources indirectes de pression sur la CUQ (Arteau, 1981 ; Gagné, 1981 ; Tremblay, 1987 ; Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4).

La mise en évidence de la situation d'illégalité de la CUQ et l'utilisation des actions légales ont également été des éléments stratégiques importants. En 1975, suite au dépôt d'un rapport concluant à la pollution de Limoilou par l'incinérateur, le MEL avait demandé au gouvernement du Québec de prendre des poursuites pénales contre la CUQ en vertu de la Loi sur l'environnement puisque, conformément à cette loi, la CUQ aurait dû aviser les Services de protection de l'environnement de la présence d'un contaminant (Routhier, 1975a). De plus, suite à l'ordonnance du ministère de l'Environnement à la fin des années 1970, le MAPL s'était concentré pendant un temps sur la surveillance de l'application de cette ordonnance (Martin, 1985). Le noyau dur y était également allé de quelques mises en demeure (Routhier, 1975b ; Routhier, 1976a) et d'une requête en injonction interlocutoire en 1986 (Gagné, 1996 ; Entrevue IN-3).

À savoir si ces stratégies étaient appropriées ou non, disons qu'elles étaient le fruit d'une utilisation des ouvertures politiques. Notons également que l'utilisation de la voie légale à la toute fin avait permis de remporter des gains importants en l'absence presque totale de mobilisation populaire. Face aux difficultés de mobilisation, nous pouvons conclure qu'il s'agissait là d'un « bon coup ». Et finalement, en ce qui a trait à l'implantation dans le milieu, aux dires des militants de l'époque, cette stratégie avait été déployée avec minutie et avait permis d'atteindre un bon nombre d'objectifs (Entrevue IN-4).

Nous pouvons toutefois mettre l'emphase sur l'incapacité, pendant plus de onze ans, à obtenir un règlement satisfaisant de la pollution de l'incinérateur. Ce fait avait d'ailleurs été un facteur de démobilisation majeur (Entrevue IN-3). Mais l'efficacité des stratégies du noyau dur doivent-elles être mises en cause ?

En ce qui a trait aux stratégies des opposants, celles-ci consistaient principalement en une minimisation du problème des émissions d'imbrûlés, voire sa négation (Entrevue IN-3). La CUQ niait également la responsabilité de l'incinérateur dans la pollution de l'air de Limoilou (Routhier, 1977c) et faisait une certaine glorification de l'incinération comme moyen d'élimination des matières résiduelles et de production d'énergie (Routhier, 1978b). Le rejet du blâme sur le gouvernement du Québec, car celui-ci ne lui fournissait pas l'argent nécessaire pour effectuer les travaux de réparation, a également été utilisé à quelques reprises dans la rhétorique de la CUQ (Anonyme, 1977 ; Routhier, 1976b ; Routhier, 1978b). Ces annonces étaient faites à la fois dans les médias et lors des rassemblements organisés par le noyau dur auxquels étaient conviés les opposants.

Pour ce qui est finalement des actions plus concrètes de la part des opposants, notons que la demande de la Ville auprès de la Cour supérieure du Québec, afin d'être entendue à titre d'intervenante dans la requête en injonction interlocutoire, peut être considérée comme un appui ouvert à la CUQ et comme une contre-attaque des opposants.

► La concurrence avec des organisations semblables

Des informateurs se rappellent que des militants de groupes d'extrême gauche (comme le groupe En Lutte !) gravitaient autour du MAPL. Ils se souviennent également que ce type de militants, puisqu'ils effrayaient l'électorat traditionnel du Progrès civique, ne cadrait pas tellement avec les tentatives de mobilisation à grande échelle de toutes les catégories de résidents :

Militant 1 : Mais nous, on s'inspirait plus d'organisations communautaires.

Militant 2 : On ne se donnait pas d'étiquettes [...]. On n'était pas identifiés à ces groupes-là. D'ailleurs, si on l'avait été, peut-être qu'on n'aurait pas eu cet impact-là.

Militant 1 : Ah non ! On n'aurait pas été capables.

Militant 2 : Mais, ils nous emmerdaient puis ils nous interpellaient par bouts. Il y avait du bon là-dedans aussi. [...] Ils étaient aux portes de nos assemblées (distribuant des tracts). Mais, il y a des gens qui se demandaient qu'est-ce qu'ils faisaient là.

Entrevue IN-4

Toutefois, il semble qu'aucune organisation concurrente et qu'aucun contre-mouvement n'ait interféré dans la démarche des organisations ayant mené la lutte (Entrevue IN-4).

Lors de l'étude du développement de la lutte, plusieurs composantes des opportunités et de la conduite de cette lutte ont été mises à jour. Notamment, nous avons pu constater que l'émergence d'opportunités majeures pour l'avancement de la lutte a suivi de près l'arrivée du PQ au pouvoir en 1976. De plus, la conduite de la lutte a impliqué, de la part des militants, une réponse aux opportunités. Le dénouement de cette première phase comporte également quelques caractéristiques particulières qu'il vaut la peine d'étudier ici.

4.4. Le dénouement de la lutte

Le caractère particulier de cette phase de la lutte tient, entre autres, dans le fait qu'il parut y avoir deux dénouements : une illusion de dénouement en 1980 et un véritable dénouement en 1986. L'illusion du dénouement était due au fait que les quatre fours de l'incinérateur avaient été réparés suite à l'ordonnance du gouvernement québécois (Anonyme, 1980a), et qu'une étude avait révélé que le niveau de pollution avait finalement baissé à cinq fois sous les normes admises (Arteau, 1981). On avait donc conclu que les objectifs avaient été atteints, que cette victoire se devait d'être célébrée et qu'il valait mieux transformer le comité anti-pollution en comité de vigilance (Anonyme, 1980a ; Anonyme, 1980b). Or, peu de temps après la fête populaire du 12 octobre 1980, soit en décembre 1980 et en janvier et février 1981, des émissions d'imbrûlés avaient été constatées à nouveau.

Le véritable dénouement s'était effectué en 1986 lors du règlement à l'amiable conclu entre la CUQ et la permanence du CCL relativement à la demande d'injonction interlocutoire. L'atteinte des objectifs avait donc été un motif pour clore la première phase de la lutte, mais une absence de mobilisation avait également été à l'origine de la fermeture du CCL dans les mêmes années. (Entrevue IN-3)

En tant que regard rétroactif porté sur une lutte, l'évaluation permet l'émergence de réflexions tant au niveau de la répartition que de l'organisation de la lutte. C'est d'ailleurs ces deux éléments, ainsi que toutes leurs composantes, qui font l'objet de la prochaine rubrique de l'étude de cas.

4.5. L'évaluation de la lutte

C'est dans des ouvrages académiques sur l'histoire de la lutte, dans des articles de journaux parus à l'époque ainsi que dans les entrevues avec les militants que l'on peut identifier des éléments d'évaluation de la lutte. Ces éléments d'évaluation concernent à la fois la répartition et l'organisation. Ce sont d'ailleurs ces deux composantes générales de l'évaluation ainsi que leurs particularités respectives qui font l'objet de cette rubrique de l'étude de cas.

4.5.1. Sur le plan de la répartition

Au sujet de la répartition, c'est lors des événements bien précis que s'est accrue la participation politique des militants et de la base sociale. Cependant, la reconnaissance des droits de la base sociale a connu des hauts et des bas. C'est l'étude détaillée de ces éléments de répartition qui fera l'objet de cette partie de la rubrique sur la répartition.

► La répartition économique

Étant donné la nature des intérêts de la base sociale et des organisations, aucune redistribution n'a été revendiquée ni obtenue.

► La répartition politique

Selon un des militants de l'époque, une lutte a du succès lorsqu'il y a récupération politique des revendications (Entrevue IN-4). À ce titre, l'élection de l'ex-permanente du CCL, une femme ne faisant pas partie de la classe politique traditionnelle, est un facteur important de représentation de la base sociale dans les organes de décision. D'ailleurs, selon une personne ayant milité à l'époque, le succès remporté au sein du dossier de l'incinérateur avait permis à la permanente d'être élue lors des partielles de 1987 et de l'élection générale de 1989 (Entrevue IN-3).

En elle-même, l'élection du RP à l'Hôtel de Ville de Québec était indicatrice d'une meilleure participation politique pour les militants du mouvement populaire-communautaire de l'époque. En effet, plusieurs militants du MAPL étaient à l'origine de la création du RP ou gravitaient autour du parti ; ce dernier avait même « aspiré » de nombreuses énergies au détriment du MAPL au tournant des années 1980 (Entrevue IN-4). D'ailleurs, il est important de mentionner que chacun des trois militants interviewés avait été candidat pour le RP.

De plus, tel qu'il a été largement question dans les parties précédentes, le PQ avait su faire écho aux revendications portées par le groupe. Si cette ouverture avait dû être accompagnée de pressions intenses de la part du noyau dur (Entrevue IN-4 ; Martin, 1985), il n'en reste pas moins que, pendant un certain temps, il y a eu une représentation politique des intérêts de la base sociale au niveau du gouvernement provincial.

► La répartition idéologique

Un article paru dans Droit de Parole en 1980 et qui célèbre la réparation des fours de l'incinérateur conclut que l'événement doit être considéré comme un résultat de la lutte et non comme le produit d'autres facteurs de la conjoncture générale. Certains rétorqueront qu'il s'agit là de propagande, mais il convient tout de même d'en citer les termes :

[...] on pourrait dire que même si la CUQ et le MEQ [Ministère de l'Environnement du Québec] croient que c'est grâce à eux si le problème est réglé, nous à Limoilou, nous savons que c'est grâce à la persévérance et aux actions entreprises par les citoyens du quartier si le problème de la pollution par l'incinérateur est quasiment résolu.

Anonyme, 1980a : 10

Un discours semblable prévalait toutefois au sein du ministère de l'Environnement : « (Ce) sont les citoyens qui ont réglé le problème, dit aujourd'hui Pierrette Petit, chef de cabinet adjoint du

ministre Léger. Ils ont été ce que le ministre a appelé plus tard ses six millions d'inspecteurs » (Arteau, 1981 : 5).

Cependant, en 1983, soit dans une période de faible mobilisation, le défaitisme semblait faire partie de l'analyse des résultats de la lutte. En effet, on pouvait lire dans un article paru dans la revue *Vie ouvrière* : « C'est une lutte qui a duré cinq ans et les résultats ont été minimes. Le gouvernement a émis quelques ordonnances, mais que l'administration de l'incinérateur ne respecte pas toujours » (Archibald et Michaud, 1983 : 33). D'ailleurs, Tremblay écrivait en 1987 qu'il était difficile de savoir s'il fallait parler de cette lutte en termes de victoire ou d'échec. En effet, il cite les pressions répétées du ministère de l'Environnement sur la CUQ, la diminution de la fréquence des retombées et l'accès du MAPL à l'information comme des indicateurs de succès. Il rappelle toutefois que les retombées n'avaient pas totalement diminué au moment de l'écriture de sa thèse, ce fait n'étant certainement pas un indicateur de victoire (Tremblay, 1987).

Il s'agit, de fait, de choisir à quelle période de la première phase il faut se référer afin de faire un bilan de la reconnaissance des droits de la base sociale. Par exemple, le MAPL avait réussi à créer une résonance de ses revendications auprès du gouvernement québécois dès les années 1977. Mais, les actions entreprises dès le début de la lutte n'ont réellement porté fruit qu'en 1989, lorsqu'il y a eu l'installation d'un système d'épuration adéquat. Résultat qui porte cependant à croire qu'au bout de quinze années, il y a eu atteinte d'un objectif : la disparition des émissions massives de particules imbrûlées.

4.5.2. Sur le plan de l'organisation

Au niveau de l'organisation, trois éléments valent la peine d'être étudiés. Il s'agit de l'autonomie, de la solidarité et de la mobilisation. Une évaluation à la fois positive et moins positive peut être faite de ces quelques éléments relatifs à l'organisation.

► L'autonomie

Certaines informations nous permettent de tirer des conclusions sur l'éloignement relatif du noyau dur par rapport à la base sociale. Tout d'abord, Tremblay suggère que le MEL avait été critiqué pour son opposition trop légère par rapport au pouvoir en place : « Il semble que l'utilisation répétée des menaces de poursuite en justice avait fini par lasser les membres les plus activistes du MEL, qui en avaient conclu que ses dirigeants étaient trop près des autorités pour oser aller trop loin » (Tremblay, 1987 : 426).

De plus, l'élection d'une ancienne permanente du CCL à l'Hôtel de Ville en 1989 et sa participation à l'exécutif en tant que responsable de l'Environnement suivait la fin de la première phase de lutte. La récupération des revendications par le pouvoir en place avait toutefois ses limites. Par exemple, une personne ayant milité à l'époque semble suggérer que l'ancienne permanente était contrainte dans ses possibilités d'action : « [Elle] faisait péter bien des pétards à

la Ville des fois, parce qu'il fallait [qu'elle se batte] des fois contre [le] maire puis contre [le] directeur de la Ville pour faire passer des choses » (Entrevue IN-3).

Rien ne nous permet toutefois de conclure que le noyau dur avait évolué vers des positions moins conformes aux intérêts de la base sociale. En fait, les informations dont nous disposons nous permettent plutôt d'affirmer que c'est la base sociale elle-même qui s'est désintéressée de la défense de ses propres intérêts. Le noyau dur, lui, tentait alors de jongler avec une décroissance de la mobilisation au fur et à mesure que la lutte s'étirait et que les gains étaient difficiles à identifier (Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4).

► La solidarité

À plusieurs reprises, il y a eu des démonstrations de solidarité envers le noyau dur de la part d'autres groupes. Rappelons qu'une pétition lancée au milieu des années 1970 avait été signée par 26 groupes du milieu (Arteau, 1981). De plus, le MAPL était soucieux d'obtenir l'appui des autres groupes de Limoilou (comités d'école, comités paroissiaux, clubs de l'âge d'or) afin de s'asseoir sur des bases solides (Entrevue IN-4 ; Tremblay, 1987).

Mais, tel qu'il a été vu précédemment, certains groupes populaires ne considéraient pas la lutte contre l'incinérateur comme une bonne bataille. À cet effet, Tremblay affirme :

Il reste que non seulement le MAPL luttait sur un front peu familier à tous, et en particulier aux groupes populaires, mais encore le faisait-il à propos d'un objet dont les caractéristiques ne pouvaient qu'éloigner ses alliés possibles. La pollution était en effet précisément celle de l'incinérateur, car le port et l'usine de pâte à papier sortirent très vite du champ du débat. Elle ne touchait donc que le quartier Limoilou, les retombées ne semblant pas se rendre jusqu'aux quartiers adjacents. Le problème apparaissait donc comme strictement local et, ainsi, encourageait peu l'implication des groupes voisins.

Tremblay, 1987 : 432

En termes de partage des ressources, des militants du MAPL assurent qu'il n'y a pas eu de partage d'argent entre les groupes, mais bien un partage d'énergie et de temps (Entrevue IN-4). Néanmoins, rien n'indique que les groupes se disputaient des ressources financières. Un militant affirme d'ailleurs qu'à l'époque, il était relativement aisé pour un comité de citoyens d'obtenir du financement (Entrevue IN-4).

Enfin, tel qu'il en a été largement question dans les parties précédentes, la lutte contre l'incinérateur avait été un moyen pour le MAPL de se faire une crédibilité dans le milieu et de se créer un tremplin pour lancer les autres luttes (logement, zonage, etc.). Nous ne pouvons affirmer que la conscience des liens qui unissaient cette lutte précise à l'ensemble des intérêts des résidents avait progressé chez ces derniers. Néanmoins, il est clair que la lutte contre l'incinérateur était un moyen, pour le noyau dur, de s'attaquer à un ensemble de problématiques vécues par la base sociale, et donc, de faire ces liens au nom de cette base sociale.

► La mobilisation

Des 150 personnes présentes lors d'un des premiers rassemblements du MEL (Routhier, 1976b) et des 350 personnes ayant participé à une activité du MAPL en juin 1977 (Tremblay, 1987), il ne restait que très peu de choses à l'époque où le CCL menait la lutte : « Des fois, si on faisait une assemblée de trente personnes, on était content » (Entrevue IN-3). Il faut dire que, de par les caractéristiques de la mobilisation, le caractère collectif de la lutte s'est estompé peu à peu dès la fin des années 1970. D'ailleurs, en 1986, cette lutte détenait beaucoup plus les caractéristiques d'une bataille faite par une seule représentante de la base sociale assistée d'un avocat activiste.

Parmi les causes de la décroissance de la mobilisation, plusieurs mentionnent la longueur de la lutte et la difficulté d'identifier des éléments de victoire tout au long de la démarche (Tremblay, 1987 ; Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4). En effet, l'arrêt complet des émissions d'imbrûlés ne semble s'être produit qu'en 1989 (CUQ, 1995 ; Entrevue IN-3). D'autres éléments de la conjoncture générale, tels que le transfert d'énergie vers le RP et le PQ ainsi que la défaite référendaire de 1980, sont invoqués afin d'expliquer la démobilisation dans le mouvement populaire-communautaire au début des années 1980 (Entrevue IN-4).

De surcroît, certaines données nous indiquent que l'opinion de la base sociale sur l'action du noyau dur avait changé en cours de route. Au « tout le monde ensemble, ça peut tasser n'importe quelle montagne » (Arteau, 1981), caractéristique du début de la lutte, s'est substitué un tout autre refrain :

Les gens viennent tannés à un moment donné. Écoute, ça faisait onze ans, douze ans [...]. Tu viens comme tanné d'en entendre parler à un moment donné. Quand ça s'étire les luttes, tu viens que t'épuises le monde, tu écœures le monde. Ça fait qu'une lutte, il faut qu'elle soit limitée dans le temps.

Entrevue IN-3

Interrogés sur la façon de procéder à la mobilisation, les militants nous ont fourni quelques détails intéressants. En premier lieu, ils nous informent qu'une analyse du contexte local, suite aux échecs des premières tentatives de mobilisation populaire dans le quartier (telles que celles de la Compagnie des jeunes Canadiens), avait précédé les efforts du MAPL :

Puis, on avait analysé qu'un des facteurs de non-réussite [des luttes antérieures], c'est que Limoilou n'était pas un quartier déstructuré comme, par exemple, Saint-Roch [...]. C'était un quartier qui avait une personnalité, qui était très structuré, qui avait des réseaux très forts [...]. C'est un quartier qui était une ancienne banlieue de Québec. Il y avait une structure. Il y avait des gens qui avaient du pouvoir dans ça. C'était donc de les mobiliser. Il y avait des clubs de l'âge d'or actifs et bien organisés. L'analyse qu'on avait fait : « Jamais qu'on ne pourra implanter un comité de citoyens si on ne réussit pas à créer des alliances avec des personnes de ces réseaux-là [...] ».

Entrevue IN-4

Il y avait donc, en deuxième lieu, le souci du MAPL de créer des liens solides entre le noyau dur et les résidents du quartier. L'enquête-participation devait, entre autres, servir à remplir cette tâche (Entrevue IN-4). En troisième lieu, les activités publiques, telles que les soirées d'information, les assemblées et les conférences de presse, étaient des lieux où des membres potentiels pouvaient être rencontrés et à qui pouvait être remis le numéro de téléphone de l'organisme (Entrevue IN-3 ; Entrevue IN-4). L'annonce de ces événements se faisait, soit par le journal *Droit de Parole* et les affiches posées sur les poteaux de téléphone, soit par le bouche-à-oreille et l'utilisation du réseau des membres :

Des fois, la façon de faire était qu'on envoyait une invitation à nos membres, puis on leur disait : « Si vous êtes intéressés, emmenez donc cinq personnes avec vous, de votre coin ». Des fois, ça faisait du renouvellement des gens qui en parlaient à d'autres, puis il y en avait d'autres qui venaient, puis là... Ils pouvaient être intéressés par des luttes [...].

Entrevue IN-3

Ces éléments d'évaluation, tant au niveau de la répartition que de l'organisation, nous permettent de tirer des leçons de cette lutte. Ces leçons sont d'une importance capitale pour l'accumulation des connaissances en organisation communautaire. Et elles sont l'objet de la prochaine rubrique.

4.6. Des pistes de renouvellement

Tout d'abord, cette phase nous enseigne qu'il est important de savoir profiter des opportunités qui se créent. L'utilisation des effectifs du gouvernement péquiste le démontre. Ensuite, un changement de stratégie peut permettre de contrer les effets négatifs d'une décroissance de la mobilisation, puisque des victoires peuvent être remportées malgré tout. C'est le cas de l'institutionnalisation de la lutte à la fin des années 1980.

Il semble toutefois que la mobilisation soit l'objet sur lequel il faut porter le plus d'attention. L'élaboration d'objectifs à court et moyen termes, puisqu'ils auraient pu permettre au noyau dur de souligner l'obtention de petites victoires, aurait peut-être pu faire durer la mobilisation dans le temps. Une personne ayant milité à l'époque fait d'ailleurs remarquer qu'une lutte trop longue, sans succès identifiable à plus ou moins court terme, est un facteur d'essoufflement des troupes (Entrevue IN-3).

Il est important de souligner la présence de deux éléments contradictoires au niveau des pistes de renouvellement de la lutte. Premièrement, il aurait peut-être été possible d'endiguer, du moins en partie, la démobilisation qui a paru affecter les efforts du noyau dur. Deuxièmement, et c'est en quoi il y a contradiction, la victoire décisive a été obtenue en l'absence complète de mobilisation.

5. LA DEUXIÈME PHASE (1989 À 1994)

Une deuxième phase de la lutte contre l'incinérateur débuta aux alentours de 1989 avec l'arrivée d'un des leaders de la lutte à la coordination des AmiEs de la Terre de Québec (ATQ). Elle se termina en 1994 avec la « mort » du Front commun régional pour une gestion écologique des déchets (FCRGÉD). En fait, il est possible de parler d'une deuxième phase puisqu'il existe, à partir de ces années, une certaine discontinuité avec la première phase de la lutte et ce, tant au niveau des acteurs qui ont entrepris de mener la lutte que du radicalisme de l'analyse et des stratégies.

Cette phase de la lutte avait comme objectif principal de faire fermer l'incinérateur pour des raisons qui s'accordaient avec des principes écologiques. En finir avec l'élimination des matières résiduelles était l'objet central des actions et du discours du petit groupe de militants.

Comme il a été fait pour la première phase, nous procéderons à une analyse en six temps. Tout d'abord, nous présenterons brièvement la lutte. Ensuite, nous nous attarderons à sa résurgence, à son développement et à son dénouement. De plus, nous présenterons des éléments d'évaluation en ce qui a trait à la répartition et à l'organisation. Finalement, nous terminerons avec une énonciation de quelques pistes de renouvellement.

5.1. La présentation générale de la lutte

La deuxième phase de la lutte a mis en opposition deux acteurs principaux : une poignée de militants regroupés dans le FCRGÉD et la CUQ. La défense d'intérêts politiques, idéologiques et économiques par les deux parties a été au centre du déroulement de cette phase. La première rubrique de l'étude de la deuxième phase s'intéresse précisément aux acteurs et intérêts en présence ainsi qu'aux enjeux de la lutte.

5.1.1. *Les acteurs et intérêts en présence*

Aux dires d'un militant de l'époque, aucun groupe ne menait une véritable lutte contre l'incinérateur au moment où, en 1989, le dossier a été repris par les ATQ (Entrevue IN-1). En effet, il soutient que toute la lutte du CCL s'était achevée avec l'installation des épurateurs et que le dossier de l'incinérateur était alors en suspens.

C'est à cette époque qu'un comité sur la gestion des matières résiduelles fut mis sur pied aux ATQ. Et, après quelques tergiversations et tentatives infructueuses de la part du comité, l'action a repris de plus belle en 1991. Il est toutefois important de mentionner que cette deuxième phase de la lutte contre l'incinérateur était en quelque sorte indissociable, de par l'implication des militants dans divers dossiers et par les revendications des organisations, d'un large mouvement régional,

voire national, d'action sur la gestion des matières résiduelles. En effet, cette bataille était intimement liée à celle qui était menée contre l'incinérateur de Lévis, contre l'agrandissement du site d'enfouissement à Saint-Tite-des-Caps, etc.

Or, il semble que la lutte contre l'incinérateur était menée par un groupe restreint de militants actifs, un « task force », selon les termes d'un militant de l'époque (Entrevue IN-1), qui agissait avant tout sous la bannière du Front commun régional pour une gestion écologique des déchets (FCRGÉD). Le noyau actif de ce front commun était formé de personnes impliquées à la fois au sein des ATQ, du Parti vert du Québec, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGÉD), de la fondation Écho-logie, ainsi que dans diverses initiatives issues du milieu populaire-communautaire. De plus, au sein de ce petit comité, militaient des scientifiques (un agronome, un ingénieur et un chimiste). Cependant, ceux-ci agissaient plutôt dans l'ombre, pour des raisons professionnelles, fournissant informations et analyses scientifiques aux quelques porte-paroles qui menaient la lutte de front.

Ce comité n'avait pas d'assise notable au sein de la population de Limoilou. L'arrêt des émissions d'imbrûlés par l'incinérateur rendait la mobilisation populaire difficile : « Parce que les gens avaient eu leur filtre, il n'y avait plus de problème pour eux » (Entrevue IN-1). Donc, si l'on reprend les idées exprimées par cet informateur, les citoyens de Limoilou furent davantage des spectateurs lors de cette phase de la lutte ; une phase qui fut menée par des écologistes convaincus et appuyés par des organisations de même allégeance. Face aux informations recueillies en entrevue, il est impossible de soutenir que les militants se réclamaient d'une base sociale composée de résidents de Limoilou (Entrevue IN-1). Les militants agissaient plutôt au nom de la conscience écologiste.

D'autres groupes étaient présents dans la grande lutte contre l'élimination des matières résiduelles un peu partout au Québec. Il s'agissait de groupes de citoyens aux prises avec des problèmes que l'on pourrait nommer « injustices environnementales ». En effet, ces groupes, comme c'était le cas à Saint-Tite-des-Caps, à Montréal ou à Joliette, étaient formés en majeure partie de citoyens vivant à proximité d'un site d'enfouissement, d'un incinérateur ou d'un lieu où des promoteurs projetaient d'établir un tel équipement. On peut imaginer que les intérêts de ces personnes pouvaient être d'ordre économique (dévaluation de leur propriété), politique (volonté populaire d'avoir voix au chapitre), individuel (syndrome « pas dans ma cour »), ou idéologique (santé humaine et environnementale). Les données manquent toutefois pour corroborer ces impressions.

Il est possible d'identifier trois catégories d'opposants aux diverses luttes liées à celle menée contre l'incinérateur de la CUQ. Nous pourrions trouver une première catégorie d'opposants dans les promoteurs de projets de gestion des matières résiduelles. Cette catégorie d'opposants, venant du secteur de l'entreprise privée, avait des intérêts économiques à défendre et a causé bien des problèmes aux militants de diverses régions du Québec, comme nous le verrons à propos des opportunités. La deuxième de ces catégories est évidemment représentée par les instances responsables de la gestion des matières résiduelles dans les villes et municipalités du Québec ; la catégorie dont la CUQ faisait partie. Troisièmement et ce, contrairement à la première phase de la lutte, le ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) était considéré comme un adversaire notoire. Aux dires d'un militant de l'époque, « ces gars-là [le MENVIQ] travaillaient davantage

pour les promoteurs que pour nous autres, c'était un ministère de république de bananes » (Entrevue IN-1).

Néanmoins, lorsque l'on ne considère que la lutte contre l'incinérateur de Québec en elle-même, on peut affirmer qu'elle opposait le « task force » dont il était question plus haut à la CUQ. Le premier de ces deux acteurs défendait avant tout des intérêts d'ordre idéologique :

C'était pas quelque chose qui répondait aux besoins de la population, c'était un power trip d'idéalistes. C'était mon power trip à moi, puis c'était le power trip d'une couple de personnes, mais c'était pas un mouvement populaire. J'étais un idéaliste, pour moi c'était clair [...]. On va le changer, le monde, on va vous forcer à comprendre.

Entrevue IN-1

La CUQ avait pour sa part des intérêts de type économique au maintien de l'incinérateur. Premièrement, conformément au contrat signé en 1971 avec l'Anglo Pulp and Paper, toute la vapeur non nécessaire aux besoins internes de l'incinérateur était immédiatement vendue à la papetière voisine afin de servir de source d'énergie à cette dernière (CUQ, 1995). Deuxièmement, la CUQ avait investi plusieurs millions dans l'ajout d'épurateurs en 1989. La fermeture de l'incinérateur devenait donc, d'un point de vue strictement comptable, un choix illogique : « C'est comme si t'as une voiture, tu la ré pares, et on te demande après de l'envoyer à la scrap [...]. C'était clair pour eux autres, c'est une réussite technique les épurateurs, puis on continue comme si de rien n'était » (Entrevue IN-1). Toutefois, à ces intérêts économiques, nous ajouterons les intérêts politico-administratifs mentionnés lors de l'analyse de la première phase et qui ont trait à la gestion des matières résiduelles.

5.1.2. Les enjeux de la lutte

Tel qu'il a été fait lors de l'analyse de la première phase de la lutte, nous avons regroupé les intérêts des acteurs au sein du tableau suivant afin de faire ressortir les enjeux de la deuxième phase de la lutte contre l'incinérateur.

TABLEAU 8
Synthèse des acteurs et intérêts en présence – Phase 2

	FCRGÉD	CUQ
Intérêts économiques		<ul style="list-style-type: none"> - Vente de vapeur à la papetière - Argent investi dans les épurateurs en 1989
Intérêts politico-administratifs		Gestion des matières résiduelles
Intérêts idéologiques	Promotion de l'implantation d'une gestion écologique des matières résiduelles (ce qui implique la fermeture de l'incinérateur)	

Au regard du tableau précédent, nous pouvons conclure que l'enjeu principal, en ce qui concerne la lutte contre l'incinérateur, était le maintien ou le changement des pratiques traditionnelles d'élimination des matières résiduelles. D'un côté, des militants prônaient la fermeture de l'incinérateur et la mise en place d'un plan audacieux de gestion écologique des matières résiduelles. De l'autre côté, la CUQ avait tout avantage à prôner l'incinération des déchets et l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps. Au sein de la prochaine rubrique, nous nous attarderons à exposer les conditions de résurgence de cette phase de la lutte.

5.2. La résurgence de la lutte

La pose d'un système d'épuration en 1989 et la réduction importante des désagréments de la pollution pour les résidents avaient entraîné des changements dans le contexte social. C'est pourquoi les militants choisirent d'opérer un « virement à 180 degrés » et mirent sur pied une coalition dont les caractéristiques avaient peu de ressemblances avec les groupes qui avaient mené la première phase.

Cette seconde rubrique de l'étude de la deuxième phase est constituée d'une exposition de la situation de désaccord, d'une description de la construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs, de quelques brefs commentaires sur la constitution et le maintien de l'identité collective, ainsi que des courts-circuits de solidarité.

5.2.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

Tel qu'il a été vu plus haut, la reprise de la lutte était due à un désaccord avec l'élimination des matières résiduelles telle qu'employée à la CUQ et ailleurs au Québec. Disons d'emblée que l'incinérateur était bien loin de ne causer que des problèmes aux habitants de Limoilou. En effet, un article du *Soleil* de l'époque rappelle que la CUQ expédiait les cendres de son incinérateur au site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps. En fait, ces cendres comptaient pour la moitié des 180 000 mètres cubes de matières enterrées, ce qui faisait de la CUQ le principal client du site (Anonyme, 1993). À l'époque, ce site d'enfouissement était sur le point d'être agrandi, au grand désarroi des militants. Ce dossier avait d'ailleurs fait l'objet de la première consultation du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en la matière (Corbeil, 1993a).

Toutefois, pour la population de Limoilou, bien que l'aspect visible des émissions nocives ait disparu en même temps que les retombées d'imbrûlés, l'incinérateur polluait toujours. De plus, des déchets biomédicaux y étaient incinérés en toute illégalité (PC, 1990). Tout ceci, couplé avec une impatience ressentie par les écologistes de voir la collecte sélective se généraliser sur le territoire de la CUQ (Marois, 1992), a fourni un prétexte suffisant pour une lutte contre l'élimination des matières résiduelles.

5.2.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

Cette lutte a donné lieu à l'emploi d'un cadre interprétatif bien particulier de la part des militants. Celui-ci était largement inspiré d'une analyse écologiste de la gestion des matières résiduelles. Pour en résumer les grandes lignes, disons que l'enfouissement et l'incinération, en plus de causer des problèmes importants de santé environnementale, détruisent la partie des matières résiduelles qui pourrait être remise en circulation par le réemploi ou le recyclage (Noël, 1990 ; Marois, 1992). Néanmoins, les militants se basaient également sur une analyse toxicologique des dangers de l'incinération (Marois, 1992).

En ce qui a trait aux solutions proposées pour enrayer ce problème, les écologistes proposaient, voire exigeaient, la mise en place de méthodes de réduction à la source, de récupération, de réemploi et de recyclage des matières résiduelles. Dans un souci de cohérence, ils revendiquaient également la fermeture de l'incinérateur :

Mais l'incinération ne représente-t-elle pas un complément à un projet de collecte sélective ? À prime abord, cela peut sembler juste, puisque les projets de collecte sélective ne récupèrent pas beaucoup de déchets, car les taux de participation sont généralement faibles. Voici donc l'argument massue pour justifier l'existence des incinérateurs : incinérons ce qu'on ne peut pas récupérer. Or ce type d'argumentation ne tient pas compte des conséquences sociales, environnementales et économiques de cette technique et de la contradiction entre le projet d'incinération et la collecte sélective des déchets.

Marois, 1992 : 6

5.2.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

Puisqu'il n'existait pas de lien notable entre la coalition et une base sociale issue de Limoilou, et que la lutte contre l'incinérateur n'impliquait que quelques militants, il est difficile de conclure quoi que ce soit quant à la constitution d'une identité collective. Peut-être nous aurait-il été possible de le faire en présence d'une quantité plus importante de données.

5.2.4. Les courts-circuits de solidarité

Notons la présence d'influences contraires à la solidarité au sein du petit groupe de militants. Les quelques scientifiques qui s'impliquaient à titre de ressources techniques ne voulaient pas aller sur la place publique ou bien signer les communications du groupe, puisque leur milieu professionnel était plutôt conservateur. On ne leur aurait pas permis de se trouver un emploi suite à leur identification à des causes militantes. Une implication plus visible de ces scientifiques aurait néanmoins pu permettre de rajouter une crédibilité supplémentaire à l'argumentation adoptée par le comité (Entrevue IN-1).

Cette réalité était doublée d'une relative indifférence de la population au message des écologistes. Premièrement, selon un militant de l'époque, il y avait un déclin de la mobilisation populaire au début des années 1990 (Entrevue IN-1). Deuxièmement, la fin des émissions d'imbrûlés par l'incinérateur donnait l'impression à la population de Limoilou que le problème était réglé. Le même informateur souligne que l'émission de dioxines et de furannes ainsi que la destruction de ressources n'étaient pas des thèmes qui permettaient une mobilisation à grande échelle.

Ces quelques pages sur la résurgence de la lutte ont permis de décrire les contours de la situation de désaccord, les cadres explicatifs dans le discours des militants et les influences contraires à la solidarité. Il est donc possible de constater que la situation de désaccord en vigueur, lors de cette phase de la lutte, comportait des différences avec celle de la phase qui l'a précédé, entraînant simultanément un changement dans les schèmes d'interprétation collectifs. Lors de la rubrique sur le développement de la lutte, nous nous attarderons aux caractéristiques fondamentales du déroulement de l'action.

5.3. Le développement de la lutte

Dans cette deuxième phase de la lutte, le groupe de militants a été confronté à une fermeture de la part de ses adversaires ainsi qu'à un contexte de répression de la part des autorités provinciales. De plus, les membres de ce groupe visaient essentiellement à produire un effet sur les autorités tout en minimisant les besoins en termes de recrutement. Cette rubrique s'intéresse à l'étude des opportunités auxquelles ont fait face les militants, ainsi qu'aux particularités de la conduite de la lutte.

5.3.1. Les opportunités

Du point de vue des opportunités, la lutte contre l'incinérateur évoluait dans un contexte peu favorable. Des militants d'un peu partout au Québec faisaient face à un climat de répression de la part des promoteurs de projets et de l'État provincial :

Ça brassait dans ce temps-là, ma ligne était tapée⁴ aux AmiEs de la Terre. Il y avait des incendies criminels parce qu'il y avait des promoteurs qui voulaient agrandir leurs sites d'enfouissement puis la population voulait pas. Ça fait qu'il y avait des *jobs* de bras qui se faisaient : « Je vais te péter la gueule », ils mettaient le feu quelque part [...]. À ce moment-là, c'était Ryan qui était ministre de la Sécurité publique, puis on s'était rendu compte que la SQ avait fait enquête sur certains militants et groupes écologistes parce que ça brassait. C'était assez *heavy* la gestion écologique des déchets dans le temps, les gens étaient inquiets [...].

Entrevue IN-1

Ces paroles peuvent être vérifiées par les journaux de l'époque⁵. En effet, Claude Ryan, alors ministre de la Sécurité publique, avait dû admettre publiquement qu'il avait commandé une enquête à la Sûreté du Québec (SQ) en relation avec une vingtaine de dossiers chauds. Les motifs qu'il avait donnés faisaient état d'actes criminels comme des incendies, des gestes de violence sur la propriété, des menaces de mort, etc. (April, 1992). Toutefois, la Ligue des droits et libertés et le FCQGÉD avaient dû remettre les pendules à l'heure en clarifiant la situation : ceux qui étaient les victimes des actes reprochés étaient les militants et non pas les promoteurs. Ryan fut donc accusé par ces deux organismes de tordre la réalité et de désinformer le public et l'Assemblée nationale (Francoeur, 1992).

D'autres événements abondent dans ce sens. Notons d'abord que le département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital de l'Enfant-Jésus avait émis un avis favorable à l'enfouissement des cendres de l'incinérateur à Saint-Tite-des-Caps. Mais, encore une fois, les groupes s'étaient empressés de répondre dans les médias à ce rapport jugé erroné et qui prenait des allures de geste politique selon certains :

Dans une lettre adressée le 22 juin aux ministères québécois et canadien de l'Environnement, ainsi qu'au ministère fédéral de la Santé, le FCRGÉD soutient qu'il n'est pas normal d'affirmer, comme l'a fait le DSC, que ces chaux « devraient être considérées sur le plan technique et scientifique comme des déchets dangereux » et de prétendre, du même souffle, que leur enfouissement à Saint-Tite-des-Caps « ne représente pas de risque à court, moyen et long termes » pour la santé de la population.

⁴ Sa ligne était sous écoute.

⁵ Voir : April (1992), Corbeil (1992) et Francoeur (1992).

[...] « Le DSC devrait faire faire de nouvelles analyses », estime pour sa part Françoise Tremblay, dont le groupe Attention Déchets se bat depuis le début pour faire cesser l'enfouissement de chaux toxiques tirées de l'incinérateur dans sa municipalité. « On a lu et fait lire le rapport par des experts et la conclusion voulant que les cendres soient dangereuses ailleurs mais pas à Saint-Tite-des-Caps ne tient simplement pas », ajoute-t-elle.

Thierno, 1992 : D5

L'expérience des consultations publiques du BAPE concernant l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps est également évocatrice des opportunités politiques. Ces consultations publiques, qui étaient au début une ouverture relative à leur cause, sont rapidement devenues une source de déception pour les militants. En effet, le mandat d'enquête confié au BAPE par le gouvernement, conférant tous les pouvoirs et immunités des commissions d'enquête, n'est pas utilisé par l'instance. De plus, on n'avait fourni ni le temps, ni les informations nécessaires aux groupes pour élaborer un mémoire digne de ce nom (Francoeur, 1993). Et, finalement, l'agrandissement du site fut accordé malgré l'opposition populaire et l'avis du BAPE.

Cette fermeture politique et sociale était quelque peu amenuisée par une couverture médiatique relativement bonne, si l'on en juge à la quantité appréciable d'articles de journaux traitant des dossiers en question, ainsi que d'un appui de la part d'organisations majeures telles que Greenpeace et d'autres plus petites (Noël, 1990 ; Entrevue IN-1).

5.3.2. La conduite de la lutte

Cette partie de la rubrique sur le développement de la lutte nous permet de nous pencher à la fois sur cinq sujets différents. Il s'agit de la rationalité, l'information, les ressources, la stratégie et la concurrence avec des organisations semblables.

► La rationalité

En ce qui a trait aux éléments de calcul rationnel, il semble que ce n'était pas les bénéfices personnels qui motivaient les membres du petit comité, mais bien le désir d'engendrer un changement social. De plus, tel qu'il a été mentionné précédemment, les scientifiques qui composaient le comité agissaient dans l'ombre pour des raisons professionnelles. C'est donc dire qu'eux non plus ne recherchaient pas de bénéfices directs de cette lutte. Les éléments de calcul « implication-bénéfices » étaient donc faits en fonction des efforts à fournir pour obtenir des changements sociaux.

Or, l'implication acharnée dans une multitude d'initiatives de la part de quelques porte-paroles, et ce, jusqu'à leur propre épuisement, est un élément à mentionner :

Moi, quand je suis arrivé à la fin des années 80, je voyais que le Parti vert pouvait être un véritable véhicule de changement social. Je me disais : « On va partir puis on va changer le monde. On va se servir du Parti vert puis de la montée du mouvement vert pour faire un vrai changement social, un changement féministe, écologiste [...] ». Mais je me suis barré à une réalité qui s'appelle : « le changement social, ça se fait pas en deux ans ». Puis t'as beau crier, t'as beau essayer de convaincre les gens de leur pouvoir, si eux-mêmes ils y croient pas, tu gueules dans le vide.

Entrevue IN-1

Tout semble donc indiquer que la balance entre les coûts et les résultats était déficitaire. Et c'est lors d'une réévaluation des gains réels en fonction des énergies qui avaient été fournies que la décision d'abandonner la lutte a été prise par les quelques personnes qui la menaient de front (Entrevue IN-1).

► L'information

Comme il a été mentionné dans la partie sur les opportunités, la couverture médiatique était relativement bonne. À ce sujet, un militant se rappelle : « Au-delà de toute espérance, nous avions la cote auprès des journalistes. Peut-être le fait d'être structurés et articulés a contribué à notre cause. Notre mot d'ordre était : si on est contre, il faut savoir pourquoi et qu'est-ce que nous avons comme alternative » (Entrevue IN-1). Si l'on en croit les dires de ce militant, ce n'était pas la cause mais bien l'attitude que le noyau dur avait adopté par rapport à celle-ci qui attirait les journalistes.

À ces quelques constatations concernant la couverture médiatique, on peut ajouter que de l'information était également véhiculée au sein du journal *Droit de Parole*, tel que c'était le cas lors de la première phase de la lutte.

► Les ressources

Face aux difficultés rencontrées au tout début de la démarche par les instigateurs dans leurs tentatives de mobilisation populaire, ces derniers ont rapidement perdu l'envie de faire « un truc du genre éducation populaire » (Entrevue IN-1). La quantité importante de ressources nécessaire à ce genre d'exercice n'avait donc pas à être mobilisée. Cette action collective, notons-le, impliquait des militants convaincus et visait plus directement les « décideurs ». C'est plutôt du côté des autres organisations que la mobilisation des ressources s'est effectuée. De plus, après avoir tenté de convaincre les associations environnementales étudiantes, peu intéressées à une action radicale sur la gestion des matières résiduelles, les militants se sont tournés vers Greenpeace :

[Mon confrère] est allé voir les gens de Greenpeace à Montréal puis il leur a dit : « Ici à Québec, on est poignés avec deux incinérateurs. Pouvez-vous nous donner un coup de main pour faire brasser un peu les choses ? ». Et à ce moment-là, chez Greenpeace, germait l'idée de faire un front commun pour une gestion écologique des déchets. Alors, c'est là que moi et [mon confrère], on a participé à la formation du Front commun

québécois pour une gestion écologique des déchets. On a été parmi les membres fondateurs avec la gang d'Action Re-Buts, etc.

Entrevue IN-1

Parallèlement à cette organisation nationale, le FCQGÉD, une organisation régionale voit le jour : le FCRGÉD. Elle réunissait deux des militants de la région qui s'étaient impliqués dans la création du Front commun québécois, des associations locales agissant sur les dossiers de Saint-Tite-des-Caps et de la cimenterie à Beauport, les ATQ ainsi que quelques scientifiques. Ces scientifiques étaient, aux dires d'un militant de l'époque, d'une grande utilité technique pour la construction d'un argumentaire solide. Ils servaient donc de ressources spécialisées dans la conduite de la lutte (Entrevue IN-1).

Il y avait, bien entendu, présence de leaders. Il s'agissait plus particulièrement de deux personnes qui se trouvaient au centre du mouvement et qui menaient la lutte de front. Ces deux personnes étaient des leaders de qualité pour le type de lutte qui était mené. En fait, ils agissaient sur tous les fronts et étaient facilement identifiables comme étant les porteurs du dossier sur la place publique (Entrevue IN-1). Cependant, ce type de comportement était peu susceptible d'engendrer une prise en charge du dossier par une quantité plus grande de personnes :

Ce qu'on a fait à ce moment-là, c'est que moi et [mon confrère] on a pris une *drive* totalement à l'inverse des principes de l'organisation communautaire, puis on s'est fait un *task force* d'experts.

[...] Sauf que je monopolisais trop le discours. Un moment donné, ça ne donnait pas les résultats escomptés parce que c'était pas un mouvement social, c'était mon mouvement puis celui de mes chums. Puis là, ça a tombé parce que je me suis tanné.

Entrevue IN-1

Les informations dont nous disposons nous permettent donc d'affirmer qu'une mobilisation des ressources humaines a été centrale pour cette phase de la lutte. Ces ressources, mobilisées à la fois au sein des autres organisations et auprès de personnes spécialisées, ont permis au groupe de faire la promotion des objectifs de la lutte pendant quelques années.

► La stratégie

En se fiant à la classification de Checkoway (1995) en ce qui a trait aux stratégies de l'organisation communautaire, on peut dire que le comité agissait à la fois sur le front de la défense collective de droits et de l'action sociale. D'une part, la création de fronts communs réunissant des groupes locaux s'opposant à des projets polluants dont ils étaient les victimes relève de l'action sociale. D'autre part, l'accent mis sur la cause, la représentation de celle-ci auprès des différentes instances et l'approche « expert » adoptée par le noyau actif du FCRGÉD relèvent plutôt de la défense collective de droits.

D'une manière plus précise, disons que la création d'un groupe tactique (ou *task force*) semble être une stratégie décisive dans l'action du groupe et peut être interprétée comme une réorientation des énergies face à un contexte peu favorable à la mobilisation :

Ce qu'on a décidé de faire, c'est de se regrouper, le Front commun régional, puis de se réunir à chaque semaine, puis de développer un argumentaire technique et social sur la gestion écologique des déchets, puis de faire des représentations auprès du gouvernement, des conférences de presse [...]. Plutôt que de perdre notre temps à faire de la mobilisation, puis de s'essouffler [...], on va prendre des gens qui ont envie de travailler puis de faire bouger des affaires. On va se rassembler ensemble, on va « *driver* », on va confronter, on va jouer la même *game* que les élus : « Vous voulez jouer une *game* d'experts ? On va vous en jouer une *game* d'experts nous autres aussi ! »

Entrevue IN-1

Bien qu'elle ait été abandonnée dès le départ à cause d'un désintérêt apparent de la population de Limoilou, il y a eu le déploiement d'une stratégie d'éducation du public concernant la gestion des matières résiduelles. Celle-ci s'est vue remplacée par des pressions et des efforts de persuasion de la part des militants, puisqu'ils ont tenté de procéder à un cadrage de la problématique par l'emploi de concepts écologiques et d'un argumentaire hautement technique. L'auditoire recherché de cet argumentaire était surtout constitué d'autorités (Entrevue IN-1).

► La concurrence avec des organisations semblables

Disons que rien n'indique que, mis à part les promoteurs, la Sécurité publique et la CUQ, des organisations de la base étaient opposées à la démarche. On ne peut donc déduire qu'il y avait présence d'un contre-mouvement au sein de la population ou encore d'une organisation concurrente.

Nous avons donc fait la lumière sur quelques caractéristiques générales des opportunités et de la conduite de la troisième phase de la lutte. Il a été possible de constater que les militants, en plus de conduire une lutte en l'absence presque totale de mobilisation, ont dû affronter un contexte de fermeture politique. Cette situation difficile a d'ailleurs été à l'origine d'un dénouement teinté de déception et d'épuisement, tel qu'il en sera question dans la rubrique suivante.

5.4. Le dénouement de la lutte

On pourrait dire que cette phase de la lutte se termina, selon une expression populaire, « en queue de poisson ». D'une part, les citoyens de Saint-Tite-des-Caps ont baissé les bras suite à l'issue infructueuse de leur bataille. D'autre part, un des deux leaders du groupe tactique, épuisé, décida de laisser tomber son travail aux ATQ et son militantisme au sein du FCRGÉD. L'autre leader, lui aussi épuisé et un peu désabusé, tint le FCRGÉD pendant quelques mois et abandonna, à son tour, la vie d'activiste. Ces deux départs signifièrent la fin du FCRGÉD et de la deuxième phase de la

lutte contre l'incinérateur (Entrevue IN-1). Il fallut donc attendre la troisième phase de la lutte avant de voir un autre comité reprendre le flambeau.

Une évaluation de cette phase de la lutte permet de mettre en relief des éléments à la fois positifs et négatifs de l'action du noyau dur. Ainsi, lors de la prochaine rubrique, nous procéderons à une description d'éléments d'évaluation qui se situent à deux niveaux : celui de la répartition et celui de l'organisation.

5.5. L'évaluation de la lutte

C'est dans les quelques articles de journaux recensés, mais surtout dans les entrevues avec un militant de l'époque que nous pouvons identifier des éléments d'évaluation de la deuxième phase de la lutte. Ces éléments d'évaluation, qui concernent à la fois la répartition et l'organisation, font l'objet de la présente rubrique.

5.5.1. Sur le plan de la répartition

Au sujet de la répartition, cette phase de la lutte n'a pas connu de succès notables en termes de participation politique des militants ou de la base sociale. Notons de plus que des conclusions au niveau de la légitimation idéologique sont également difficiles à tirer. C'est ce qui sera vu plus en détail lors de l'étude de ces deux éléments de répartition.

▶ La répartition économique

De par la nature de l'enjeu qui était traité, aucune redistribution économique n'était attendue ou a été constatée.

▶ La répartition politique

La lutte a donné lieu à des succès plutôt mitigés en termes de participation politique. En effet, on assista à des consultations publiques du BAPE au début de l'année 1993 au sujet de l'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Tite-des-Caps. D'un côté, cet événement devint une occasion de faire valoir un point de vue auprès des autorités. Mais, d'un autre côté, on n'assista pas à une matérialisation satisfaisante de cette opportunité. Le BAPE fit d'ailleurs face à une crise de légitimité suite à cette expérience, à cause des vices de procédure apparents (Francoeur, 1993). En fait, le droit d'agrandir le site fut finalement accordé au promoteur par le gouvernement du PLQ. L'épisode du BAPE aurait pu en être une de répartition politique mais elle en a plutôt été une de désillusion par rapport au pouvoir réel des groupes de citoyens face à la pollution.

► **La répartition idéologique**

En ce qui a trait à la légitimation idéologique, il est difficile d'évaluer à quel point la lutte a permis de faire avancer le discours en matière de gestion écologique des matières résiduelles. Toutefois, tel que l'exprime un militant :

Ce qu'on arrivait à faire, c'était de politiser le débat et de le rendre crédible. On s'était donné une crédibilité autant auprès des médias que des intervenants. Quand ils nous voyaient arriver, je vais te dire qu'il y en a qui trouvaient ça moins drôle parce qu'on était argumentés. Donc, on avait réussi à maintenir vivant le dossier même s'il y avait pas de mouvement populaire.

[...] On était présents dans toutes les tribunes et on alimentait carrément le dossier. Ce qu'on a réussi, c'est de, ne serait-ce que par conscience citoyenne, de dire : « On vous a empêchés de mettre la couverture là-dessus, de faire en sorte qu'on n'en parle pas de ce dossier-là ».

Entrevue IN-1

On peut donc dire qu'il y a eu des efforts, de la part des militants, pour faire reconnaître le discours sur la gestion écologique des matières résiduelles. Si l'on se fie à l'impact de ces actions, disons qu'elles ont peut-être permis une sensibilisation des élus, de la population en général, ou encore d'autres intervenants de types divers. Cette sensibilisation tarda toutefois à porter fruit car la situation à l'origine de la lutte resta inchangée jusqu'à la troisième phase de la lutte. Peut-être les militants ont-ils réussi à contraindre des comportements précis des autorités par rapport à des enjeux particuliers (collecte sélective, respect de normes environnementales, etc.), mais aucune donnée ne nous permet de l'affirmer.

5.5.2. Sur le plan de l'organisation

Pour ce qui est cette fois de l'évaluation sur le plan de l'organisation, les éléments à considérer sont l'autonomie, la solidarité et la mobilisation.

► **L'autonomie**

Tout porte à croire que le radicalisme dans le discours des militants n'a pas diminué avec le temps afin d'être plus conforme aux prises de position des dirigeants. D'ailleurs, aucun des militants n'a cherché à intégrer le pouvoir et aucune institutionnalisation des revendications au niveau de la fermeture de l'incinérateur n'a pu être observée. Or, puisque les militants n'orientaient visiblement pas leurs actions en fonction d'une base sociale, on ne peut tirer de conclusion en ce qui a trait à l'éloignement progressif de la première par rapport à la deuxième.

► La solidarité

Cette phase de la lutte a donné lieu à quelques démonstrations de solidarité. D'ailleurs, la création de fronts communs est en soi un exercice de mise en commun des énergies pour l'atteinte d'objectifs partagés par plusieurs organisations. La lutte contre l'incinérateur ne répondait peut-être pas à des besoins ressentis par la population de Limoilou, mais elle a été un des prétextes qui ont servi à un rapprochement entre plusieurs causes environnementales locales et groupes environnementaux à l'échelle du Québec.

► La mobilisation

Pour ce qui est de la mobilisation, rappelons que, face aux difficultés de recrutement, les membres du noyau dur avaient délibérément choisi de se passer de celle-ci. On visait à compenser ce manque par une action structurée et un déploiement massif des énergies de quelques militants. Notons néanmoins que, si l'activisme acharné des leaders du petit comité avait permis de compenser l'absence de mobilisation, il avait aussi donné lieu à une chute de la lutte après leur départ : « [...] mais quand j'ai quitté, j'ai laissé un vide incroyable aux AmiEs de la Terre parce que j'en prenais beaucoup trop large. J'étais les AmiEs de la Terre. Mais je te dis ça en toute humilité, j'étais les AmiEs de la Terre. C'était trop. » (Entrevue IN-1).

L'exposition d'éléments d'évaluation qui concernent la répartition et l'organisation nous permet de tirer des leçons importantes de cette lutte. Et, jumelées à celles qui figurent dans l'étude de la première phase, ces leçons facilitent la découverte des pistes de renouvellement nécessaires à l'amélioration des actions collectives futures.

5.6. Des pistes de renouvellement

Selon un militant de l'époque, il était difficile de faire mieux, étant donné le contexte social qui était défavorable. En effet, il affirme que, même s'il n'est pas politiquement correct de le dire, les gens souffraient du syndrome « pas dans ma cour ». Les habitants de Québec étaient, dans le fond, bien contents d'être débarrassés de leurs déchets, même si c'était fait au détriment des habitants de Saint-Tite-des-Caps. D'après lui, ce n'est qu'un changement de génération qui pourra amener une véritable gestion écologique des déchets (Entrevue IN-1).

Néanmoins, face à ce tableau un peu sombre de l'état de la sensibilisation au sein de la population, cet informateur s'interroge à propos des efforts de mobilisation qui ont été déployés au début de la démarche :

On a fait des assemblées, on essayait de sensibiliser les autres groupes à l'importance de la gestion écologique des déchets avec un comité qu'on avait aux AmiEs de la Terre là-dessus, mais on manquait de participation. On essayait d'aller chercher les autres groupes, la population, on envoyait des communiqués de presse [...]. Mais on ne faisait pas ce qu'on aurait dû faire. C'est-à-dire ce que moi j'appelle « l'approche témoin de Jéhovah ».

C'est-à-dire d'aller voir les gens là où ils sont. Ça a toujours été le problème de beaucoup de groupes communautaires, puis notamment les groupes de gauche. Ils sont jamais allés voir les gens là où ils étaient. Donc, cogner peut-être à la porte des gens de Saint-Pascal puis du vieux Limoilou puis dire : « Écoutez, on est les AmiEs de la Terre, puis on voudrait vous mobiliser sur la question de l'incinérateur, etc. ».

Entrevue IN-1

Permettons-nous finalement de mettre en relief, encore une fois, l'implication omniprésente des leaders. Il nous est difficile d'affirmer s'il s'agit totalement d'une erreur puisqu'elle est une adaptation à une situation particulière et, donc, un choix délibéré. Cette implication a de plus servi la cause durant un certain moment. Mais, tel qu'il a été vu précédemment, l'épuisement des deux leaders a mené à la création d'un grand vide aux ATQ, à la mort du FCRGÉD et à l'abandon de la lutte contre l'incinérateur.

Donc, s'il y avait des leçons que nous pourrions tirer du déroulement de cette phase de la lutte, elles seraient les suivantes : 1) dans l'immédiat, il est important de savoir s'adapter au contexte ; 2) pour procéder à une mobilisation populaire, la meilleure façon d'aller chercher les gens est peut-être celle qui consiste à se présenter directement à leur domicile. Du moins, cette méthode de mobilisation mérite d'être essayée ; 3) l'implication trop grande de la part de certaines personnes ne sert la cause que d'une manière temporaire. L'épuisement et le départ éventuel de ces personnes priveront la lutte d'une trop grande partie des ressources humaines.

6. LA TROISIÈME PHASE (2001-2005)

La troisième phase de la lutte contre l'incinérateur a commencé en 2001 lors de la campagne électorale pour la mairie de la nouvelle Ville de Québec. Bien qu'au moment d'écrire ce document, nous ne connaissions pas l'issue de cette lutte, nous prendrons le mois de janvier 2005 comme date finale pour la cueillette de données. Une fois de plus, notons que l'on peut parler d'une autre phase de la lutte puisqu'il y a une certaine discontinuité avec la deuxième phase ; une discontinuité qui s'exprime notamment par un temps d'arrêt de plusieurs années.

Alors que la première phase de la lutte a été menée dans un climat de désaccord populaire par rapport à la pollution de l'incinérateur et que la deuxième a été surtout le fait d'un groupe d'écologistes excédés par la pollution et le gaspillage des ressources, la troisième phase est en quelque sorte une synthèse des deux premières. De la première phase, elle garde la caractéristique d'être, au départ, une initiative de résidents de Limoilou pour cause des désagréments (odeur et bruit) de l'incinérateur. De la deuxième, elle conserve notamment le cadre d'analyse écologiste.

Le découpage de l'étude de la troisième phase de la lutte suit le même modèle que l'étude des deuxième et première phases. En effet, c'est après avoir procédé à une brève présentation de la lutte que nous nous attarderons aux conditions liées à sa résurgence, à son développement et à son dénouement. Ensuite, nous présenterons des éléments d'évaluation et nous terminerons avec une énonciation des pistes de renouvellement.

6.1. La présentation générale de la lutte

La troisième phase de la lutte a mis en opposition plusieurs acteurs dont les principaux étaient les résidents, un comité, la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Une fois de plus, des intérêts de types divers (économiques, politiques, individuels et idéologiques) ont été au centre de la bataille. Notons de plus que l'enjeu principal de cette phase de la lutte était semblable à celui de la phase précédente, puisqu'il concernait la philosophie inhérente au mode de gestion des matières résiduelles qui prévalait dans la ville de Québec.

Deux éléments forment cette première rubrique de l'étude de la dernière phase de la lutte contre l'incinérateur. Il s'agit des acteurs et intérêts en présence ainsi que des enjeux de la lutte.

6.1.1. Les acteurs et intérêts en présence

Le premier événement qui marque la réactivation de la lutte est l'œuvre d'une citoyenne de Limoilou excédée par le bruit et autres formes de pollution de l'incinérateur. En 2001, lors de la première campagne électorale de la nouvelle ville de Québec, cette femme avait entrepris de faire signer une pétition et de la transmettre au maire Jean-Paul L'Allier. L'objet de cette pétition était

de faire savoir que les résidents de Limoilou déploraient, entre autres inconvénients, le « bruit infernal émanant de l'incinérateur » (Lortie, 2002a). L'action avait d'ailleurs suscité une réponse immédiate de la part du maire puisqu'il envoya une lettre directement au domicile des pétitionnaires : « Le maire s'est empressé de répondre, du fait qu'il était en campagne électorale. Et dans sa lettre, il stipule que si les citoyens considèrent qu'il y a préjudice à avoir un incinérateur à côté de leur domicile, qu'il est prêt à le relocaliser » (Entrevue IN-2).

Aux ATQ, on prit rapidement connaissance de l'action entreprise. L'organisme rencontra alors la citoyenne en question afin de s'informer de sa démarche et le tout aboutit, à l'automne 2001, à la création d'un comité regroupant quelques personnes intéressées. Au tout début, le petit comité des ATQ se nommait le comité Air, atmosphère, changements climatiques. Toutefois, il changea rapidement de nom pour devenir le comité Consommation, productivisme et gestion écologique des ressources. Et c'est au tout début de l'année 2004 qu'il changea à nouveau de nom pour le Comité des citoyennes et citoyens de Limoilou pour la fermeture de l'incinérateur (Entrevue IN-2). Puisqu'il s'agit du même comité (malgré les départs et les ajouts de militants au travers des années) nous le nommerons « le comité » afin de nous y référer.

Au regard des informations précédentes, il est possible de constater que plusieurs résidents de Limoilou ont été des sympathisants dans cette lutte puisqu'ils ont signé la première pétition. De plus, une deuxième pétition de 2 000 noms fut déposée le 7 juin 2004 (É.M., 2004) et de laquelle il nous est permis d'imaginer, grâce aux informations des militants (Entrevue IN-2), que la majorité des signataires étaient des résidents de Limoilou. Les intérêts de ces derniers étaient bien sûr d'ordre individuel mais il n'est pas exclu qu'une bonne partie de ces sympathisants partageait des intérêts idéologiques avec les membres du comité. Les militants agissaient notamment au nom de la conscience écologiste (comme c'est le cas pour la deuxième phase de la lutte). Or, le porte-à-porte effectué dans le quartier ainsi que l'accent mis sur l'aspect localisé de la pollution dans le discours (Couture, 2003) démontrent que les résidents de Limoilou étaient vus, par les membres du comité, comme une composante essentielle de la base sociale de la lutte.

Le comité a donc défendu des intérêts d'ordre idéologique. Tel que cela avait été le cas lors de la deuxième phase, le comité a rapidement adopté un cadre d'analyse écologiste et parlé en termes de gestion écologique des ressources. De plus, selon les dires d'un militant, « ce qui motive la décision d'opter pour la fermeture définitive de l'incinérateur de Québec, ce sont les problèmes de santé humaine et environnementale qui en découlent » (Entrevue IN-2).

Aux dires d'un militant, le comité n'a eu, au cours de sa démarche, qu'un seul et véritable adversaire : la Ville de Québec. Cette instance était un ennemi naturel de par sa vision de la gestion des matières résiduelles. Les intérêts de celle-ci étaient de type économique, puisque la vente de la vapeur produite par l'incinérateur à la papetière représentait toujours une source de revenu non négligeable (Entrevue IN-2). Selon les militants, le contrat qui liait la Ville à la papetière pour la vente de vapeur rendait difficiles l'amélioration du système de collecte sélective et la réduction de la quantité de déchets incinérés :

De plus, à Québec, il y a le contrat de vente de vapeur à la papetière. D'après des sources internes, l'incinérateur se doit, selon un contrat passé avec la firme qui opère l'incinérateur (TIRU), de lui fournir 220 000 tonnes de déchets par an. Ce tonnage représente environ 78 % du total actuellement incinéré. Ainsi, on voit mal comment un système sérieux de recyclage peut, même en tenant compte d'éventuelles renégociations de contrat, miser sur une réduction à la source, une réutilisation-réparation et un recyclage-compostage intensif, soit un système déchet zéro, en mettant l'accent sur un mode d'élimination démodé : l'incinération.

Blouin et al., 2004 : 17

Permettons-nous toutefois de mentionner, tel qu'il a été fait pour les deux premières phases, les intérêts de type politico-administratif ayant trait à l'élimination des matières résiduelles. Les arguments des trois conseillers municipaux Normand Chatigny (Benjamin, 2003), Jean-Claude Bolduc (Champagne, 2002a) et Ann Bourget (Champagne, 2002b) plaident en faveur du maintien de l'incinérateur au nom du « gros bon sens ». Ces trois intervenants de la Ville de Québec craignaient que la gestion des matières résiduelles, sans l'incinérateur et avec le taux actuel de récupération, ne donne lieu à des problèmes :

L'option d'enfouir plus de déchets au dépotoir de Saint-Tite-des-Caps semble plutôt irréaliste. « Saint-Tite garantit présentement un site pour 50 ans, si l'incinérateur reste en activité au rythme actuel », mentionne M. Bolduc. Si les déchets n'étaient ni brûlés, ni recyclés, le site n'en aurait que pour 10 ans.

Champagne, 2002a : A1

Un autre acteur avait toutefois à intervenir dans le dossier des matières résiduelles et pouvait être considéré comme une cible potentielle : la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (CMQ Rive-Nord). En effet, elle avait à construire un plan de gestion des matières résiduelles qui devait ensuite être mis en œuvre par la Ville et les trois MRC qui la composent. Considérant la présence du maire de Québec à la présidence de la CMQ, on peut croire que la Ville et la CMQ partageaient des intérêts. Or, il est difficile de statuer sur les intérêts véritables de cette dernière instance puisqu'elle n'avait pas de pouvoir décisionnel en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Mais, puisqu'il s'agissait d'un acteur politique, ayant un rôle particulier à jouer dans la planification de la gestion des matières résiduelles et devant faire en sorte que des objectifs gouvernementaux soient rencontrés, il est possible d'avancer que l'intérêt principal de cette instance était d'ordre politique et consistait à mettre en œuvre la procédure et s'imposer en tant qu'acteur dans le dossier. Notons de plus que l'attitude du comité envers cette instance, au moment de l'écriture de l'étude de cas, n'en était pas une de confrontation directe mais bien de collaboration prudente.

Il est bon de noter la présence d'acteurs d'un type particulier à un moment bien précis de la lutte, soit la campagne électorale d'avril 2003. Ces élections provinciales, qui annonçaient la fin du règne du PQ, ont mis en scène plusieurs partis à tendance progressiste, dont l'Union des forces progressistes (UFP) et le Parti vert du Québec (PVQ). Et, sur la scène locale, le dossier de l'incinérateur avait donné lieu à une alliance à trois entre un candidat indépendant se présentant

dans Jean-Lesage (Limoilou) et les deux candidats du PVQ et de l'UFP se présentant dans Taschereau (St-Jean Baptiste). Il sera question de cet événement plus en détails lors de la partie qui traite du développement de la lutte, mais considérons-le pour l'instant puisqu'il nous éclaire sur les intérêts en présence. En effet, l'implication de courte durée de ces trois acteurs indique la présence d'intérêts politiques dans cette lutte, puisque le dossier avait permis à ces candidats d'avoir une certaine visibilité au niveau local. Toutefois, il est possible de soutenir que les trois candidats, de par leur implication dans des partis et causes progressistes, avaient choisi ce dossier afin de défendre des intérêts idéologiques, soit une cause qui leur tenait à cœur.

6.1.2. Les enjeux de la lutte

Les intérêts des principaux acteurs, tels que traités dans la partie précédente, ont été synthétisés dans le tableau suivant. Cette synthèse nous permet de faire ressortir les principaux enjeux de la lutte.

TABLEAU 9
Synthèse des acteurs et intérêts en présence – Phase 3

	LE COMITÉ	RÉSIDENT-E-S	VILLE DE QUÉBEC	CMQ
Intérêts économiques			<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un contrat avec la papetière - Tirer profit des sommes investies dans l'incinérateur 	
Intérêts politico-administratifs			Assurer la gestion des matières résiduelles	Se conformer aux exigences ministérielles
Intérêts idéologiques	Faire la promotion d'une gestion écologique des matières résiduelles (ce qui implique la fermeture de l'incinérateur)			
Intérêts individuels		Faire cesser les désagréments de l'incinérateur		

Au regard du tableau précédent, on peut noter que l'enjeu principal de cette phase de la lutte était le même que lors de la phase précédente, soit le maintien ou le changement des pratiques traditionnelles de gestion des matières résiduelles. D'un côté, des militants prônaient la fermeture de l'incinérateur et la mise en place d'une gestion écologique des matières résiduelles. De l'autre côté, la Ville de Québec réaffirmait son intention de continuer à se servir de l'incinérateur. C'est dans la prochaine rubrique que seront exposées les conditions d'une seconde résurgence de la lutte.

6.2. La résurgence de la lutte

À en croire les revendications mises de l'avant dans les premières heures de cette partie de la lutte, les nuisances causées aux résidents par l'incinérateur n'avaient pas cessé avec la pose d'épurateurs en 1989. En effet, le bruit, l'odeur et la poussière continuaient d'accabler les Limoulois. Ce fait, qui était au centre de la situation de désaccord, s'additionnait aux critiques des écologistes au sujet de la gestion des matières résiduelles. En ce sens, la troisième phase de la lutte faisait la synthèse des schèmes d'interprétations collectifs des deux premières phases. Bien que le comité ait tenté à plusieurs reprises d'effectuer une mobilisation populaire, les résidents ne lui ont pas emboîté le pas en grand nombre. C'est donc dire que des influences contraires à la solidarité jouaient contre les militants.

La prochaine rubrique de l'étude de la troisième phase se découpe en quatre parties qui sont les suivantes : la situation de privation, de conflit ou de désaccord, la construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs, la constitution et le maintien de l'identité collective et les courts-circuits de solidarité.

6.2.1. La situation de privation, de conflit ou de désaccord

À la fin de l'été 2002, on annonça que l'incinérateur avait atteint sa capacité théorique de fonctionnement puisqu'à la même année on y avait incinéré 280 000 tonnes de déchets (Champagne, 2002a). C'est alors qu'on avait commencé à spéculer sur l'avenir de l'incinérateur et les solutions possibles. La nécessité d'injecter une somme de quarante millions de dollars afin de rallonger la durée de vie de l'installation avait alors été mentionnée par la Ville (Moreault, 2002 ; Champagne, 2002a). Cette annonce avait été l'occasion pour les militants de réagir dans un article paru dans *Le Soleil* :

Les AmiEs de la Terre de Québec dénoncent la volonté de la Ville de Québec de conserver l'incinérateur en y injectant 16 M \$ durant les trois prochaines années (grand total 40 M \$) pour prolonger sa vie utile. L'organisme exige sa fermeture et sa non-relocalisation d'ici décembre 2005 pour mettre en application dès maintenant des solutions de rechange reconnues, la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et le compostage domestique ou industriel, lesquelles ne peuvent coexister avec l'incinération

car celle-ci nécessite l'apport en grandes quantités, comme combustible, des matières à préserver.

Lortie, 2002b : A16

La situation s'était enlisée alors que, durant les élections provinciales, trois candidats de la région de Québec (PVQ, UFP et un indépendant) avaient appuyé la démarche du comité et demandé la fermeture de l'incinérateur à la Ville de Québec. Le conseiller Normand Chatigny avait répondu qu'il n'était aucunement question d'envisager une fermeture de l'installation (Benjamin, 2003), ce qui avait immédiatement indigné les militants et les candidats (Lapointe, 2003), puisqu'une telle prise de position équivalait à une attitude de fermeture incompatible avec les prochaines consultations publiques pour la confection du PGMR. Le comité des ATQ avait alors conclu que les dés étaient pipés, car l'avenir de l'incinérateur figurait parmi les thèmes qui devaient être examinés de manière objective lors de cet exercice (Champagne, 2003).

Un autre fait était susceptible d'alimenter cette impression. En effet, la Ville avait décidé de mobiliser la somme nécessaire pour la rénovation de l'incinérateur avant même que la CMQ Rive-Nord ne propose son plan de gestion des matières résiduelles :

C'est principalement pour abattre de gros travaux d'ingénierie que la Ville a décidé de bonifier son PTI. Par exemple, la Ville veut mettre 34 millions \$ pour rénover en profondeur l'incinérateur, qui aura 30 ans l'an prochain, et aussi réaménager le site d'enfouissement sanitaire de Saint-Tite-des-Caps. Est-ce à dire que la Ville a identifié l'incinérateur comme sa solution pour l'avenir ? « On laisse la Communauté métropolitaine faire son plan de gestion des matières résiduelles, mais on a préféré prévoir de l'argent », se contente de dire le conseiller Normand Chatigny, responsable des infrastructures.

Mathieu, 2003b : A1

Le désaccord face à l'utilisation de l'incinérateur comportait différentes facettes. Tout d'abord, comme c'était le cas lors de la première phase de la lutte, on insistait sur les désagréments immédiats de la présence d'un incinérateur dans Limoilou (ATQ, 2003), principalement le bruit, l'odeur et l'émission de poussière :

Malgré la récente pose de silencieux (décembre 2003 à mars 2004) au coût de 340 000 \$, le bruit demeure assourdissant. La fumée, qui plane sur la tête des résidents 24 heures par jour, en plus d'assombrir le paysage, répand une odeur âpre et chimique (bien distincte de celle de l'acide sulfurique de la Stadacona) ainsi qu'une fine poussière à travers les quartiers avoisinants.

Blouin et al., 2004 : 5

Les aspects moins visibles mais largement plus dommageables pour la santé humaine et environnementale de la pollution de l'incinérateur faisaient également partie des raisons d'engager une lutte, tel qu'il sera vu dans la partie suivante. De plus, l'impossibilité de connaître le véritable

niveau de pollution de l'incinérateur à cause des vices de procédures dans des tests trop peu fréquents était une autre source de désaccord (Gauvin-Racine et Laflamme, 2004 ; Giguère, 2004).

Finalement, et comme c'était le cas cette fois lors de la deuxième phase, l'aspect anti-écologique de la destruction de ressources par l'incinérateur était relevé de manière constante dans les interventions du comité (ATQ, 2002 ; ATQ, 2003 ; Blouin *et al.*, 2004 ; Lortie 2002 a ; Lortie, 2002b ; Lortie, 2002c ; Champagne, 2004 ; Gauvin-Racine et Laflamme, 2004).

6.2.2. La construction sociale des schèmes d'interprétation collectifs

Dans le discours des militants, la société de consommation de masse était vue comme la source du problème. Les choix de société qu'entraînait la surproduction de résidus étaient questionnés, tel qu'il est exprimé (ironiquement) dans ce passage :

Dans ce monde de surproduction et de surconsommation où le jetable est roi, quoi de mieux pour cacher nos abus que la destruction de ce qui ne nous apparaît plus utile. Nous produisons annuellement, au Québec, près de deux tonnes de déchets par individu. Pas de problèmes ! Les sites d'enfouissement sanitaire font des affaires d'or et les incinérateurs municipaux – comme celui de Québec – sont là pour réduire de 90 % le volume des matières résiduelles.

Lortie, 2002c : 7

En fait, les modes d'élimination des matières résiduelles étaient pointés du doigt pour les nombreux problèmes qu'ils entraînaient. Dans le cas qui nous intéresse, l'incinération était vue comme un danger pour la santé environnementale et la santé humaine. Entre autres, on mentionnait que l'incinération pêle-mêle, à cause de l'omniprésence des matières plastiques, était à l'origine d'émissions de polluants organiques persistants tels que les dioxines et les furannes (Entrevue IN-2), et que les cheminées de l'incinérateur laissaient s'échapper des gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et l'oxyde d'azote (Lortie, 2002c). D'ailleurs, c'est ce qui fit dire aux trois candidats (indépendant, UFP, PVQ), lors de leurs interventions durant la campagne électorale provinciale, que l'incinérateur était « une usine à produits toxiques, responsables de cancers et d'asthme. La fermeture de l'incinérateur est donc une question de santé publique » (Benjamin, 2003 : A8). Rappelons que des désagréments, du même type que ceux qui avaient motivés l'enclenchement d'une lutte lors de la première phase (fumée, odeur, bruit et poussière), étaient également soulignés par le comité (Blouin *et al.*, 2004 ; ATQ, 2003).

La présence d'un incinérateur, disait-on, freine les efforts de gestion écologique des matières résiduelles. En effet, ce type d'installation ne crée pas l'obligation d'avoir une collecte sélective sérieuse, d'autant plus qu'une quantité très importante de ce l'on aurait avantage à considérer comme des ressources y est incinéré (ATQ, 2003 ; Entrevue IN-2). Le caractère humain de l'origine du problème, notamment le manque de volonté politique et la négligence des autorités

(Couture, 2003 ; Lapointe, 2003 ; ATQ, 2003), faisait partie du portrait que décrivaient les militants :

Nous sommes dans une situation où la santé de la population dépend de la bonne foi et de la bonne gestion des responsables techniques et politiques. [...] L'opposition santé/rentabilité est constante et particulièrement importante pour tout ce qui a trait à l'incinération. Ainsi, par exemple, en choisissant de vendre sa vapeur à la Stadacona, la Ville de Québec augmente la création de dioxines. Effectivement, le fait de faire passer la vapeur à travers les chaudières calorifiques empêche le refroidissement drastique (quenching) des émanations. Cela amène la reformation de dioxines à la sortie des chaudières (Connett, 1998). C'est un choix de la Ville de Québec. La question est de savoir s'il y en a beaucoup d'autres de ce type.

Blouin et al., 2004 : 11-12

Selon les militants, les autorités responsables de la gestion des matières résiduelles auraient eu à changer de paradigme, s'ils tenaient à enrayer définitivement le problème :

Nous vivons dans une société qui préfère diminuer les nuisances causées par un problème plutôt que de penser à long terme et de le régler à la source. Les personnes qui se sont préoccupées de rendre l'incinération sécuritaire ont gaspillé une grande partie de leur créativité et de leur temps sur un faux problème. De fait, il semble évident que la tâche de notre société n'est pas de perfectionner l'art de détruire les déchets, mais bien de trouver des moyens pour en produire le moins possible.

Blouin et al., 2004 : 4-5

En cohérence avec cette façon de cadrer le problème, on exigea à quelques reprises que l'argent mobilisé pour la réfection de l'incinérateur soit investi dans des solutions de rechange et dans la sensibilisation (Lortie, 2002b ; Houle, 2004 ; Gauvin-Racine et Laflamme, 2004).

Notons toutefois, en ce qui a trait aux revendications, que le cadre d'analyse changea à quelques reprises au courant de cette phase de la lutte. En effet, au tout début de la démarche de réflexion, le comité se penchait sur une relocalisation possible de l'incinérateur dans un quartier industriel (Entrevue IN-2 ; Lortie, 2002a). Suite à des discussions avec des personnes du Réseau des ressourceries du Québec (RRQ) et du FCQGÉD, le comité opta pour la fermeture de l'incinérateur et orienta son analyse sur la gestion écologique des matières résiduelles (ou des ressources), comme ce fut le cas lors de la deuxième phase. Dans ce cadre, on insiste sur les 3R-C, soit la réduction à la source, le réemploi et le recyclage-compostage. C'est d'ailleurs une publication du FCQGÉD (Gareau, 2001) qui sert de base au comité pour fonder son analyse (Entrevue IN-2).

Dans la présente description des schèmes d'interprétation collectifs et des revendications du comité, la citation des termes de la pétition est incontournable :

Parce que [...]

- ▶ L'incinérateur de Québec ne rencontre pas son objectif ;
- ▶ L'incinérateur de Québec est le moyen le plus coûteux en gestion des matières résiduelles ;
- ▶ L'incinérateur de Québec empêche la création de marchés pour les produits recyclés, réutilisables ou compostés puisqu'il détruit irrémédiablement ce qu'on y amène en grandes quantités ;
- ▶ L'incinérateur de Québec est dangereux pour la santé humaine ;
- ▶ L'incinérateur de Québec est dangereux pour la santé environnementale [...].

Nous, soussignéEs, exigeons du Conseil de Ville de Québec :

1. La fermeture définitive de l'actuel incinérateur de Québec au plus tard en 2005⁶, année où des réparations majeures devraient avoir cours ;
2. La non-relocalisation de l'incinérateur ;
3. Une campagne accentuée pour sensibiliser à la réduction à la source, à la réutilisation, au recyclage (3R) et au compostage dans les médias et auprès des divers services municipaux ;
4. Une participation active à l'application d'un programme 3R efficace dans tous les services municipaux (ce qui n'est certes pas le cas, actuellement) ;
5. Un appui financier et technique pour la création et le développement de marchés pour les produits recyclés, réutilisables ou compostés ;
6. Un appui financier pour la sensibilisation au 3R effectuée par un ou des ONG qui travaillent directement avec la population pour l'établissement d'une société juste et respectueuse de son environnement ;
7. Des pressions auprès des autres instances politiques afin qu'on régleme consciencieusement et effectivement l'établissement d'une économie d'usage plutôt que l'actuelle économie marchande qui, en appliquant le productivisme, incite à la surconsommation et à la surproduction qui nous mènent, à un rythme effréné, à notre perte. (ATQ, 2002)

Une mutation de ce cadre d'analyse eut lieu au tout début de l'année 2004. En effet, le comité ne parla plus en termes de gestion écologique des matières résiduelles, mais plutôt en termes de « stratégie zéro déchet ». L'optique zéro déchet est née d'une constatation des limites de la collecte sélective (Raymond, 2004) et se veut une façon, non pas de mieux gérer les matières

⁶ Cette date fut changée pour 2008 dans une version ultérieure de la pétition.

résiduelles, mais bien d'assurer un contrôle collectif sur ce qui est destiné à être éliminé (Blouin *et al.*, 2004). L'implantation d'une telle stratégie comporte plusieurs volets pour les militants :

- ▶ fermer l'incinérateur le plus rapidement possible (dès 2008) ;
- ▶ faire un tri à la source efficace (Blouin *et al.*, 2004) ;
- ▶ procéder à un enfouissement prudent jusqu'en 2015 (date butoir pour l'atteinte des objectifs de zéro déchet) (Champagne, 2004) ;
- ▶ mettre en place des moyens d'éducation et de sensibilisation nécessaires au changement des mentalités (Gauvin-Racine et Laflamme, 2004) ;
- ▶ susciter la participation conjointe des autorités municipales, des entreprises et des communautés (Blouin *et al.*, 2004).

6.2.3. La constitution et le maintien de l'identité collective

Tout comme pour la deuxième phase, il est difficile de fournir des éléments d'information sur la constitution d'une identité collective, à cause du caractère relativement restreint de la mobilisation. Néanmoins, des éléments de discours de la part du comité nous permettent de comprendre comment les membres du comité concevaient leur démarche et leur implication au sein de la lutte. Entre autres, il est clair que les militants voyaient leur comité comme étant le fruit d'une démarche citoyenne, soit une démarche « issue de la base ». On peut d'ailleurs le constater dans un texte où il est dit, en guise de conclusion : « [...] mais c'est surtout à nous, citoyens et citoyennes, que revient la responsabilité de s'assurer que nous léguerons un monde viable aux générations futures » (Lortie, 2002c). De plus, les militants rappelaient régulièrement que l'élément fondateur de la démarche était l'action d'une citoyenne qui était à l'origine de la reprise de la lutte par les ATQ. Cet événement, qui a été traité en détails lors de la partie sur les acteurs et intérêts en présence, est précisément l'envoi d'une pétition au maire de Québec par une résidente de Limoilou (Lortie, 2002a ; Entrevue IN-2 ; Blouin *et al.*, 2004).

6.2.4. Les courts-circuits de solidarité

C'est dans une entrevue qu'un militant nous révèle ce qui s'est avéré être une des sources principales d'influences contraires à la solidarité : le scepticisme des résidents face à la réussite possible d'une action contre l'incinérateur (Entrevue IN-2). La constatation de cette attitude s'est faite lors d'une tournée porte-à-porte de Limoilou pour la signature de la pétition. En effet, ce militant soutient que ceux qui leur ouvraient leur porte, bien qu'ils soient polis et qu'ils signent la pétition, n'ont généralement démontré aucun intérêt à s'impliquer dans une lutte qui durait depuis près de trente ans.

Ce même militant soulève toutefois l'apathie généralisée et l'indifférence de la population pour la problématique de la gestion des matières résiduelles. Il avance que le mode de vie « j'achète, je jette » en est un qui relève d'une solution de facilité et peut permettre d'expliquer en partie les difficultés d'effectuer une mobilisation autour de l'incinérateur.

Une exposition des caractéristiques de l'émergence d'une troisième phase de la lutte a donc été faite lors de cette deuxième rubrique. Nous y avons décrit la situation de désaccord, les schèmes d'interprétation collectifs, les éléments fondateurs de l'identité collective et les influences contraires à la solidarité. De plus, il a été possible de voir que la situation de désaccord ainsi que les schèmes d'interprétation collectifs comportaient des similitudes avec ceux des deux premières phases. Lors de la prochaine rubrique, soit celle qui s'attarde au développement de la lutte, les caractéristiques du déroulement de l'action seront exposées.

6.3. Le développement de la lutte

Les militants du comité ont fait face à un contexte politique relativement ouvert même si celui-ci ne leur offrait pas une grande quantité d'opportunités. De plus, ils ont mené une lutte où la mobilisation était difficile à effectuer, ce qui ne leur a pas empêché toutefois de déployer des stratégies et de mobiliser quelques ressources.

L'étude des opportunités auxquelles ont fait face les militants et la description du développement de la lutte sont les raisons d'être de la prochaine rubrique sur le développement de la lutte.

6.3.1. Les opportunités

En 1998, le ministère de l'Environnement du Québec mettait en place la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PGMR). Celle-ci oblige les municipalités régionales de se doter de plans de gestion des matières résiduelles (CMQ, 2004) et de se conformer aux normes nationales, soit d'atteindre en 2008 un détournement de l'élimination de 60 % des déchets municipaux (Lortie, 2003). Il revenait alors à la CMQ Rive-Nord de démarrer et de confectionner ce plan de gestion, de le soumettre à une consultation publique, de le faire approuver par le ministre et finalement de l'adopter. Les villes et municipalités membres de l'instance, donc la ville de Québec, auraient ensuite à gérer les matières résiduelles en concordance avec les objectifs du PGMR (CMQ, 2004).

On peut donc considérer cette mesure du gouvernement provincial comme une pression sur les municipalités qui va dans le sens des revendications des militants, sans, bien sûr, en adopter tout le radicalisme. De plus, la démarche de confection du PGMR a paru, de l'aveu même d'un militant, être une démarche ouverte :

La CMQ Rive-Nord a pris l'heureuse initiative d'impliquer, dès l'élaboration du PGMR, les intervenants concernés par la gestion des matières résiduelles, en tenant des ateliers. [...] Il convient de constater que la CMQ (particulièrement madame Goyer) et les consultants de Tecsalt et de Transfert Environnement font montre de sérieux, d'ouverture, de qualité de travail et de respect. Je m'attendais à ce que les dés soient pipés et il n'en est rien.

Lortie, 2003 : 7

Et finalement, la mise en place d'audiences publiques offrait au comité une occasion de faire entendre son point de vue et de permettre une certaine institutionnalisation de ses revendications par l'inclusion possible des termes de son mémoire dans la version finale du PGMR. Tel qu'il en sera question dans la rubrique sur le dénouement de la lutte, cet exercice fut effectivement une occasion pour le comité de voir une partie de ses revendications s'institutionnaliser.

En ce qui a trait cette fois aux entrées du comité au sein de la Ville de Québec, notons que celui-ci avait pu compter sur un appui partiel de la part de la conseillère Ann Bourget, qui était régulièrement identifiée comme étant la conscience environnementale de l'équipe L'Allier. Celle-ci, dans une réponse à une lettre ouverte écrite par un membre du comité – réponse parue dans *Le Soleil* du 29 octobre 2002, – disait désirer la fermeture graduelle de deux fours le temps d'augmenter la récupération parmi les citoyens (Champagne, 2002b : A1). Cette prise de position peut, bien sûr, ne pas refléter ce que l'ensemble du comité exécutif pensait de l'incinération, mais la seule présence de cette conseillère à l'Hôtel de Ville était en soi révélatrice d'une ouverture minimale. Une citation de cette conseillère permet, une fois de plus, de démontrer comment ce qui se passe sur la scène politique provinciale a une influence sur la création d'opportunités pour le comité :

Le contexte politique et la proximité d'élections générales inquiètent d'ailleurs Ann Bourget. « André Boisclair est un bon promoteur du recyclage, estime-t-elle. Mais qu'arrivera-t-il si l'ADQ est au pouvoir ? Ou les libéraux ? » [...]

L'enjeu « récupération » n'est pas dans la plate-forme libérale, dit-elle. [...]

Elle craint aussi que Recyc Québec figure au nombre des structures que l'ADQ voudrait voir éliminées.

Champagne, 2002b : A1

Certains acteurs institutionnalisés ont été des alliés dans cette lutte. Par exemple, le comité a procédé à une tournée des conseils de quartier dès l'automne 2002, afin de leur exposer ses arguments en faveur de la fermeture de l'incinérateur. Deux des trois conseils de quartier rencontrés, soit celui de Montcalm et celui de Saint-Roch, avaient immédiatement appuyé les revendications du comité en lui remettant une lettre d'appui mentionnant leur position (Entrevue IN-2). Ces deux conseils de quartier avaient toutefois émis des réserves quant à la possibilité de fermer l'incinérateur en 2005, ce qui était demandé à l'époque par le comité. Le troisième conseil de quartier, celui de Limoilou, avait emboîté le pas aux deux premiers lors des consultations

publiques pour le PGMR de la CMQ Rive-Nord et avait soutenu une position proche de celle du comité :

L'incinérateur est une « béquille » dont il faudra apprendre à se passer d'ici peu de temps. D'ici 20 ans, selon le Conseil de quartier de Limoilou. D'ici 2008, estiment pour leur part les AmiEs de la Terre. [...]

S'ils diffèrent d'opinion sur la date, les deux groupes s'entendent sur la façon d'arriver à « court-circuiter » l'incinérateur : en visant le « Zéro Déchet », c'est-à-dire en détournant de l'enfouissement ou de l'incinération toutes les matières résiduelles.

Champagne, 2004 : A6

Aussi, rappelons simplement (puisque cette information a déjà été traitée précédemment et sera traitée de nouveau dans les pages qui suivent) l'aide apportée dans le dossier par les trois candidats aux élections provinciales.

6.3.2. La conduite de la lutte

Tout comme pour les deux phases précédentes, des éléments de rationalité quant au calcul des coûts et des bénéfices ont quelque peu conditionné la taille de la mobilisation. Les militants ont néanmoins pu diffuser de l'information et voir de l'information être diffusée sur eux. Ils ont également pu mobiliser des ressources et déployer des stratégies. C'est d'ailleurs ce qui sera vu d'une manière détaillée dans les pages qui suivent.

► La rationalité

Dès le départ, un des militants s'était intéressé au dossier et avait assuré le *leadership* du comité pendant un certain temps. Or, sa propre attitude ainsi que celle des autres membres du comité avaient restreint à la fois la mobilisation et l'implication des personnes déjà mobilisées :

Au départ, [il a porté sur ses] épaules pendant deux ans le comité. Ce fait-là est allé à l'encontre de toute possibilité de mobilisation, du simple fait que les gens venaient faire de la chaise et ne s'impliquaient pas personnellement et ne pensaient même pas à ouvrir à leur propre réseau de connaissances et de famille [...]. Donc on est parti de très loin.

[Puisqu'il est énergique et qu'il possède bien son dossier], ils n'ont pas tendance à sentir la nécessité de s'impliquer. Si on n'arrive pas à mobiliser à l'échelle du comité lui-même, il ne faut pas prétendre à une mobilisation citoyenne, il faut en être conscient.

Entrevue IN-2

Donc, aux dires de ce militant, certains n'auraient pas ressenti la nécessité d'investir des énergies car l'action d'une seule personne pouvait permettre d'obtenir des résultats. Or, la situation n'était

peut-être pas aussi sombre que le suggèrent les propos de ce militant. En effet, nous avons pu observer, par notre présence aux réunions pour une période allant de l'automne 2002 à l'automne 2003, que les autres militants fournissaient également des énergies en ce qui a trait à la signature de la pétition par le porte-à-porte, la prise de décisions, la création de contacts, la recherche et le partage d'informations, l'organisation et la réalisation des différentes activités. Le militant cité précédemment assure toutefois que son retrait partiel du dossier a permis l'éclosion d'un plus grand partage du *leadership* au sein du comité.

► L'information

En ce qui a trait à la couverture médiatique, il est possible de constater que l'essentiel des actions et interventions ont été couvertes par le journal *Le Soleil* (Benjamin, 2003 ; Mathieu, 2003a ; Champagne, 2003). D'ailleurs, un militant note par rapport à une action organisée en 2002 dans le cadre de la semaine de réduction des déchets :

Ça a été un fiasco en termes de mobilisation, mais ça a été génial en termes de couverture médiatique. Il y avait plus de gens des médias sur place que de gens mobilisés. Le but était de démontrer que la population en avait ras-le-bol de la pollution et voulait se débarrasser définitivement de l'incinérateur, ce qui n'a pas été réussi. Ça a donc été le discours d'écologiste.

Le comité avait donné rendez-vous à l'ensemble de la population et aux médias. Il n'y avait pas dix personnes. À ce moment-là, on avait préparé une allocution qui n'a pas été prononcée parce que c'était ridicule de la prononcer avec si peu de monde. On a donc remis une photocopie de l'allocution aux médias présents et ils ont passé immédiatement passé à la période de questions-réponses.

Entrevue IN-2

Le comité, en plus d'avoir utilisé les pages du journal *Le Soleil* (Lortie, 2002b), a régulièrement publié des articles dans des journaux alternatifs tels que *Droit de Parole* (Lortie, 2002c ; Lortie, 2003 ; Lortie, 2004a ; Lortie, 2004b ; Couture, 2003) et *La Marmite sociale* (Gauvin-Racine et Laflamme, 2004). Les interventions sur les ondes de la radio communautaire CKRL, les soirées d'information et les conférences (Lortie, 2004a ; Houle, 2004), la distribution de tracts et de dépliants informatifs lors du porte-à-porte pour la signature de la pétition (Entrevue IN-2 ; Lortie, 2002c) et la tenue de kiosques figurent tous parmi les moyens qu'a employés le comité afin de diffuser de l'information sur la lutte.

► Les ressources

Comme il a été vu précédemment, l'attitude de celui qui a assumé le *leadership* dans le comité dans les premières années a peut-être nuí aux capacités de recrutement du comité (Entrevue IN-2). Néanmoins, notons que les tentatives de mobilisation des ressources n'avaient pas été vaines. L'appui partiel fourni par les conseils de quartier, tel qu'il en a été question dans la partie sur les opportunités, ainsi que l'intervention des trois candidats lors de la campagne électorale au provincial sont parmi les éléments qu'il vaut la peine de mentionner.

Notons de plus que la base sociale avait pu bénéficier, dès le tout début, d'une intervention de la part des ATQ. En effet, suite à la première pétition entamée par une résidente du quartier, le comité pouvait compter sur l'aide de l'un des permanents de l'organisation et sur la possibilité d'utiliser un local pour les réunions (Entrevue IN-2 ; Lortie, 2002a).

Finally, la venue du Dr Paul Connett peut être considérée comme une réussite au niveau de la mobilisation de ressources spécialisées. Cet habile conférencier et éminent professeur de chimie à la St-Lawrence University est venu prononcer deux conférences organisées par le comité et un groupe environnemental du Cégep Limoilou (Lortie, 2004a ; Houle, 2004). Lors de ces deux conférences, M. Connett a entretenu l'auditoire sur les raisons pour lesquelles il serait important de se débarrasser de l'incinérateur. Il a, du même coup, apporté une légitimité supplémentaire aux démarches et au discours du comité. Il est à noter toutefois que d'autres personnalités, comme Michel Séguin du RRQ et Karel Ménard du FCQGED, sont venues tour à tour informer et guider la réflexion du comité au tout début de cette phase de la lutte (Entrevue IN-2).

► La stratégie

À la différence du noyau dur de la deuxième phase de la lutte, le comité n'avait jamais adopté une approche strictement « expert » face à une mobilisation difficile, pas plus qu'il n'avait rejeté les actions de type éducation populaire et sensibilisation. En effet, un informateur nous a confié que, puisque les ATQ se réclamaient de la défense collective de droits et de l'éducation populaire autonome, le comité avait délibérément choisi d'opter pour deux moyens d'action qui se conformaient avec ces deux grandes stratégies : la pétition et le dépliant informatif (Entrevue IN-2). Notons de plus que la tournée porte-à-porte du quartier, la publication d'articles de journaux, la tenue de soirées d'information et la conférence de Paul Connett cadrent bien avec un accent mis sur l'éducation du public et la persuasion.

Le comité n'avait pourtant pas commencé la lutte par des actions nombreuses. En effet, il semble qu'il ait pris la peine de se structurer, par des discussions de groupe, une cueillette d'informations dans différents documents, et la création de liens avec des acteurs du milieu pendant une période qui alla de décembre 2001 à juin 2002 (Entrevue IN-2).

Les pressions sur les autorités faisaient également partie du répertoire d'actions du comité. Ces pressions se sont d'abord manifestées par une pression indirecte *via* des déclarations des trois candidats aux élections provinciales (Benjamin, 2003 ; Champagne, 2003 ; Lapointe, 2003 ; Marcoux, 2003). On remarque également des pressions directes au travers des représentations au conseil de Ville (Mathieu, 2003 ; Couture, 2003), des actions médiatiques (Entrevue IN-2 ; Lortie, 2002a), de l'envoi d'une pétition au maire lors de la campagne électorale de 2001 (Entrevue IN-2 ; Blouin *et al.*, 2004 ; Lortie, 2002a) et du dépôt d'une autre au conseil de Ville (É.M., 2004).

Face à ces pressions, il est possible d'identifier plusieurs stratégies différentes de la part des opposants. Tout d'abord, le maire a envoyé une lettre directement aux pétitionnaires durant la campagne électorale. D'une part, ça lui permettait de remettre le débat à plus tard, donc de gagner du temps, et d'autre part, il se donnait l'image du défenseur des intérêts des citoyens en leur assurant qu'il ferait tout ce qui est en son pouvoir pour régler l'affaire. De plus, suite à une

représentation au conseil de Ville, un militant soutient que : « Jean-Paul L'Allier et ses conseillers ont littéralement ridiculisé les personnes qui se sont présentées au micro » (Couture, 2003 : 3). Notons finalement que, dans une réponse aux trois candidats qui avaient pris position lors de la campagne électorale provinciale, le conseiller Normand Chatigny avait nié la pollution par l'incinérateur et soutenu que la fermeture de cette installation engendrerait des problèmes à cause de l'augmentation de l'enfouissement (Benjamin, 2003).

► **La concurrence avec des organisations semblables**

Rien n'indique que le comité avait rencontré des organisations concurrentes dans le milieu. Il en va de même de la présence d'un contre-mouvement.

6.4. Le dénouement de la lutte

Au moment de l'écriture de cette étude de cas, la lutte contre l'incinérateur est toujours en cours. Il nous est donc impossible de décrire le véritable dénouement de la lutte. Cependant, il est important de souligner que plusieurs événements se sont succédés pour former un point culminant vers la fin de l'année 2004. Nous avons d'ailleurs choisi le mois de janvier 2005 afin de marquer la fin de la collecte de données.

Tout d'abord, les actions du comité s'étaient accentuées au printemps et à l'été de l'année 2004. Par exemple, en juin, le comité avait procédé au dépôt de la pétition signée de deux mille (2 000) noms au conseil de Ville de Québec (É.M., 2004). Cet événement suivait de près les deux conférences du Dr Paul Connet (Lortie, 2004a) et les audiences publiques de la CMQ Rive-Nord concernant le PGMR (Lortie, 2004b). De plus, le comité organisa au mois d'août une épluchette de blé d'Inde au parc Sylvain-Lelièvre à Limoilou pour réclamer la fermeture de l'incinérateur (Croteau, 2004).

Ensuite, il nous est permis de parler d'un point culminant à la fin de l'année 2004, puisque cette période concordait avec le dépôt final et l'adoption du PGMR. Il s'agissait donc d'une période charnière pour l'institutionnalisation des revendications du comité. Au mois de septembre, la CMQ Rive-Nord déposa effectivement son PGMR. Bien que la fermeture de l'incinérateur n'y soit pas envisagée, il est possible de constater que les interventions du comité avaient passablement influencé le contenu du document (anonyme, 2004). En décembre, la version finale du PGMR fut adoptée par la Ville de Québec et les trois MRC de la Rive-Nord (Mathieu, 2004).

Enfin, en janvier 2005, le comité reprit le nom de comité Consommation, productivisme et gestion écologique des ressources. Il s'agissait d'un retour aux sources pour le comité puisqu'il entendait se pencher à nouveau sur le productivisme et la consommation. C'est suite à cette réorientation qu'il entreprit d'organiser une réflexion et des activités sur la décroissance.

Bien que la lutte soit toujours en cours, il est possible de fournir quelques éléments d'évaluation, tant sur le plan de la répartition que de l'organisation. C'est ce qui sera fait lors de la prochaine rubrique.

6.5. L'évaluation de la lutte

C'est dans des ouvrages produits par le comité, dans des articles de journaux divers, des entrevues, des conversations avec les militants et dans des observations que nous avons pu identifier des éléments d'évaluation de la lutte. Ceux-ci concernent à la fois la répartition et l'organisation.

6.5.1. Sur le plan de la répartition

Au sujet de la répartition, on peut constater la présence de quelques facteurs de participation politique, mais c'est au niveau de la légitimation idéologique que les efforts du comité ont été les plus concluants. C'est d'ailleurs ce qui sera constaté lors de cette partie de la rubrique sur l'évaluation.

▶ La répartition économique

Comme c'était le cas lors de la première et de la deuxième phase, aucune répartition sur le plan économique n'a été exigée ou obtenue.

▶ La répartition politique

Tel qu'il a été mentionné lors de la partie sur les opportunités, la présence de la conseillère Ann Bourget à l'Hôtel de Ville était un élément de représentation politique des intérêts de la base sociale. Par ailleurs, les militants constataient que cette opportunité était limitée (Couture, 2003). La participation du comité aux ateliers préalables à la confection du PGMR ainsi qu'aux audiences publiques qui suivaient, visait pour sa part l'articulation institutionnelle des revendications par la reprise des idées du comité par les autorités. Des militants jugeaient à ce moment que l'attitude de la CMQ pouvait être révélatrice d'une ouverture (Lortie, 2003 ; Lortie, 2004b). De plus, la version finale du PGMR avait été influencée par les termes du mémoire que le comité avait présenté lors des consultations publiques.

▶ La répartition idéologique

Mentionnons tout d'abord que le comité avait utilisé la lettre envoyée aux signataires de la toute première pétition afin de souligner que le maire avait lui-même reconnu la légitimité des revendications des citoyens :

Il n'y a pas si longtemps, le maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, alors en pleine campagne électorale pour la mairie de la nouvelle ville fusionnée, reconnaissait le caractère « inapproprié » de la décision d'implanter l'incinérateur « au cœur d'un des plus anciens quartiers de Québec et en milieu urbain ». Il s'engageait alors « avec les candidates et candidats de [son] équipe pour l'arrondissement de Limoilou [...] à prendre des engagements clairs et fermes quand à l'élimination de tous les inconvénients négatifs de l'incinérateur dans le quartier ». Puis il rajoutait : « Selon l'état de la situation et en tenant compte de la balance des avantages et inconvénients, il ne faudra pas hésiter à remettre en question sa localisation si nous sommes incapables de faire disparaître la contrainte liée à son fonctionnement en milieu urbain ».

Blouin et al., 2004 : 6

L'appui qu'a fourni la coalition des trois candidats lors de la campagne électorale provinciale de 2003, était un élément de soutien idéologique qui allait bien au-delà des limites de la base sociale. La cause a donc été portée au niveau local par des acteurs qui aspiraient à agir politiquement sur la scène provinciale.

L'intégration d'objectifs ambitieux dans la politique gouvernementale devant guider la confection des PGMR (la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) est révélatrice d'une institutionnalisation des revendications environnementales par le gouvernement provincial (et par la contrainte que cette politique exerce sur les niveaux supra-municipal et municipal). Bien qu'elle ne résulte pas de pressions faites par le comité, on peut considérer que cette politique agit à titre de reconnaissance des intérêts de la base sociale.

6.5.2. Sur le plan de l'organisation

Concernant l'organisation, trois éléments valent la peine d'être étudiés : l'autonomie, la solidarité et la mobilisation. Étant donné l'état d'avancement de la lutte, c'est une évaluation, somme toute, partielle qu'il nous est possible de fournir dans cette partie de la rubrique.

▶ L'autonomie

Malgré le fait que la lutte est toujours en cours, rien n'indique que le comité a changé d'attitude face à la défense des intérêts de la base sociale. En fait, bien qu'elle se soit radicalisée en cours de route, l'analyse n'a subi aucun changement important. De plus, tel que c'était le cas lors de la deuxième phase, aucun des militants n'a cherché à s'intégrer dans les structures de pouvoir de quelque manière que ce soit.

▶ La solidarité

Au départ, le Conseil régional de l'environnement (CRE) de la capitale nationale appuyait la démarche du groupe et avait payé la reproduction d'un dépliant informatif. Cependant, cet

organisme avait soudainement retiré son appui en cours de route, n'endossant plus les positions prises dans la pétition et dans le dépliant sur lequel son logo avait été imprimé (Entrevue IN-2). On peut considérer ce volte-face comme une perte d'appuis de la part d'un acteur environnemental relativement institutionnalisé.

Par la suite, des démonstrations de solidarité avaient pu être constatées lors de la venue de Paul Connett, puisque la soirée avait été co-organisée par le comité et un groupe environnemental du Cégep de Limoilou. D'autres organisations, telles que le cégep de Sainte-Foy, le cégep François-Xavier-Garneau, l'école Rochebelle, le comité populaire Saint-Jean-Baptiste de par la tenue de l'Université populaire, ont tous été mentionnés par un membre du comité comme étant des partenaires dans la diffusion d'informations (Entrevue IN-2).

► La mobilisation

Au tout début, la participation de la base sociale aux assemblées et activités du comité était faible. Nous avons soulevé précédemment ce que l'un des militants avait cru être la cause de ce phénomène : l'apathie de la population, le peu d'intérêt qu'elle avait pour la problématique des matières résiduelles, le scepticisme face à une réussite de la lutte et la déficience apparente dans le partage du *leadership* au tout début de cette phase (Entrevue IN-2). Cet informateur a également soulevé que, suite à son retrait partiel du dossier, les militants n'avaient eu d'autre choix que de partager les responsabilités liées au *leadership*. D'ailleurs, il a avancé que l'ajout de quelques militants aux environs de l'automne 2003 avait su dynamiser la démarche.

La venue du Dr Paul Connett en mars 2004 avait le double objectif de fournir des éléments de motivation pour les membres et d'élargir l'auditoire pour les revendications du comité (Entrevue IN-2). Il ne nous est toutefois pas possible de fournir des informations sur la réussite des dernières tentatives de mobilisation et de sensibilisation.

6.6. Des pistes de renouvellement

La lutte n'étant pas terminée au moment de l'écriture de cette étude de cas, il nous est difficile d'en tirer des enseignements pour les luttes à venir. Nous nous contenterons de souligner encore la nécessité de savoir reconnaître des opportunités, telles que les consultations publiques sur le PGMR, pour faire valoir des revendications. Bien qu'elles permettent rarement de voir s'institutionnaliser l'intégralité des arguments, les opportunités peuvent faire progresser la représentation des intérêts de la base sociale.

CONCLUSION

En 2005, soit l'année de la rédaction de cette étude de cas, la lutte contre l'incinérateur de Limoilou durait depuis trente ans. Au cours de ces trente années, il y eut des temps d'arrêt et des changements au niveau des groupes revendicateurs. Conséquemment, il est possible d'identifier trois phases bien distinctes. De plus, au regard des données recueillies et exposées précédemment, il nous est possible de constater que chacune de ces phases comporte des caractéristiques particulières.

Premièrement, la situation de désaccord qui était à l'origine de chacune des phases de la lutte a été appelée à changer. Dans la première phase, l'émission d'imbrûlés et les désagréments que celle-ci faisait vivre aux résidents de Limoilou prenaient une place prépondérante dans les raisons qui ont motivé l'enclenchement d'une lutte. Dans la deuxième phase, les arguments écologiques liés à la pollution et au gaspillage des ressources avaient pris le relais suite à l'installation d'un système plus efficace d'épuration des fumées de l'incinérateur. Et, dans la troisième phase, une première mobilisation autour des bruits et des odeurs de l'incinérateur, l'utilisation ultérieure du cadre de la gestion écologique des matières résiduelles et ensuite de la « stratégie zéro déchet » sont révélatrices des similitudes avec chacune des deux premières phases.

Deuxièmement, le discours qui prévalait lors de la première phase s'inscrivait dans la lignée du mouvement populaire qui avait vu naître la lutte. Bien que la pollution détonne avec l'ensemble des revendications des groupes populaires de l'époque, la lutte contre l'incinérateur s'inscrivait (au moins du temps du MAPL) dans une démarche globale de prise de contrôle collective sur l'avenir des communautés et de participation au pouvoir de la part des exclus. C'est donc dire que le discours d'expert qui avait prévalu lors de la deuxième phase était loin de prédominer. En fait, c'est face à une difficulté de recruter des nouveaux membres que les militants de la deuxième phase ont fait le choix délibéré d'axer leur discours sur une approche d'expert. Les difficultés et ambitions concernant la mobilisation populaire avaient conditionné le choix d'une approche discursive différente dans chacune des deux premières phases. Notons que, encore une fois, la troisième phase témoigne d'une position mitoyenne entre ces deux extrêmes. Le comité n'avait pas dédaigné l'utilisation d'un discours plus technique et d'arguments à saveur écologique afin d'influencer les autorités. Toutefois, les militants considéraient leur lutte comme le fruit d'une démarche citoyenne et une partie de leurs énergies était consacrée à tenter de recruter de nouveaux militants.

Troisièmement, il est possible de constater que les changements de gouvernement au niveau provincial étaient à l'origine d'ouvertures et de fermetures pour ceux qui menaient la lutte. Loin de nous l'idée de faire un plaidoyer en faveur du PQ, mais les faits démontrent que l'arrivée au pouvoir de ce parti en 1976 avait créé des opportunités politiques considérables. Avec la présence d'un gouvernement du PLQ, les militants de la deuxième phase avaient eu à affronter un climat politique moins favorable de par les interventions du ministre de la Sécurité publique et la présence d'un ministère de l'Environnement beaucoup moins accueillant. De plus, nous comprenons la mise en place de la Politique de gestion des matières résiduelles par le ministère de

l'Environnement du gouvernement péquiste en 1998 comme une ouverture aux revendications des groupes environnementaux.

Enfin, au regard des données qui ont été exposées tout au long de l'étude de cas, il serait facile de conclure que seuls les militants de la première phase ont obtenu une victoire décisive : l'enraiment du problème des imbrûlés. Or, il nous est permis d'avancer que, tout comme la première phase, les deuxième et troisième phases ont permis la diffusion d'une conscience environnementale auprès d'un auditoire relativement large. Elles ont été l'occasion pour des personnes de propager un discours et d'expérimenter, voire de perfectionner, les méthodes de l'action collective. Ce n'est donc pas en vain que ces démarches ont été menées. Enfin, cette lutte a certainement influencé les processus politiques, que ce soit par des rapports de force au niveau local dans les années 1970 et 1980, la mise à jour d'une crise de légitimité du BAPE en 1993 ou la modification du contenu du PGMR en 2004.

BIBLIOGRAPHIE

- AMIES de la Terre de Québec. 2002. « L'incinération des déchets municipaux : non, merci ! », Pétition, 1 page.
- AMIES de la Terre de Québec. 2003. « Communiqué pour diffusion immédiate », Communiqué de presse, 3 novembre, 2 pages.
- ANGERS, Denis. 1977. « Le Rassemblement populaire. Un dossier noir publié sur l'administration de Québec ». *Le Soleil*, mercredi 11 mai, p. A3.
- ANONYME. 1971. « Un front commun entend exiger des explications de la part de la CUQ ». *Le Soleil*, 14 juillet, p. 17.
- ANONYME. 1977. « La pollution à Limoilou. Le président de la CUQ ne veut pas être bousculé ». *Le Soleil*, samedi 14 mai, p. A11.
- ANONYME. 1978. « Les battures de Beauport : nouveaux pollueurs à l'horizon ». *Droit de parole*, vol. 5, n° 4, automne, p. 3.
- ANONYME. 1980a. « Les fours sont enfin réparés ». *Droit de parole*, vol. 7, n° 5, juin, p. 10.
- ANONYME. 1980b. « Le point ». *Droit de parole*, vol. 7, n° 6, octobre, p. 15.
- ANONYME. 1980c. « Victoire ». *Droit de parole*, vol. 7, n° 7, novembre, p. 3.
- ANONYME. 1981a. « Encore l'incinérateur... ». *Droit de parole*, vol. 8, n° 3, avril, p. 16.
- ANONYME. 1981b. « Du nouveau à l'incinérateur ». *Droit de parole*, vol. 8, n° 5, juin, p. 10.
- ANONYME. 1993. « Les écologistes réclament des séances du BAPE à Québec ». *Le Soleil*, samedi 13 février, p. G5.
- ANONYME. 2004. « Limoilou aura son comité de surveillance ». *Le Soleil*, 24 septembre.
- APRIL, Pierre. 1992. « La SQ enquête sur des groupes écolos ». *Le Soleil*, mercredi 9 décembre, p. A4.
- ARCHIBALD, Jacques et Jacynthe MICHAUD. 1983. « Dans Limoilou des citoyens en quête d'un milieu viable ». *Vie Ouvrière*, n° 174, décembre, pp. 32-33.
- ARTEAU, Marcel. 1981. « Les pollués insoumis de Limoilou fêtent leur victoire ». *Perspectives (La Presse)*, vol. 23, n° 3, 17 janvier, pp. 2-5.

- BEAUDIN, René. 1977. « Selon un sondage du Mouvement d'action populaire de Limoilou, la pollution est le problème prioritaire ». *Le Soleil*, mercredi 16 février, p. A3.
- BENJAMIN, Guy. 2003. « L'incinérateur ne fermera pas ». *Le Soleil*, vendredi 28 mars, p. A8.
- BENNET, Paul. 1978. « L'incinérateur de la CUQ devra réduire sa pollution ». *Le Devoir*, 6 mai, p. 8.
- BLOUIN, Nicole, Robin COUTURE, Joëlle GAUVIN-RACINE, Véronique LAFLAMME, Jacques LORTIE et Antoine CARRIER. 2004. *La fermeture de l'incinérateur : une vision d'avenir pour la Communauté métropolitaine de Québec*. Mémoire présenté aux consultations publiques du projet de PGMR par le Comité de citoyens et de citoyennes pour la fermeture de l'incinérateur des AmiEs de la Terre de Québec, 19 avril, 47 pages.
- BUREAU régional de Québec du SAR. 1993. *Les zones défavorisées de la C.U.Q.*, Québec, 146 pages.
- CHAMPAGNE, Anne-Louise. 2002a. « CMQ. Déchets incinérés : la limite est atteinte ». *Le Soleil*, jeudi 29 août, p. A1.
- CHAMPAGNE, Anne-Louise. 2002b. « Incinérateur de Québec. Objectif : fermer deux fours de façon graduelle ». *Le Soleil*, dimanche 3 novembre, p. A1.
- CHAMPAGNE, Anne-Louise. 2003. « Incinérateur. "Dés pipés", croient les Amis de la Terre ». *Le Soleil*, samedi 29 mars, p. A12.
- CHAMPAGNE, Anne-Louise. 2004. « Incinérateur de Québec. Une béquille dont il faudra bien se passer ». *Le Soleil*, jeudi 29 avril 2004, p. A6.
- CMQ. 2004. *Vers une gestion concertée de nos résidus. Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord*, 125 pages.
- CORBEIL, Michel. 1992. « Odeurs de magouille ». *Le Soleil*, dimanche 8 mars, p. B3.
- CORBEIL, Michel. 1993a. « Requête en recours collectif concernant les émanations de poussières. Poursuite de 30 millions contre Ciment St-Laurent ». *Le Soleil*, jeudi 10 juin, p. A3.
- CORBEIL, Michel. 1993b. « Une première en la matière. Consultation publique sur le dépotoir de St-Tite-des-Caps ». *Le Soleil*, samedi 23 janvier, p. E18.
- CORBEIL, Michel. 1993c. « Ciment St-Laurent a encore le ministère de l'Environnement sur les talons ». *Le Soleil*, mardi 9 mars 1993, p. B2.
- CORBEIL, Michel. 1993d. « Fin des audiences du BAPE sur St-Tite. Le projet de la CUQ de nouveau condamné ». *Le Soleil*, mercredi 10 mars, p. B3.

- CÔTÉ, Louise. 2004. « La création d'un nouvel ensemble urbain (1945-2000) ». <http://www.ville.quebec.qc.ca>
- COUTURE, Robin. 2003. « Empoisonner Limoilou pour le pouvoir ! ». *Droit de parole*, vol. 30, n° 8, novembre, p. 3.
- CROTEAU, Martin. 2004. « Du blé d'Inde contre l'incinérateur ». *Le Soleil*, 29 août.
- CUQ. 1995. *L'incinération des déchets sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec, soixante-cinq ans d'histoire*. CUQ, Québec, 15 pages.
- É.M. 2004. « Pétition pour fermer l'incinérateur ». *Le Soleil*, mardi 8 juin, p. A3.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1992. « Un groupe environnemental accuse Ryan de tordre la réalité ». *Le Devoir*, vendredi 18 décembre, p. A2.
- FRANCOEUR, Louis-Gilles. 1993. « Le BAPE fait face à une crise de confiance. Des groupes et organismes l'accusent de manquer de rigueur et de transparence ». *Le Devoir*, lundi 15 mars, p. A2.
- GAGNÉ, Benoît. 2004. « Québec... et ses déchets ». *Droit de Parole*, vol. 31, n° 4, avril, p. 10.
- GAGNÉ, Raymond. 1981. « Incinérateur : la CUQ accusée de mauvaise gestion ». *Le Soleil*, jeudi 5 mars, p. A1.
- GAGNÉ, Raymond. 1986a. « Face à une demande d'injonction la CUQ s'engage à faire les travaux de modification à son incinérateur régional ». *Le Soleil*, mercredi 22 octobre, p. B2.
- GAGNÉ, Raymond. 1986b. « Programme d'épuration des eaux de la CUQ. Les citoyens continuent de se faire critiques ». *Le Soleil*, mardi 17 juin, p. B16.
- GALLICHAN, Gilles. 1996a. « Limoilou se raconte ». In Beauregard (dir.), *Limoilou. Un siècle d'histoire*, Cap-aux-Diamants, Québec, p. 5.
- GALLICHAN, Gilles. 1996b. « De Hedleyville à Limoilou ». In Beauregard (dir.), *Limoilou. Un siècle d'histoire*, Cap-aux-Diamants, Québec, pp. 18-21.
- GAREAU, Priscilla. 2001. *Pas de risques à prendre... La gestion des matières résiduelles et les risques pour la santé humaine*, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGÉD), 94 pages.
- GAUVIN-RACINE, Joëlle et Véronique LAFLAMME. 2004. « Pourquoi nous faut-il fermer l'incinérateur régional de Québec ? », *La Marmite sociale*, 13 avril, p. 3.
- GIGUÈRE, Claude. 2004. « Toxique le ravageur ». *Le Voir*, 18 au 14 mars, pp. 6-7.

- HOULE, Nicolas. 2004. « "Primitif, sale et vieux". L'incinérateur de Québec doit cesser ses activités, selon le conférencier américain Paul Connett ». *Le Soleil*, dimanche 28 mars, p. A3.
- LAFLAMME, Hugues. 2003. *L'arrondissement de Limoilou. Portrait de Quartiers, CDÉC de Québec*, Québec, 60 pages.
- LAPOINTE, Dominic. 2003. « Dossier de l'incinérateur – La Ville dit non au développement durable ». Communiqué de presse (PVQ), 28 mars, 1 page.
- LORTIE, Jacques. 2002a. « Problématique et alternatives reliées à l'incinération des déchets municipaux ». Allocution prononcée lors d'un rassemblement, 22 octobre, 11 pages.
- LORTIE, Jacques. 2002b. « Déchets. Non à l'incinération, oui au tri systématique ! ». *Le Soleil*, mardi 29 octobre, p. A16.
- LORTIE, Jacques. 2002c. « L'incinérateur de Québec : l'éléphant blanc devenu bête noire ». *Droit de Parole*, octobre, p. 7.
- LORTIE, Jacques. 2003. « L'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles ». *Droit de parole*, vol. 30, n° 7, octobre, p. 7.
- LORTIE, Jacques. 2004a. « Le Dr Paul Connett en visite à Québec... Pour en finir avec l'incinérateur !!! ». *Droit de Parole*, vol. 31, n° 4, avril, p. 11.
- LORTIE, Jacques. 2004b. « Le projet PGMR de la CMQ Rive-Nord : audiences publiques. Fermeture de l'incinérateur pour 2008 ; zéro déchet pour 2015 ». *Droit de Parole*, mai, p. 3.
- MAILHOT, François. 1974. « Limoilou est le quartier de Québec le plus touché par la pollution de l'air ». *Le Soleil*, 12 mars, p. 13.
- MARCOUX, Alain. 2003. « Il faut fermer l'incinérateur et créer des emplois verts ». Communiqué de presse (UFP), 27 mars, 1 page.
- MAROIS, Jean-Denis. 1992. « La gestion écologique des "déchets-ressources" ». *Droit de parole*, vol. 19, n° 2, mars-avril, p. 6.
- MAROIS, Nathalie. 1995. *Plus d'idées pour moins de déchets 1 : secteur communautaire*. FCQGÉD, Montréal, 92 pages.
- MARTIN, Josée. 1985. « Les groupes de quartier à Québec : luttes et contraintes politico-institutionnelles ». *Les Cahiers du CRAD*, vol. 9, n° 4, Québec, 69 pages.
- MASSON, Frédérick. 2004. « Pour une gestion plus efficace ». *Journal Québec Express*, n° 43, samedi 6 mars, p. 5.
- MATHIEU, Isabelle. 2003a. « 400 manifestants réclament la reprise de Scorpion ». *Le Soleil*, mardi 4 novembre, p. A1.

- MATHIEU, Isabelle. 2003b. « Travaux d'infrastructure. Québec accélère la cadence ». *Le Soleil*, mardi 21 octobre, p. A1.
- MATHIEU, Isabelle. 2004. « Feu l'incinérateur en 2024. La CMQ adopte un plan de gestion des matières résiduelles misant plus sur la revalorisation des ordures ». *Le Soleil*, vendredi 17 décembre, p. A7.
- MOREAULT, Éric. 2002. « 360 000 \$ pour rendre l'incinérateur moins bruyant ». *Le Soleil*, mercredi 4 septembre, p. A12.
- NOËL, Alain. 1990. « Un front commun réclame la fermeture des cinq incinérateurs de déchets au Québec ». *La Presse*, mardi 27 mars, p. A4.
- PC. 1990. « La CUQ rappelle que les hôpitaux ne peuvent envoyer leurs déchets biomédicaux à l'incinérateur régional ». *La Presse*, samedi 3 mars, p. G9.
- PROVOST, Gilles. 1976. « Les militants de l'environnement s'attaquent au problème de la dégradation de la vie urbaine ». *Le Devoir*, 10 mai, p. 3.
- RAYMOND, Ismael. 2004. « Une planète sans déchet : utopie ou réalité ? ». *La Marmite sociale*, 13 avril, pp. 2-3.
- ROUTHIER, Benoît. 1975a. « Environnement-Limoilou réclame un enquêteur ». *Le Soleil*, 14 novembre, p. C 9.
- ROUTHIER, Benoît. 1975b. « La CUQ sommée de faire cesser le fonctionnement de l'incinérateur ». *Le Soleil*, 22 octobre, p. F1.
- ROUTHIER, Benoît. 1975c. « L'incinérateur pollue : indéniable ». *Le Soleil*, 4 novembre, p. A3.
- ROUTHIER, Benoît. 1976a. « Ultimatum des gens de Limoilou pour faire fermer l'incinérateur ». *Le Soleil*, 3 juin, p. A3.
- ROUTHIER, Benoît. 1976b. « Incinérateur : mettre fin à la pollution coûterait \$ 1 million ». *Le Soleil*, 29 avril, p. A3.
- ROUTHIER, Benoît. 1976c. « Le Mouvement d'action populaire de Limoilou prend son envol ». *Le Soleil*, 4 mai, p. A3.
- ROUTHIER, Benoît. 1977a. « Marche sur le Parlement de citoyens de Limoilou ». *Le Soleil*, jeudi 12 mai, p. C3.
- ROUTHIER, Benoît. 1977b. « Pollution du quartier Limoilou. Léger veut accélérer la recherche d'une solution ». *Le Soleil*, 13 mai, p. A3.
- ROUTHIER, Benoît. 1977c. « Tests infructueux à l'incinérateur ». *Le Soleil*, mercredi 13 avril, p. A3.

ROUTHIER, Benoît. 1978a. « Six groupes sur sept prônent l'abandon des travaux de l'autoroute des battures ». *Le Soleil*, jeudi 12 octobre, p. A3.

ROUTHIER, Benoît. 1978b. « Un incinérateur propre, la priorité de Marcel Pageau ». *Le Soleil*, 31 juillet, p. A3.

STATISTIQUE CANADA. 1976. « Secteurs de recensement. Caractéristiques de la population et du logement ». *Approvisionnements et Services Canada, Recensement du Canada de 1976*, Québec/ Ottawa, pp. 6-12.

STATISTIQUE CANADA. 1983. « Secteurs de recensement. Population, logements privés occupés, ménages privés et familles de recensement et familles économiques dans les ménages privés. Certaines caractéristiques sociales et économiques ». *Approvisionnements et Services Canada, Recensement du Canada de 1981*, Québec/Ottawa, pp. 22-49.

STATISTIQUE CANADA. 1992. « Profil des secteurs de recensement de Québec - Partie B ». *Sciences et Technologies Canada, Recensement du Canada de 1991*, Ottawa, pp. 30-49.

STATISTIQUE CANADA. 2004. « Profil des secteurs de recensement de Québec ». *Industrie Canada, Recensement du Canada de 2001*, Ottawa, pp. 50-88.

TANGUAY, Louis. 1976a. « On se plaindra moins, cet été, de la pollution par l'incinérateur ». *Le Soleil*, 15 juin, p. A3.

TANGUAY, Louis. 1976b. « Sondage dans 525 foyers sur l'avenir du quartier Limoilou ». *Le Soleil*, 23 novembre, p. B2.

THIERNO, Diallo. 1992. « Cendres de la CUQ jugées inoffensives à Saint-Tite. Des écologistes demandent au DSC de l'Enfant-Jésus de refaire ses devoirs ». *Le Soleil*, samedi 27 juin, p. D5.

TREMBLAY, Pierre-André. 1987. *Les comités de citoyens de Québec : contribution à l'histoire du mouvement populaire à Québec (1966-1981)*. Thèse de doctorat, Université Laval, Québec, 618 p.

VIAU, Serge (dir.). 1987. *Limoilou à l'heure de la planification urbaine*. Ville de Québec, 50 pages.

VIGER, Françoise. 1986. *Les mémoires des citoyennes et citoyens de Limoilou ou à la mémoire des citoyennes et citoyens de Limoilou*. Mémoire déposé devant le Bureau d'étude environnementale par le Comité des citoyennes et des citoyens de Limoilou, 16 juin, 14 pages.

Documents légaux en lien avec la demande d'injonction contre la CUQ à la Cour supérieure :

- ▶ Déclaration de la demanderesse, 15 août 1986.
- ▶ Déclaration de l'intervention, 20 octobre 1986.